

UdeM

Université 
de Montréal

Faculté de l'éducation permanente
Annuaire général 2013-2014

Tiré à part - 1er cycle

Document à jour le : 13 mars 2013

Faculté de l'éducation permanente

INTRODUCTION

La Faculté de l'éducation permanente (FEP) offre des programmes de formation initiale ou de perfectionnement, spécialement conçus pour les professionnels et les adultes engagés sur le marché du travail ou qui souhaitent effectuer un retour aux études.

Avec ses enseignants issus des milieux professionnels, elle offre une trentaine de programmes, certificats et modules, qualifiants, interdisciplinaires, innovateurs et adaptés aux enjeux sociaux contemporains.

La Faculté porte une attention particulière à maintenir la pertinence de ses programmes en établissant un dialogue soutenu entre le monde académique, les acteurs des milieux professionnels et la communauté. Elle maintient l'équilibre entre théorie et pratique dans un enseignement universitaire. Pour ce faire, elle procède à des évaluations systématiques et à des mises à jour périodiques de ses cours et de ses programmes, dans le but d'en améliorer constamment la qualité et d'en accroître la pertinence. Ainsi, les certificats et les modules demeurent à la fine pointe de l'évolution des pratiques et des connaissances.

En outre, la FEP crée un milieu favorable au retour aux études. Tous les moyens sont mis en œuvre pour faciliter l'intégration et le succès des étudiants à l'Université : service d'accueil et de renseignements, service personnalisé et de conseil en formation, séances d'accueil, encadrement par les responsables de programmes et les techniciennes à la gestion des dossiers étudiants, cours de propédeutique, de français, d'anglais et de méthode de travail intellectuel.

Plus de 11 000 étudiants fréquentent ce milieu vivant et dynamique de formation et l'enrichissent de leurs connaissances et de leurs expériences professionnelles. Par sa taille, la Faculté de l'éducation permanente est la deuxième plus grande faculté de 1^{er} cycle à l'Université de Montréal et la plus grande faculté spécialement dévolue à l'enseignement des adultes au Québec.

La plupart des programmes étant multi et inter disciplinaires, la FEP entretient une collaboration étroite avec les facultés disciplinaires de l'Université. Elle donne ainsi à ses étudiants un plein accès aux multiples ressources d'une grande université, tout en tenant compte de leurs contraintes et de leurs réalités particulières.

Selon leurs besoins et leurs disponibilités, certains étudiants peuvent opter pour une formation courte reconnue par un certificat décerné par l'Université de Montréal, ou obtenir un baccalauréat en combinant trois certificats. Ce baccalauréat peut être la combinaison de certificats de la Faculté de l'éducation permanente ou inclure les certificats, mineurs ou majeurs d'autres facultés, de nos écoles affiliées ou même d'autres universités.

Pour faciliter aux étudiants l'atteinte de leurs objectifs, la majorité des programmes de la Faculté sont offerts sur les campus de l'Université, à Montréal, à Laval, à Longueuil et à Terrebonne. Plus d'une trentaine de cours peuvent aussi être suivis à distance. Pour les besoins des entreprises, des professionnels et du grand public, la Faculté offre également de la formation professionnelle continue non créditée.

Les cours de la Faculté de l'éducation permanente sont principalement offerts le soir et les week-ends. Les étudiants s'inscrivent aux programmes, généralement à temps partiel. Par ailleurs, certains de nos certificats sont accessibles à temps plein.

DIRECTION

Doyen : Christian Blanchette

Vice-doyenne aux études: Monique Kirouac

Secrétaire : Yves Tousignant

Directeur de la gestion des programmes : Richard St-Onge

Directrice de la formation professionnelle : Florence Bordage

Directeur de la gestion des opérations académiques : Pierre Saulnier

Directeur du Bureau d'études et de développement : N.

Directrice des communications et du marketing : Diane Chalifour

Directrice administrative : Jacinthe Boutin

Directeur de la formation à distance : Bruno Ronfard

Directrice de l'École de langues : Biba Fakhouri

ACCUEIL DES ÉTUDIANTS À LA FACULTÉ

Depuis plusieurs années, la FEP met en œuvre divers moyens pour accueillir ses étudiants et faciliter leur cheminement dans l'institution.

Cet accueil revêt diverses formes : Service d'accueil et de renseignements où le candidat s'adresse pour recevoir la documentation et les renseignements pertinents; entrevues avec des responsables de programmes; séances d'accueil en début

de session; cours d'appoint permettant de mieux bénéficier du programme d'études de son choix.

Pour obtenir des renseignements sur les programmes d'études, les activités de la Faculté, l'admission, l'inscription, les salles de cours, etc., composer le 514-343-6090 ou le 1 800 363-8876, ou se présenter au 3^e étage du Pavillon 3744, rue Jean-Brillant.

CONSEIL EN FORMATION

Le Conseil en formation est un service individualisé et gratuit qui appuie le candidat dans la recherche du programme qui correspond le mieux à son projet personnel ou professionnel. En une rencontre d'environ une heure, l'un de nos conseillers en formation vous aide à :

- faire le bilan de vos acquis de formation et d'expérience
- préciser vos objectifs de formation
- établir une stratégie de formation
- identifier les ressources internes et externes (programmes, facultés, institutions).

Pour obtenir un rendez-vous avec un conseiller en formation, le jour ou le soir, s'adresser au Service d'accueil et de renseignements.

Service d'accueil et de renseignements

Faculté de l'éducation permanente
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, 3^e étage
Métro Côte-des-Neiges
lundi au vendredi
9 h à 17 h
Tél. : 514-343-6090
Ligne sans frais : 1-800-363-8876
Télécopieur : 514-343-2275
Courriel : info@fep.umontreal.ca

Adresse postale

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

FORMATION UNIVERSITAIRE À DISTANCE

La Faculté de l'éducation permanente offre des cours crédités en formation à distance, notamment en gérontologie (tous les cours du Certificat peuvent être suivis à distance), en toxicomanies, en santé communautaire, en publicité, en français écrit, etc. Les cours s'orchestrent autour d'un matériel pédagogique bien structuré (imprimés, CD-ROM, DVD et Internet). La Faculté rend ainsi accessible à domicile une formation universitaire, et l'étudiant bénéficie d'un encadrement tout au long de sa démarche d'apprentissage.

FORMATION HORS CAMPUS

Plusieurs cours des programmes de la Faculté sont offerts aux campus de l'UdeM à Laval, à Longueuil et à Terrebonne. Quelques programmes le sont également ailleurs en province.

FORMATION CONTINUE

www.fep.umontreal.ca/formationcontinue

Depuis 1990, la Formation continue de la Faculté de l'éducation permanente répond aux besoins des personnes œuvrant dans les organisations et les entreprises.

Tenant compte de leur expérience professionnelle, la Formation continue favorise la mise à jour et l'enrichissement de leurs connaissances et le développement de leurs compétences.

FRAIS FACULTAIRES

Révision du dossier d'admission	25 \$
Gestion d'examen différé	15 \$
Révision de l'évaluation finale (par cours, remboursables si la note est majorée)	15 \$
Recouvrement des travaux ou des examens par courrier	10 \$

Frais pour le test de français 60 \$

FRAIS DE COTISATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais trimestriels indiqués ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

Association des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP)*	27 \$
AGEEFEP Fonds de défense juridique	1 \$
Radio étudiante	1 \$

RÈGLEMENT RELATIF AUX CONSEILS DE PROGRAMME DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

I-Conseil de programme

Le Conseil de programme est un organisme de la Faculté de l'éducation permanente ayant pour mandat d'assurer la qualité universitaire du programme et son adéquation aux besoins de la clientèle et du milieu par :

- la participation de tous les agents intéressés : personnel de la Faculté, professeurs de l'Université, étudiants et personnes de l'extérieur;
- la coordination des ressources;
- l'apport de spécialistes dans les disciplines ou champs d'études couverts par le programme;
- la rétroaction du milieu et des usagers.

II-Attributions

En conformité avec les orientations, les objectifs et les politiques définis par le Conseil de la Faculté ou dans les cas des programmes interfacultaires définis par les conseils des facultés concernées, le Conseil de programme :

- 2.1** précise les orientations et les politiques intéressant la vie du programme;
- 2.2** participe aux décisions relatives à l'évolution du programme, aux clientèles étudiantes, au corps enseignant, à la gestion des cours et des enseignements;
- 2.3** produit annuellement un rapport sur son fonctionnement et sur l'état du programme, transmet ce rapport au doyen, avec son avis, s'il y a lieu. Le rapport est intégré au rapport annuel sur l'état des programmes et le fonctionnement des conseils de programmes soumis annuellement au Conseil de Faculté par le doyen. Dans le cas des programmes interfacultaires, le doyen de la Faculté transmet aux doyens des facultés concernées le rapport sur le fonctionnement du conseil du programme et sur l'état du programme;
- 2.4** propose les modifications au programme. Celles-ci sont transmises au doyen. Le doyen propose au Conseil de la Faculté les modifications jugées pertinentes. La recommandation du Conseil de programme accompagne la proposition du doyen. Dans le cas des programmes interfacultaires, le doyen transmet aux doyens des facultés concernées les projets de modifications au programme;
- 2.5** fait toute autre recommandation utile au doyen de la Faculté, lequel, au besoin, la fait tenir à la direction des autres facultés.

III-Composition

- 3.1** le responsable du programme, membre d'office et président du conseil;
- 3.2** le (ou les) doyen(s) de la (des) faculté(s) concernée(s), membre(s) d'office, ou son (leurs) représentant(s);
- 3.3** quatre étudiants choisis par et parmi les étudiants du programme. L'AGEEFEP nomme les membres étudiants au Conseil de programme;
- 3.4** deux professeurs de l'Université œuvrant dans des disciplines ou des champs d'études reliés de façon significative au programme, plus un troisième ou un quatrième lorsque le programme fait appel à plus de deux disciplines ou champs d'études. Ces professeurs sont nommés et mandatés par les directions des facultés, écoles et départements concernés après consultation du doyen de la Faculté;
- 3.5** deux chargés de cours élus par et parmi ceux qui dispensent effectivement ou habituellement un enseignement dans le programme;
- 3.6** une ou deux personne(s) choisie(s) en milieu de travail de l'extérieur de l'Université nommée(s) par le doyen et, dans le cas des programmes interfacultaires, après concertation entre les doyens;
- 3.7** le Conseil de programme peut s'adjoindre toute autre personne, s'il le juge opportun.

3.8 les membres des Conseils de programmes sont assujettis aux mêmes règles de conduite sur les conflits d'intérêt que les membres du Conseil de la Faculté et, à ce titre, doivent compléter annuellement la déclaration à cet effet.

Le Conseil de la Faculté est informé annuellement de la composition des conseils de programme de la Faculté.

IV-Durée du mandat

4.1 Le mandat de chacun des membres, autres que les membres d'office, est de deux ans, à moins qu'il ne perde pendant une année complète les qualifications requises par sa catégorie;

4.2 lors de la création du Conseil de programme, dans chacun des groupes composés de deux personnes ou plus, l'une d'entre elles a un mandat d'un an. Les mandats des membres peuvent être renouvelés.

V-Convocation

5.1 Le Conseil de programme est convoqué au moins une fois par année; copies de l'avis de convocation, du projet d'ordre du jour et des documents afférents sont transmises aux membres, au secrétaire de la Faculté ainsi qu'à l'AGEEFEP;

5.2 le Conseil de programme doit être convoqué si trois de ses membres en font la demande;

5.3 le délai de convocation des réunions du Conseil de programme est d'au moins deux semaines.

VI-Quorum

Le quorum est du tiers (1/3) des membres du Conseil.

VII-Ordre du jour et procès-verbaux

7.1 Le projet d'ordre du jour est élaboré par le président. Tout membre peut y faire inscrire un point;

7.2 les procès-verbaux sont transmis aux membres ainsi qu'à l'AGEEFEP, dans un délai d'un mois après la tenue de la réunion;

7.3 les procès-verbaux adoptés sont consignés aux archives par le secrétaire de la Faculté.

VIII-Rapport synthèse - fonctionnement des conseils de programmes

Le doyen dépose annuellement devant le Conseil de Faculté un rapport synthèse faisant état du fonctionnement des conseils de programmes et rendant compte de l'état des programmes. Les rapports individuels des programmes sont annexés au rapport synthèse.

IX-Entrée en vigueur du présent règlement

Ce règlement est entré en vigueur le 11 novembre 1987. La présente version a été adoptée le 16 janvier 2008.

Programme d'accès aux études universitaires

Programme 1-955-4-6

Version 00

ACCÈS-FEP

Responsable : Carine Nassif-Gouin, tél. : 514-343-6090 ou 1-800-363-8876, paeu-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme ACCÈS-FEP, le candidat doit :

- posséder une expérience de travail d'au moins trois années après un secondaire complété. L'expérience sera évaluée au regard des conditions d'admission du programme visé.
- le cas échéant, le candidat peut être invité à se présenter à une entrevue ou à subir un ou des tests d'admission.

Autre condition

- Présenter une lettre d'intention.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec

*Adresse géographique: Pavillon J.-A.-DeSève, local B-2419, tél. : 514-343-7733

Adresse postale : Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7

- soit obtenir un score d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) (voir section 2 – Connaissance du français).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit avoir réussi le bloc de cours obligatoires avant de s'inscrire aux cours AEG 3137G, PPL 3040 et VIO 2015.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'évaluation de la connaissance de la langue française (test de français d'admission) ou de la maîtrise de la langue française (TFLM ou test des programmes de communication de la FEP le cas échéant) peut entraîner l'obligation de suivre et réussir de deux à quatre cours de mise à niveau de sigle EDP (français langue seconde) ou jusqu'à deux cours de sigle FRA (français langue maternelle). Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de un trimestre, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 8.5 Transfert de cours

Aucun transfert de cours vers un programme régulier ne peut être accordé pour un cours réussi dans le cadre du programme ACCÈS-FEP.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation.

Objectifs

L'objectif général du programme est de permettre aux étudiants de développer des compétences de niveau universitaire donnant accès aux programmes de la FEP, en plus de favoriser la persévérance et la réussite dans les études. Plus spécifiquement, ce programme a pour objectif de rendre l'étudiant apte à utiliser une méthode efficace de travail intellectuel; produire différents travaux universitaires de qualité; développer la qualité de son expression écrite et orale; développer son sens critique et son esprit d'analyse; explorer divers domaines d'études.

Destinataires

Ce programme s'adresse à la personne admissible dans un programme d'études universitaires, mais qui ne peut y être admise en raison d'une formation scolaire insuffisante. Le programme peut aussi répondre aux besoins spécifiques de formation de candidats mis en probation ou qui ont été exclus de leur programme.

Structure du programme

Le programme totalise 9 crédits obligatoires et de 3 à 15 crédits de cours à option.

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 9 cr.

Perfectionnement méthodologique

EDP 1010	3 AHE 1 js	Elaboration projet de rech.
EDP 1030	3 AHE 1 js	Prat. résolution probl.
EDP 1050	3 AHE 1 js	Quest. actuelles dom. études

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Perfectionnement complémentaire

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
AEG 3137	3 AHE 1 js	Groupe et situation d'aide
+ ANS 1040T	3 AHE 1 js	Writing Workshop
ANS 1100T	3 AHE 1 js	English Communication Skills
IFT 1986	3 AHE 1 js	Traitement informatique des textes
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
STT 1901	3 AHE 1 js	Statistique sciences sociales
VIO 2015	3 AHE 1 js	Résolution de conflits

Certificats

Programme 1-226-5-1

Version 00

Certificat en communication appliquée

Responsable : Patrice Leroux, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, com-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat en communication appliquée, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriée à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition

- se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site www.fep.umontreal.ca/tests.html. **Cet avis tient lieu de convocation.**

Remarque

Afin de mieux répondre aux besoins des étudiants en situation d'emploi, les cours du Certificat sont surtout offerts les soirs et, pour certains cours, les fins de semaine. Il est plus difficile de s'y inscrire à temps plein.

Cours à distance

Le certificat offre des cours à distance identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme. Pour un même cours, l'étudiant doit choisir entre le cours donné en salle et le cours à distance.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale.

L'étudiant doit avoir réussi tous les cours obligatoires du bloc 70 A avant de s'inscrire aux cours à option portant les sigles JOU, RED et REP.

L'étudiant peut substituer au cours obligatoire RED 2010 offert en classe le même cours offert à distance sous le sigle et numéro RED 2010D.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite dans le programme donne droit au Certificat en communication appliquée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Le programme ne peut toutefois être jumelé à la Majeure ou à la Mineure en sciences de la communication offertes par la Faculté des arts et des sciences pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

1) Proposer à l'étudiant une approche conceptuelle et instrumentale de la communication appliquée. 2) Fournir à l'étudiant une bonne initiation à divers champs de pratique : communication interne, informatique, journalisme, promotion, publicité, rédaction et relations publiques. 3) Développer chez lui des compétences en communication pour orienter sa formation ultérieure en fonction de ses aspirations professionnelles.

Destinataires

Ce certificat s'adresse aux étudiants qui recherchent un programme d'introduction générale à la communication appliquée. Il intéressera également ceux qui n'ont pas une idée suffisamment précise sur leur orientation dans l'un des grands domaines d'étude en communication offerts à la Faculté de l'éducation permanente.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires et 21 crédits de cours à option.

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>9 cr.</i>
COM 1500G	3 AHE 1 s	Communication et organisation	
COM 1600G	3 AHE 1 s	Communication et médias de masse	
RED 2010	3 AHE 1 s	Rédaction et communications publiques	

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--------------------------------------

Médias et communications appliquées

COM 1200G	3 AHE 1 s	Introduction aux médias
COM 2540G	3 AHE 1 js	Pratiques de la photographie
+ EDP 2500	3 AHE 1 js	Communication interactive en entreprise
JOU 1100	3 AHE 1 js	Le journalisme : évol./persp.
PBT 1000	3 AH 1 js	Communication marketing
PRO 1000	3 AHE 1 js	Communication promotionnelle : théories
REP 1000	3 AHE 1 js	Introduction aux relations publiques
REP 2200	3 AHE 1 js	Communication orale

<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Communication et gestion

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
HEC 3062	3 AHE 1 js	Gestion de projets (3047001)
PBT 2210	3 AHE 1 js	Gestion des médias publicitaires
PBT 2210D	3 AH 1	Gestion des médias publicitaires
REI 1210G	3 AHE 1 js	Principes de gestion

<i>Bloc 70 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Informatique et nouvelles technologies

IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
IFT 1941	3 AH 1 js	Traitement et montage vidéo
IFT 1945	3 AHE 1 js	Internet et création de pages Web
+ IFT 2720	3 AH 1 s	Introduction au multimédia

INU 1001	3 AH 1 s	Introduction à l'information numérique
RED 2040	3 AHE 1 s	Rédaction pour Internet

Programme 1-368-5-1

Version 00

Certificat en coopération internationale

Responsable : Carine Nassif-Gouin., tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, ppl-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat en coopération internationale, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.
- avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole pertinente (attestation requise).

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre base d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriée à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec.
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours PPL 1040 doit être suivi en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en coopération internationale. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Acquérir les connaissances et les outils nécessaires pour comprendre, analyser et agir dans des contextes et des situations liés à la coopération internationale et au développement. De façon plus spécifique, ce programme vise à amener l'étudiant à : adopter une approche multidisciplinaire de la coopération internationale; développer une approche critique de la coopération internationale et du développement; acquérir les connaissances interculturelles essentielles à l'exercice de son rôle; intégrer la pratique professionnelle dans la construction des savoirs associés au programme; s'approprier une conception de son rôle dans une perspective d'empowerment; transférer dans des situations concrètes les apprentissages réalisés dans le programme.

Destinataires

Ce programme multidisciplinaire de premier cycle universitaire s'adresse aux candidats ayant complété une formation universitaire initiale dans un domaine pertinent, ou aux candidats ayant complété un DEC général ou technique et qui détiennent une expérience professionnelle d'une année.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires et 18 crédits de cours à option.

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
PPL 1040	3 AHE 1 js	Enjeux et perspectives de la coop. int.	
PPL 2025	3 AHE 1 js	Dynamique de la coopération	
PPL 3010	3 AHE 1 js	Coopération et interculturelisme	
+ PPL 3060	3 AHE 1 js	Activité d'intégration	

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 15 cr., maximum 15 cr.</i>
------------------	---------------	---------------------------------------

Problématiques spécifiques et pratiques reliées

PPL 2028	3 AHE 1 js	Citoyenneté et développement
PPL 2030	3 AHE 1 js	Méthodes et outils d'intervention
PPL 2040	3 AHE 1 js	Rapport hommes/femmes et développement
PPL 2050	3 AHE 1 js	Santé et développement
PPL 2065	3 AHE 1 js	Éducation et développement
PPL 3014	3 AHE 1 js	Intervention en situation d'urgence
PPL 3015	3 AHE 1 js	Gestion de projets et coopération
PPL 3025	3 AHE 1 js	Approches et enjeux du dévelop. durable
PPL 3035	3 AHE 1 js	Économie sociale et solidaire
PPL 3050Y	3 AHE 1 js	Santé et transculturalité
PPL 3065	3 AHE 1 js	Pratiques de développement endogène
PPL 3075	3 AHE 1 js	Atelier thématique
PPL 3075Y	3 AHE 1 js	Conflits, paix, coop. et développement
PPL 3075Z	3 AHE 1 js	Gouvernance, corruption et développement
PPL 3080	3 AHE 1 js	Grands enjeux contemporains
PPL 3080Y	3 AHE 1 js	Écoles d'été du CÉRIUM
PPL 3080Z	3 AHE 1 js	Quest. actuelles en santé en coop. int.

<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Formation complémentaire

ANT 3044	3 H 1 js	Anthropologie et développement
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
MSO 2300G	3 AHE 1 js	Promotion et éducation de la santé
PHE 1001	3 AHE 1 js	Introduction à la philanthropie
POL 1600	3 AHE 1 j	Relations internationales
POL 2510	3 AHE 1 j	Les organisations internationales
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
PPL 3045	3 AHE 1 js	Accommodement raisonnable
SME 3010	3 AHE 1 j	Intervention en situation de crise
SVS 1363	3 A 1 j	Problèmes sociaux

Programme 1-065-5-0

Version 05

Certificat de criminologie

Responsable : Fabienne Cusson, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, cri-responsable@lep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat de criminologie, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder des connaissances et trois années d'expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Baccalauréat spécialisé en criminologie

L'étudiant désireux de poursuivre des études en criminologie après l'obtention du Certificat de criminologie peut avoir accès au Baccalauréat spécialisé offert par l'École de criminologie. Cependant, l'admission à ce programme est contingentée et conditionnelle à la réussite des cours de mathématiques : MATH 307, 337 ou 360-300 offerts au CEGEP, ou STT 1901 ou STT 1971 offerts à l'Université, de même que de certains cours du Certificat. L'étude des dossiers est déterminante quant à l'admission.

Maîtrise en criminologie

Pour être admissible à la Maîtrise en criminologie, l'étudiant titulaire d'un Baccalauréat doit obligatoirement avoir suivi, dans son Certificat, les cours suivants : CRI 1050G, 1100G, 1151G, 1600G et 3213G.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant peut remplacer un cours à option par un cours au choix.

Les cours DRT 1151G Introduction à l'étude du droit, et DRT 1901G Développement des habiletés du juriste 1, doivent être suivis en début de programme, avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

Il est préférable de suivre le cours DRT 2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT 3810G et 3804G.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en droit. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Compte tenu de l'ampleur du droit comme champ d'études, un certificat de 30 crédits ne saurait prétendre proposer une étude exhaustive du droit et de ses champs d'application. Ce programme tendra plutôt à sensibiliser l'étudiant à certains aspects de la discipline juridique, à proposer l'acquisition de connaissances et à favoriser chez lui le développement d'une formation intellectuelle, entre autres, caractérisée par l'acquisition d'un esprit analytique l'habilitant à utiliser les connaissances acquises. Le Certificat en droit propose une formation de base qui peut être considérée comme terminale. Ce certificat peut également s'inscrire dans une perspective de baccalauréat par cumul de certificats ou être intégré dans un baccalauréat en droit. Compte tenu du fait que les études en droit à la Faculté de l'éducation permanente sont limitées à 30 crédits, de sigle DRT, l'étudiant devra, après avoir suivi les cours obligatoires du tronc commun, déterminer avec soin l'orientation et le choix de cours qui satisfont le mieux le but qu'il recherche en poursuivant des études en droit à la FEP.

Destinataires

Ce programme s'adresse à toute personne qui désire, soit une formation sur certains aspects généraux du droit, soit une formation davantage orientée vers le monde des affaires ou vers le secteur public et parapublic.

Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits de sigle DRT dont 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Segment 01 Tronc commun

Bloc 01 A	obligatoire		12 cr.
DRT 1151G	3 AHE 1 s	Introduction à l'étude du droit	
DRT 1221G	3 AHE 1 s	Obligations 1	
+ DRT 1223G	3 AHE 1 s	Obligations 3	
DRT 1901G	3 AHE 1 s	Développement des habiletés du juriste 1	

Segment 70 Orientation I : droit général

Bloc 70 A	obligatoire		9 cr.
DRT 1222G	3 AHE 1 s	Obligations 2	
DRT 1501G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 1	
+ DRT 1502G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 2	
Bloc 70 B	option		minimum 6 cr., maximum 9 cr.
DRT 1010G	3 AHE 1 s	Fondements du droit 1	
DRT 1224G	3 AHE 1 s	Personnes physiques et famille	
DRT 1225G	3 AHE 1 s	Biens	
+ DRT 1505G	3 AHE 1 s	Droit pénal 1	
DRT 2003G	3 AHE 1 s	Interprétation des lois	
DRT 2100G	3 AHE 1 s	Droit international public général	
DRT 2231G	3 AHE 1 s	Droit judiciaire privé 1	
DRT 2401G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 1	
DRT 2501G	3 AHE 1 s	Droit administratif général	
DRT 2505G	3 AHE 1 s	Droit pénal 2	
+ DRT 3503G	3 AHE 1 s	Libertés publiques	
DRT 3602G	3 AHE 1 s	Contrat individuel de travail	
DRT 3603G	3 AHE 1 s	Rapports collectifs de travail	
DRT 3807G	3 AHE 1 s	Droit de la consommation	

Segment 71 Orientation II : droit des affaires

Bloc 71 A	obligatoire		9 cr.
DRT 1225G	3 AHE 1 s	Biens	
DRT 2401G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 1	
+ DRT 3205G	3 AHE 1 s	Sûretés	
Bloc 71 B	option		minimum 6 cr., maximum 9 cr.
DRT 1222G	3 AHE 1 s	Obligations 2	
DRT 2003G	3 AHE 1 s	Interprétation des lois	
DRT 2231G	3 AHE 1 s	Droit judiciaire privé 1	
DRT 2402G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 2	
DRT 3201G	3 AHE 1 js	Assurances	
+ DRT 3401G	3 AHE 1 s	Faillite et insolvabilité	
+ DRT 3402G	3 AHE 1 s	Contrats et usages commerciaux	
+ DRT 3403G	3 AHE 1 s	Financement de l'entreprise	
DRT 3404G	3 AHE 1 s	Droit bancaire	
DRT 3406G	3 AHE 1 s	Propriété intellectuelle	
DRT 3602G	3 AHE 1 s	Contrat individuel de travail	
DRT 3603G	3 AHE 1 s	Rapports collectifs de travail	
DRT 3701G	3 AHE 1 s	Fondements du régime fiscal	
+ DRT 3702G	3 AHE 1 s	Régime fiscal de l'entreprise	
DRT 3801G	3 AHE 1 s	Droit de la concurrence	
DRT 3807G	3 AHE 1 s	Droit de la consommation	

Segment 72 Orientation III : droit public

Bloc 72 A	obligatoire		9 cr.
DRT 1501G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 1	
+ DRT 1502G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 2	
DRT 2501G	3 AHE 1 s	Droit administratif général	
Bloc 72 B	option		minimum 6 cr., maximum 9 cr.
+ DRT 1505G	3 AHE 1 s	Droit pénal 1	
DRT 2003G	3 AHE 1 s	Interprétation des lois	
DRT 2100G	3 AHE 1 s	Droit international public général	
DRT 2505G	3 AHE 1 s	Droit pénal 2	
+ DRT 3501G	3 AHE 1 s	Droit municipal	
+ DRT 3503G	3 AHE 1 s	Libertés publiques	
+ DRT 3504G	3 AHE 1 s	Tribunaux administratifs	
DRT 3602G	3 AHE 1 s	Contrat individuel de travail	
DRT 3603G	3 AHE 1 s	Rapports collectifs de travail	
DRT 3802G	3 AHE 1 s	Droit des sciences biologiques	
DRT 3804G	3 AHE 1 s	Droit de l'environnement	
DRT 3805G	3 AHE 1 s	Drt de l'information et de la comm.	
DRT 3806G	3 AHE 1 s	Droit des professionnels	
DRT 3810G	3 AHE 1 js	Droit de la santé	

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-962-5-0

Version 00

Certificat d'études individualisées

Responsable : Fabienne Coudari, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, cei-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat d'études individualisées (CEI), le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

Base universitaire

- avoir à son actif des études universitaires dans un programme (module, mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- posséder des connaissances et une expérience appropriée à la concentration choisie au Certificat d'études individualisées.

Autres conditions obligatoires

- selon la concentration ou le module choisi, d'autres conditions peuvent s'appliquer; se référer aux conditions d'admission du programme « parent ».
- compléter le questionnaire d'analyse de candidature qui permet au candidat de définir ses attentes et ses besoins.
- élaborer avec la responsable du programme le projet de formation qui tienne compte des intérêts et des besoins personnels et professionnels du candidat. Le projet de formation doit respecter le cadre du programme : le Certificat d'études individualisées est composé, en partie, d'une concentration généralement de 15 crédits de cours. L'étudiant complète le Certificat par des cours choisis dans la banque de cours de la Faculté de l'éducation permanente et des autres facultés, écoles et départements de l'Université sous réserve de la disponibilité des cours et de l'accord des autorités concernées.

Conditions relatives à la langue française

CONCENTRATIONS JOURNALISME, PUBLICITÉ, RÉDACTION, RÉDACTION ET COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES

- Pour être admissible, le candidat doit se soumettre au test de français particulier à la concentration. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site de la Faculté de l'éducation permanente pour en connaître la date. Cet avis tient lieu de convocation.

AUTRES CONCENTRATIONS

- Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :
 - soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec.
 - soit obtenir un score d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat d'études individualisées. Lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes, l'association au secteur arts ou au secteur sciences est déterminée par le secteur de la concentration suivie, laquelle découle du secteur auquel est associé le certificat parent.

OBJECTIFS

En offrant ce certificat, la Faculté prend une initiative qui vise à favoriser la poursuite d'objectifs personnels de formation, de même qu'une démarche où l'étudiant jouit d'une autonomie plus grande dans le choix des voies à emprunter.

DESTINATAIRES

Ce programme intéresse toute personne qui veut atteindre des objectifs de formation précis et particuliers.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Certificat permet aux étudiants de construire leur programme selon leurs besoins de formation professionnelle ou personnelle. Il comprend une concentration complétée par d'autres cours correspondant aux objectifs de formation des étudiants. Dans tous les cas, le projet d'études est soumis à l'approbation du responsable de programme.

Définition de la concentration

La concentration est constituée soit de cours appartenant à un programme existant, soit de cours appartenant à un même champ d'études.

Le module, tel que défini à l'article 2.2C du Règlement des études de 1^{er} cycle, peut tenir lieu de concentration.

Le libellé du Certificat fait mention de la concentration qui en fait partie.

Lorsqu'un module tient lieu de concentration, on peut faire une demande d'admission au module et, une fois celui-ci terminé, faire une demande d'admission au Certificat d'études individualisées; on peut aussi faire une demande d'admission simultanée au module et au Certificat d'études individualisées, ce qui permet aux candidats de s'inscrire en même temps aux cours du module et aux autres cours choisis.

Restrictions

L'étudiant ne peut demander l'admission à une concentration du certificat d'études individualisées relevant d'un certificat, d'une mineure ou d'une majeure déjà complétés.

Sauf exception, l'étudiant ne peut s'inscrire, dans le cadre du Certificat d'études individualisées, à plus de 15 crédits de cours d'un même sigle ou d'un même certificat ou d'une même mineure ou d'une même majeure.

L'étudiant ne peut choisir plus de neuf crédits de cours complémentaires provenant de cours qu'il n'aurait pas faits dans un certificat, une mineure ou une majeure déjà complétés.

Dans un baccalauréat composé de trois certificats, le présent certificat ne peut être associé au Certificat de culture et civilisation ou à la Mineure arts et sciences de la Faculté des arts et des sciences. Voir article 2.2B du Règlement des études de 1^{er} cycle.

CONCENTRATIONS ET MODULES FACULTAIRES

Pour la description de la structure de programme des concentrations et modules facultaires, consulter le site FEP à l'adresse suivante : www.fep.umontreal.ca/cei/concentrations/index.html

CONCENTRATIONS

- Anglais langue seconde
- Anglais langue des affaires
- Coopération internationale
- Criminologie
- Perfectionnement en français langue étrangère (réservé exclusivement aux étudiants non-francophones)
- Gérontologie

Gestion appliquée à la police et à la sécurité
 Gestion philanthropique
 Intervention auprès des jeunes
 Intervention dans les groupes et les organisations
 Journalisme
 Petite enfance et famille
 Publicité
 Rédaction
 Rédaction et communication
 Relations industrielles
 Relations interculturelles et diversités
 Relations publiques
 Santé communautaire
 Santé et sécurité du travail
 Santé mentale
 Toxicomanies
 Victimologie

MICROPROGRAMME

Droit

MODULES

Bureautique – offert conjointement avec la FAS
 Gestion des services de santé et des services sociaux
 Initiation à la programmation – offert conjointement avec la FAS
 Initiation au multimédia – offert conjointement avec la FAS
 Programmation Internet – offert conjointement avec la FAS
 Rédaction : principes et pratique

CONCENTRATIONS ET MODULES INTERFACULTAIRES**HEC MONTRÉAL***Concentrations*

Affaires internationales
 Gestion des opérations et de la logistique
 Gestion des ressources humaines
 Management
 Marketing

Le candidat peut prendre, comme concentration dans le cadre du CEI, une de ces concentrations sous réserve des contraintes suivantes :

- le maximum de cours à prendre à HEC Montréal ne doit pas dépasser 15 crédits;
- remplir les exigences et les conditions requises par HEC Montréal pour suivre les cours de la concentration ou du module choisie.

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES*Modules*

Administration des systèmes informatiques
 Langue et culture : allemandes, anglaises, arabes, catalanes, chinoises, grecques, hispaniques, italiennes, japonaises, latines, portugaise (et culture lusophone), néo-helléniques, russes
 Multimédia
 Programmation
 Relations ethniques

Le candidat doit demander à la Faculté des arts et des sciences l'admission au module souhaité, en plus de son admission au CEI.

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES*Modules*

Évaluation de la santé et interventions
 Soins d'urgence

Le candidat doit demander à la Faculté des sciences infirmières l'admission au module souhaité, en plus de son admission au CEI.

Programme 1-821-5-1

Version 00

Certificat en français langue seconde pour non-francophones

Responsable : Monique Beaulac, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, fls-responsable@fep.umontreal.ca

Le microprogramme de 1^{er} cycle en droit est associé à un module.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat en français langue seconde pour non-francophones, le candidat doit :

Base DEC

- être non francophone et titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Autres conditions

- Les étudiants admis au programme sont convoqués à une séance d'accueil obligatoire et, ultérieurement, à une rencontre individuelle avec un responsable. Lors de cette rencontre, le responsable évalue si le candidat a atteint le niveau d'entrée requis.
- Le candidat qui n'a pas atteint le niveau 2 réussi tant à l'oral qu'à l'écrit devra suivre un ou des cours de mise à niveau (niveaux 1 et 2 à l'oral ou à l'écrit). Ces cours sont considérés hors programme. Le candidat ayant déjà atteint les objectifs du programme, tant à l'oral qu'à l'écrit, ne peut être admis au certificat.
- Les étudiants du Certificat sont exclus des dispositions de l'article 3.4 du Règlement des études de 1^{er} cycle touchant la connaissance du français.

Remarque

Les étudiants peuvent obtenir la date de la séance d'accueil obligatoire en composant le 514-343-6179 ou en consultant le site du programme www.fep.umontreal.ca/francais

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui a peu ou pas de connaissance préalable du français doit suivre de 3 à 12 crédits de cours de français des niveaux 1 et 2 préalablement à l'inscription aux cours du Certificat. Ces cours sont hors programmes.

Les cours des blocs A, B et C doivent être suivis en début de programme.

Les cours FRS 1250 ou 1251 (bloc A) ou FRS 1500 ou 1501 (bloc B) et FRS 1252 (bloc C) ou leur équivalent sont préalables aux cours de perfectionnement des blocs D, E, F et G.

L'étudiant doit obligatoirement suivre, en fin de programme, au moins six crédits du bloc G.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en français langue seconde pour non-francophones. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Assurer les apprentissages fondamentaux en français afin : 1) de rendre accessible aux non-francophones la poursuite d'études universitaires en français; 2) de leur donner les moyens linguistiques de fonctionner en français dans leur domaine professionnel respectif; 3) de leur permettre de parfaire les connaissances nécessaires à la réalisation de projets futurs; 4) de permettre aux nouveaux arrivants de fonctionner en français dans la société québécoise.

Destinataires

Ce programme s'adresse à tout adulte non francophone désireux de maîtriser la langue parlée et écrite en vue d'une insertion aux études, professionnelle et sociale.

Structure du programme

Ce programme comporte 30 crédits de cours à option. Les cours des blocs A, B et C constituent des apprentissages fondamentaux. Le Certificat en français langue seconde pour non-francophones (30 crédits) comprend les cours de langue seconde de niveaux 3 à 6 (blocs A, B, C, D, E), les cours d'application de la langue seconde (blocs F et G), ainsi que les cours disciplinaires (bloc G). Les cours du bloc B sont des cours intensifs. Le test de classement est obligatoire et permet d'orienter l'étudiant vers les cours appropriés à son niveau de maîtrise de la langue. Dans le cas d'un étudiant admis au programme qui n'aurait que peu ou pas de connaissance préalable du français, le certificat pourrait comporter de 33 à 42 crédits, de 3 à 12 crédits étant hors programme. Cumulé à d'autres programmes, ce certificat peut mener à l'obtention d'un baccalauréat.

Segment 70

Bloc 70 A option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Communication orale

+ FRS 1230	3 AHE 1 js	Communication orale. Niveau 3
+ FRS 1231	3 AHE 1 js	Étude pratique du français oral 3
+ FRS 1240	3 AHE 1 js	Communication orale. Niveau 4
+ FRS 1241	3 AHE 1 js	Étude pratique du français oral 4
+ FRS 1250	3 AHE 1 js	Communication orale. Niveau 5
+ FRS 1251	3 AHE 1 js	Étude pratique du français oral 5
+ FRS 1260	3 AHE 1 js	Communication orale. Niveau 6
+ FRS 1261	3 AHE 1 js	Étude pratique du français oral 6

Bloc 70 B option minimum 0 cr., maximum 24 cr.

Cours intensifs

+ FRS 1300	6 AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 3
+ FRS 1301	6 AHE 1 js	Pratique du français oral et écrit 3
+ FRS 1400	6 AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 4
+ FRS 1401	6 AHE 1 js	Étude prat. du français oral, écrit 4
+ FRS 1500	6 AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 5
+ FRS 1501	6 AHE 1 js	Pratique du français oral et écrit 5
+ FRS 1601	6 AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 6

Bloc 70 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Communication écrite

+ FRS 1232	3 AHE 1 js	Communication écrite. Débutant 2
+ FRS 1242	3 AHE 1 js	Communication écrite. Intermédiaire 1
+ FRS 1252	3 AHE 1 js	Communication écrite. Intermédiaire 2

Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Communication orale, niveau avancé

+ FRS 1263	3 AHE 1 js	Compréhension de l'oral – avancé 3
+ FRS 1273	3 AHE 1 js	Expression orale. Avancé 3

Bloc 70 E option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Communication écrite, niveau avancé

+ FRS 1262	3 AHE 1 js	Grammaire et expression écrite. Avancé 1
+ FRS 1272	3 AHE 1 js	Grammaire et expression écrite. Avancé 2

Bloc 70 F option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Outils pour la poursuite des études universitaires

+ FRS 1264	3 AHE 1 js	L'information: compréhension et synthèse
------------	------------	--

Bloc 70 G option minimum 6 cr., maximum 15 cr.

Formation complémentaire

+ FRS 1150	3 AHE 1 js	Français langue des affaires
+ FRS 1269	6 AHE 1 js	Projet personnalisé d'intégration

HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 2904	3 AE 1 j	Histoire du Québec contemporain
POL 1020G	3 AHE 1 s	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec
QCF 1960	3 AHE 1 j	Culture et société, Québec contemporain
SOL 1970	3 E 1 js	Sociologie du Québec
SOL 1970G	3 AHE 1 s	Sociologie du Québec

Programme 1-377-5-0

Version 03

Certificat de gérontologie

Responsable : Ignace Olazabal (intérim), tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, ger-responsable@lep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat de gérontologie, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées dans le domaine des services aux personnes âgées, soit 3 ans d'expérience en présence d'une année de formation collégiale ou d'une attestation d'études collégiales, ou 5 ans d'expérience sans formation spécifique après le secondaire.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Certificat à distance

Pour répondre aux besoins actuels, le Certificat de gérontologie est également offert à distance. Les cours obligatoires sont offerts à distance ainsi que tous les cours identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours obligatoires doivent être suivis en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme vise le développement, chez l'étudiant, des cibles de compétences suivantes : 1) procéder à l'exploitation optimale des informations du domaine de la gestion des opérations en sécurité intérieure; 2) entretenir des interactions pertinentes et efficaces dans le cadre des activités professionnelles liées à la gestion des opérations en sécurité intérieure; 3) communiquer efficacement avec divers auditoires, tant à l'interne qu'à l'externe; 4) maîtriser la capacité de piloter l'ensemble du processus de gestion associé à la fonction de gestionnaire aux opérations en sécurité intérieure; 5) effectuer le coaching d'équipes de travail, de façon à en assurer le rendement optimal et à stimuler l'engagement du personnel; 6) entreprendre les actions nécessaires permettant de construire une vision stratégique dynamique, considérée dans le contexte de la gestion des opérations de la sécurité intérieure; 7) utiliser la méthode de résolution de problèmes dans une perspective systémique, dans le traitement de problématiques découlant de la sécurité intérieure; 8) procéder à l'évaluation systématique de ses décisions et de ses actions en fonction d'un cadre éthique pertinent.

Destinataires

Ce programme s'adresse au personnel d'encadrement et aux agents aspirant à un poste de gestionnaire dans les services de police et de sécurité privée; au personnel des services de sécurité des entreprises et des organismes privés, publics et parapublics; aux intervenants du milieu judiciaire; aux professionnels aspirant à des fonctions d'encadrement dans ces services; aux cadres et professionnels intéressés par la sécurité intérieure.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, de 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>18 cr.</i>
GSP 1100	3 AHE 1 js	Communication appliquée en séc. int.	
GSP 1200	3 AHE 1 js	Exploitation de l'information séc. int.	
GSP 2100	3 AHE 1 js	Planif. et org. en séc. int.	
+ GSP 2200	3 AHE 1 js	Dir. et contrôle en séc. int.	
GSP 2300	3 AHE 1 js	Gest. d'éq. de trav. séc. int.	
+ GSP 2500	3 AHE 1 js	Vision strat. dynam./séc. int.	

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--------------------------------------

Formation spécifique

GSP 1040	3 AHE 1 js	Gestion des tech. en séc. int.
GSP 1160	3 AHE 1 js	Gestion de projet en séc. int.
GSP 1300	3 AHE 1 js	Réseau./parten. en séc. int.
GSP 1400	3 AHE 1 js	Gest./mes. d'urg. en séc. int.
GSP 1700	3 AHE 1 js	Séc. int./droits individuels
GSP 2360	3 AHE 1 js	Contextes émotion./leadership
GSP 2370	3 AHE 1 js	An. risque opport sécur.int.
GSP 2600	3 AHE 1 js	Questions de sécurité intérieure
GSP 2600Z	3 AHE 1 js	An. crim.:enq. criminelle
GSP 3010	3 AHE 1 js	Résolution des problèmes en séc. int.
GSP 3020	3 AHE 1 js	Éthique appliquée en sécurité intérieure

<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Perfectionnement professionnel

+ GSP 2600V	3 AHE 1 js	Intégr. des princ./prat. prof.
+ GSP 2600W	3 AHE 1 js	Intégration des tech. prof.

<i>Bloc 70 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Formation connexe

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
AEG 3137	3 AHE 1 js	Groupe et situation d'aide
CRI 1730G	3 AHE 1 s	Victimologie
CRI 3010G	3 AHE 1 js	Conciliation et médiation
CRI 3040G	3 AHE 1 s	Formes particulières de crimes
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
SIP 2080	3 H 1 j	La sécurité privée
SIP 3090	3 A 1 j	Le renseignement

Programme 1-631-5-2

Version 00

Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux*

Responsable : Chantal Levesque, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, gsss-responsable@lep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine approprié et posséder une expérience pertinente d'un an dans le domaine de la santé et des services sociaux; ou
- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC), posséder une expérience pertinente de un an dans le domaine de la santé et des services sociaux et démontrer la pertinence du programme dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat) et démontrer la pertinence du programme dans une démarche de formation spécifique.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec.
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours ASA 1050G doit être suivi en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

* Offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'administration de la santé) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Plus spécifiquement, le programme vise à 1) acquérir des connaissances propres au domaine philanthropique; 2) comprendre et analyser le contexte et les enjeux associés au domaine de la philanthropie; 3) développer les compétences éthiques liées à la pratique en contexte philanthropique; 4) développer des habiletés de gestion spécifiques au domaine de la philanthropie; 5) acquérir les connaissances et les habiletés pour élaborer des stratégies de sollicitation; 6) appliquer à des situations concrètes les apprentissages effectués dans le programme.

Destinataires

Ce programme pluridisciplinaire de 30 crédits universitaires est destiné aux personnes qui travaillent dans le domaine de la philanthropie ou qui souhaitent y faire carrière. Complémentaire à une formation initiale en gestion, en santé, en sciences sociales, en communication, en intervention psychosociale ou autres, cette formation spécialisée s'adresse aux candidats désirant acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires à l'exercice de leur rôle d'administrateur ou de professionnel au sein d'organisations philanthropiques et communautaires.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option. Le cours PHE 1001 doit être suivi en début de programme.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 15 cr.

Notions fondamentales

HEC 3006	3 AHE 1 js	Management (3040092)
PHE 1001	3 AHE 1 js	Introduction à la philanthropie
PHE 2010	3 AHE 1 js	Cadre et normes en contexte philanthrop.
PHE 3000	3 AHE 1 js	Stratégies de développement
+ PHE 3030	3 AHE 1 js	Activité d'intégration

Bloc 70 B *option* minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Pratiques spécifiques

HEC 3062	3 AHE 1 js	Gestion de projets (3047001)
HEC 3077	3 AHE 1 js	Compt.fin./an.ét.fin.(3090006)
PBT 3000X	3 AHE 1 js	Publicités sociétales et humanitaires
PBT 3001Z	3 AHE 1 js	Les commandites
PHE 2020	3 AHE 1 js	Les campagnes de collecte de fonds
PHE 2030	3 AHE 1 js	Les événements bénéfiques
PHE 3010	3 AHE 1 js	Dons majeurs et planifiés
PHE 3020	3 AHE 1 js	Atelier thématique lié à la philanthrop.
PHE 3020Z	3 AHE 1 js	Rech. analyse gest. de l'info et données

Bloc 70 C *option* minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation complémentaire

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
COM 1500G	3 AHE 1 s	Communication et organisation
PBT 1000	3 AH 1 js	Communication marketing
PBT 3001X	3 AHE 1 js	Publicité directe
PRO 1000	3 AHE 1 js	Communication promotionnelle : théories
RED 2010	3 AHE 1 s	Rédaction et communications publiques
RED 2010D	3 AHE 1 s	Rédaction et communications publiques
REI 1230G	3 AHE 1 s	Comportement organisationnel
REP 2150	3 AHE 1 js	Relations publiques Marketing
+ REP 2500	3 AHE 1 js	Relations avec les milieux

Programme 1-373-5-0

Version 02

Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques

Responsable : Luc Hébert, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, jes-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an; ou
- être titulaire d'un DEC ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat) et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat peut se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec.
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Cours à distance

Le Certificat offre des cours à distance identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours JES 1000 doit être suivi en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme de Certificat en intervention auprès des jeunes vise à offrir une formation multidisciplinaire d'ordre théorique et pratique qui devrait permettre aux étudiants de développer une pratique réflexive à l'égard du travail d'intervenant, d'une part, et d'acquérir les outils nécessaires à l'intervention dans une perspective interdisciplinaire, d'autre part. Compétences : Adopter une pratique réflexive dans l'intervention auprès des jeunes, incluant la connaissance de soi comme intervenant et la capacité de réfléchir sur sa pratique; Intervenir de façon structurée et adaptée à la problématique et à son contexte, incluant l'évaluation d'un problème, d'une situation et de son contexte et l'utilisation des stratégies d'intervention structurées; Travailler en complémentarité avec d'autres intervenants dans un contexte d'interdisciplinarité.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux intervenants auprès des jeunes, dans le réseau de la santé et des services sociaux : infirmières, travailleurs sociaux, techniciens spécialisés dans des domaines pertinents, etc. Il s'adresse aussi aux intervenants du réseau communautaire, du réseau de la justice, du réseau de l'éducation (professionnels non enseignants en particulier), ainsi qu'à toute personne désireuse de développer les compétences essentielles en intervention auprès des jeunes.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, 15 à 18 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *12 cr.*

Fondements de l'intervention

JES 1000	3	AHE 1 js	L'intervenant et la relation d'aide
JES 1001	3	AHE 1 js	Jeunes et réalités sociales
JES 1010	3	AHE 1 js	Processus d'évaluation et d'intervention
+ JES 3010	3	AHE 1 js	Activités de synthèse

Bloc 70 B *option* *minimum 9 cr., maximum 18 cr.*

Pratiques de l'intervention

CRI 3010G	3	AHE 1 js	Conciliation et médiation
CRI 3900G	3	AHE 1 s	Justice des mineurs
+ JES 1020	3	AHE 1 js	Stage d'observation
JES 2005	3	AHE 1 js	Jeunes et famille
JES 2007	3	AHE 1 js	Jeunes des communautés culturelles
JES 2008	3	AHE 1 js	Jeunes et violence
JES 2009	3	AHE 1 js	Jeunes et sexualité
JES 2012	3	AHE 1 js	Les jeunes et le monde du travail
JES 2014	3	AHE 1 js	Atelier thématique
JES 2014Z	3	AHE 1 js	Intervention auprès du jeune suicidaire
JES 2015Y	3	AHE 1 js	Les jeunes de la rue
JES 2015Z	3	AHE 1 js	Le phénomène des gangs
JES 2016Z	3	AHE 1 js	Le décrochage scolaire
+ JES 2017Y	3	AHE 1 js	Évaluation de la délinquance des jeunes
+ JES 3020	3	AHE 1 js	Stage d'intervention
SME 2044	3	AHE 1 js	Jeunes et santé mentale
TXM 2300	3	AHE 1 js	Jeunes, prévention et toxicomanies
TXM 2470D	1	AHE 1	Prévention sida et toxicomanies
TXM 2580D	1	AHE 1	Héroïne et interventions spécifiques
TXM 2583D	1	AHE 1	La réduction des méfaits

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Formation complémentaire

AEG 2110	3	AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
AEG 3137	3	AHE 1 js	Groupe et situation d'aide
CRI 1511G	3	AHE 1 s	Délinquance et facteurs criminogènes
PEF 2710D	3	AHE 1	Jeunes familles en difficulté
PPL 3040	3	AHE 1 js	Communication interculturelle
PSY 1966	3	AHE 1 js	Psychologie de l'adolescence
PSY 3012G	3	AHE 1 js	Méthodes et techniques d'entrevues
REL 2330	3	A 1 js	Cultures et spirit. des jeunes
SRL 2515	3	AHE 1 js	Cultures et spiritualités des jeunes
SVS 3807	3	H 1 j	Jeunesse et action communautaire
VIO 2015	3	AHE 1 js	Résolution de conflits

Le cours au choix est suivi moyennant l'approbation du responsable de programme.

Programme 1-422-5-0

Version 00

Certificat d'intervention en déficience intellectuelle

Responsable : Esther Paquet, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, idi-responsable@lep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat d'intervention en déficience intellectuelle, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au programme; ou
- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) et posséder une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an, attestations requises.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (certificat, mineure, majeure ou baccalauréat) et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an, attestations requises.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder une année d'expérience de travail rémunéré ou bénévole dans un domaine pertinent, attestations requises.
- Le candidat se verra imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec.
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat d'intervention en déficience intellectuelle. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Exposer l'étudiant à une formation interdisciplinaire en déficience intellectuelle qui lui permettra de mieux évoluer dans un contexte communautaire en constante mutation, de savoir naviguer dans la complexité, avec comme objectif ultime de permettre la participation sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle dans leur communauté. Ce programme permettra en outre à l'étudiant : de développer une réflexion critique et éthique sur sa pratique professionnelle; de développer ses stratégies d'intervention auprès des clients présentant une déficience intellectuelle et auprès de leur réseau familial en tenant compte de la diversité et de la complexité des problématiques rencontrées; de s'outiller pour relever les défis inhérents au contexte de travail communautaire; de s'enrichir des réflexions des autres, de partager sa vision, de découvrir individuellement et collectivement d'autres façons de faire et d'être.

Destinataires

Les intervenants de divers réseaux publics (centres jeunesse, CLSC, centres de réadaptation, milieux scolaires, services de garde au préscolaire, centres hospitaliers spécialisés, organismes communautaires de la région métropolitaine et des régions environnantes) et ceux qui oeuvrent dans les organisations désireux contribuer au rehaussement du niveau de compétences de leurs intervenants compte tenu de la complexité de l'intervention dans des milieux ouverts.

Structure du programme

Le programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 15 cr.

Notions fondamentales

IDI 1010	3	AHE 1	js	Fondements théoriques de la DI
IDI 1020	3	AHE 1	js	Regard systémique sur les familles
IDI 1030	3	AHE 1	js	Intervention en réseau
IDI 2010	3	AHE 1	js	Les enjeux de l'intervention en DI
+ IDI 3000	3	AHE 1	js	Activités de synthèse et d'intégration

Bloc 70 B *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Problématiques spécifiques et pratiques reliées

IDI 2020	3	AHE 1	js	Éthique de l'intervention
IDI 2030	3	AHE 1	js	Comportements excessifs et intervention
IDI 2040	3	AHE 1	js	Troubles envahissants du développement
IDI 3010	3	AHE 1	js	Groupe de codéveloppement
IDI 3020	3	AHE 1	js	Atelier thématique
IDI 3020Z	3	AHE 1	js	Viellissement et DI

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Formation complémentaire

AEG 2110	3	AHE 1	js	Entraînement au travail en équipe
AEG 3137	3	AHE 1	js	Groupe et situation d'aide
PPL 3040	3	AHE 1	js	Communication interculturelle
PSY 1075	3	AHE 1	js	Psychologie sociale
SVS 1363	3	A 1	j	Problèmes sociaux
SVS 2378	3	AH 1	j	Intervention communautaire
VIO 2015	3	AHE 1	js	Résolution de conflits

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-405-5-0

Version 04

Certificat en journalisme

Responsable : Robert Maltais, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, jou-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat en journalisme, le candidat doit :

Base universitaire

- avoir réussi un minimum de 60 crédits universitaires (dans un programme de baccalauréat ou de majeure ou dans des programmes de mineures ou de certificats) ou faire la preuve d'une formation équivalente.
- réussir le test de français particulier à ce programme. Le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site de la Faculté de l'éducation permanente, www.fep.umontreal.ca/tests.html, pour en connaître la date. **Cet avis tient lieu de convocation.**
- présenter un curriculum vitae.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est limitée. Le dossier est étudié par la Faculté qui tient compte du dossier scolaire, de la pertinence des études antérieures et, le cas échéant, de l'expérience professionnelle.

Remarque

En fonction du résultat au test de français, la Faculté peut imposer au candidat admis de suivre et de réussir un cours préalable : FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou un cours équivalent. Ce cours est considéré comme hors programme.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. Ce programme ne peut être terminé en moins de 3 trimestres réguliers.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou un cours équivalent.

Le cours JOU 1400 La presse écrite et en ligne est préalable aux cours JOU 2101 Atelier de presse écrite, JOU 2400 Le journalisme en ligne et JOU 2500 Le journaliste-pupitreur.

Le cours JOU 1500 La presse audiovisuelle est préalable aux cours JOU 2201 Atelier de radio et JOU 2350 Atelier de presse télévisée.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en journalisme. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

PEF 3650	3 AHE 1 js	Didac. ludique/serv.de garde
PEF 3700	3 AHE 1 js	Plein air et dévelop. moteur

Bloc 70 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation complémentaire

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
ASA 1050G	3 AHE 1 js	Le rôle du gestionnaire : défis, enjeux
DRT 3803	3 AHE 1 j	Droit de l'enfant
IDI 2040	3 AHE 1 js	Troubles envahissants du développement
PPL 3050Y	3 AHE 1 js	Santé et transculturalité
PSE 1201	3 AH 1 j	Petite enfance et psychopathologie
PSY 1095	3 AHE 1 j	L'enfance
+ PSY 3090	3 AH 1 j	Psychologie du nourrisson et de l'enfant
+ PSY 3096	3 AH 1 j	Famille et développement de l'enfant
REI 1230G	3 AHE 1 s	Comportement organisationnel
REL 1330	3 A 1 js	Religions et espace public
SME 1050	3 AHE 1 js	Dynamique et dévelop. de la personnalité
SRL 3005	3 AHE 1 js	La religion dans l'espace public
SVS 2378	3 AH 1 j	Intervention communautaire
SVS 3711	3 H 1 j	Familles : théories et pratiques
SVS 3744	3 H 1 j	Pratiques en protection de l'enfance
VIO 2009	3 AHE 1 js	Violence familiale et conjugale

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de publicité. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

1) Fournir les connaissances de base nécessaires à la compréhension de l'ensemble du processus publicitaire. 2) Amener les étudiants à une forme de pratique professionnelle. 3) Situer la publicité dans un contexte socio-économique et culturel.

Destinataires

Toute personne intéressée par la publicité ou la profession de publicitaire.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option.

Programme 1-390-5-0

Version 06

Certificat de publicité

Responsable : Sylvain Desrochers, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, pbt-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat de publicité, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition

- se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site www.fep.umontreal.ca/tests.html. **Cet avis tient lieu de convocation.**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un ou des cours préalables hors programme en français : FRA 1957G Grammaire 1 : analyse grammaticale, FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale.

Le cours PBT 1000 doit être suivi dès le 1^{er} trimestre de l'inscription.

Segment 70

Bloc 70 A	obligatoire		15 cr.
PBT 1000	3 AH 1 js	Communication marketing	
PBT 2000	3 AH 1 js	Stratégies de création	
+ PBT 2003	3 AH 1 js	Stratégies – service-conseil	
PBT 2210D	3 AH 1	Gestion des médias publicitaires	
+ PBT 4000	1 AHE 1 js	Activité de synthèse	
+ PBT 4100	2 AHE 1 js	Atelier d'intégration	

Bloc 70 B option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Création publicitaire

PBT 2001	3 AHE 1 js	Création et production publicitaires
PBT 2002	3 AH 1 js	Publicité interactive
PBT 3000	3 AHE 1 js	Atelier en création
PBT 3000X	3 AHE 1 js	Publicités sociétales et humanitaires
PBT 3000Y	3 AHE 1 js	Projets publicitaires pour PME
PBT 3000Z	3 AHE 1 js	Briefings, évaluations, conceptions
+ PBT 3100	3 AHE 1 js	Stage en création
RED 2020	3 AHE 1 js	Langue et rédaction publicitaire

Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Service conseil

PBT 2004	3 AH 1 js	Gestion – service-conseil
PBT 2005	3 AHE 1 js	Publicité et culture
PBT 3001	3 AHE 1 js	Atelier en service-conseil
PBT 3001W	3 AHE 1 js	Publicité pour commerces de détail
PBT 3001X	3 AHE 1 js	Publicité directe
PBT 3001Y	3 H 1 js	Concours – relève publicitaire
PBT 3001Z	3 AHE 1 js	Les commandites
+ PBT 3101	3 AHE 1 js	Stage en service-conseil

Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Instruments complémentaires

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
+ ANS 1402T	3 AHE 1 js	Business English – Oral Communication
HEC 3006	3 AHE 1 js	Management (3040092)
+ HEC 3007	3 AHE 1 js	Rech. commerciale (3013794)
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
PRO 1000	3 AHE 1 js	Communication promotionnelle : théories
REP 2200	3 AHE 1 js	Communication orale

Programme 1-186-5-1

Version 01

Certificat de rédaction

Responsable : Robert Maltais, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, red-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat de rédaction, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition

- se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site www.fep.umontreal.ca/tests.html. **Cet avis tient lieu de convocation.**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA 1958G *Grammaire 2 : révision grammaticale*.

Les cours obligatoires doivent être suivis avant les cours à option du bloc 70 C et le cours FRA 1300G du bloc 70 D. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par la responsable du Certificat.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de rédaction. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le Certificat de rédaction vise à donner à l'étudiant des outils rédactionnels qui lui permettront de rédiger divers types de textes de façon logique et cohérente, dans une langue claire, vivante et de niveau approprié. L'étudiant apprendra à produire des textes en fonction des théories et des pratiques actuelles de la communication écrite, et

développera ses connaissances du lexique, de la stylistique et de la structuration de textes. Globalement, le programme vise à assurer à l'étudiant un complément fonctionnel à une formation générale ou spécialisée, et à développer chez lui la qualité et la polyvalence rédactionnelles exigées dans le monde du travail actuel.

Destinataires

Le programme s'adresse aux adultes qui, en situation de travail, sont appelés à rédiger des textes d'ordre divers : agents d'information, rédacteurs, journalistes et chroniqueurs pigistes, secrétaires de direction, publicitaires, personnel de relations publiques, etc. Il s'adresse également à toute personne ayant une bonne connaissance de la grammaire qui souhaite parfaire sa connaissance de la langue française et développer ses habiletés en rédaction, quel que soit le domaine de sa formation antérieure ou ultérieure. Il peut en outre constituer un complément de formation pour des étudiants du premier cycle ayant complété un programme de sciences humaines et sociales, de lettres, de communication, d'administration, de gestion ou de génie, et qui aspireraient à remplir des fonctions similaires à celles qui sont décrites ci-dessus. Le programme offre également un ressourcement en écriture aux professeurs qui, régulièrement, doivent corriger des textes et évaluer les habiletés en rédaction de leurs étudiants.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, de 15 à 18 crédits de cours à option.

Segment 70

Bloc	Cours	Crédits	Niveau	Type	Contenu	Crédits
Bloc 70 A	FRA 2952G	3	AHE 1 s	obligatoire	Techniques d'écriture	12 cr.
	FRA 2953G	3	AHE 1 s		Structuration de textes	
	LNG 1061G	3	AHE 1 s		De la grammaire au style	
	LNG 1062G	3	AHE 1 s		Le lexique : particularités, difficultés	

Bloc	Cours	Crédits	Niveau	Type	Crédits
Bloc 70 B				option	minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Activité d'intégration des connaissances

RED 3000	3	AHE 1 js	Atelier de rédaction professionnelle
+ RED 3001	3	AHE 1 js	Stage en révision linguistique

Bloc	Cours	Crédits	Niveau	Type	Crédits
Bloc 70 C				option	minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Rédaction spécialisée

RED 2000	3	AHE 1 s	Rédaction administrative
RED 2010	3	AHE 1 s	Rédaction et communications publiques
RED 2010D	3	AHE 1	Rédaction et communications publiques
RED 2020	3	AHE 1 js	Langue et rédaction publicitaire
RED 2030	3	AHE 1 s	Rédaction technique
RED 2040	3	AHE 1 s	Rédaction pour Internet
RED 2101	3	AHE 1 js	Le texte de création
RED 2201	3	AHE 1 s	Écriture et médias
RED 2301	3	AHE 1 s	La vulgarisation

Bloc	Cours	Crédits	Niveau	Type	Crédits
Bloc 70 D				option	minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Documentation, langue et outils informatiques

FRA 1300G	3	AHE 1 s	Révision de textes
IFT 1986	3	AHE 1 js	Traitement informatique des textes
LNG 3510G	3	AHE 1 s	Grammaire supérieure normative
RED 1100	3	AHE 1 s	L'édition informatisée
TRA 1072G	3	AHE 1 s	Documentation et terminologie 1
TRA 3400G	3	AHE 1 js	Initiation à la localisation

Bloc	Cours	Crédits	Niveau	Type	Crédits
Bloc 70 E				option	minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Formation complémentaire

FRA 1021	3	H 1 j	Littérature et histoire de la langue
FRA 2131	3	A 1 j	Litt. québécoise des XXe et XXLe s.
FRA 2141	3	H 1 j	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	A 1 s	Littérature africaine
LNG 1505G	3	AHE 1 s	Introduction aux sciences du langage

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat. Restriction : sont exclus des cours au choix possibles tous les cours considérés d'ordre propédeutique.

Programme 1-230-5-2

Version 01

Certificat de relations industrielles

Responsable : Mélissa Leboeuf, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, reirresponsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat de relations industrielles, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience d'au moins quatre années appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec.
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Baccalauréat spécialisé en relations industrielles

La Faculté de l'éducation permanente offre aux nouveaux étudiants le Certificat de relations industrielles. Les cours de sigle REI du Certificat sont équivalents, en termes d'objectifs et de contenus, aux cours du Baccalauréat spécialisé offert par l'École de relations industrielles (FAS).

L'étudiant désireux de poursuivre des études en relations industrielles après l'obtention du Certificat peut, s'il répond aux conditions de transfert, être admis en deuxième année du Baccalauréat spécialisé en relations industrielles.

Conditions et procédure de transfert

Avoir terminé le Certificat de relations industrielles ou l'équivalent.

Avoir maintenu une moyenne cumulative globale de 2,3 au Certificat de relations industrielles.

Avoir réussi un cours de statistiques soit au niveau collégial (mathématiques 307, 337 ou 360-300), soit au niveau universitaire (le cours STT 1901 ou le cours STT 1971).

Pour connaître les modalités de transfert (dates limites, formulaires, etc.), le candidat est prié de s'adresser au Service de l'admission et du recrutement de l'Université de Montréal. Par ailleurs, s'il désire en savoir plus sur le cheminement académique à effectuer afin de pouvoir transférer au Baccalauréat en relations industrielles, il devrait s'informer auprès du secrétariat de l'École de relations industrielles.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de relations industrielles. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Offrir des éléments d'une formation de base en relations industrielles : connaissance de la configuration et de l'évolution du champ d'études et de la pratique; introduction à la gestion des ressources humaines, aux relations du travail et aux politiques gouvernementales en relations industrielles; connaissance du contexte organisationnel ainsi que de l'encadrement juridique de la pratique professionnelle; initiation aux apports de diverses disciplines telles la santé et sécurité du travail, la psychologie, la sociologie et les sciences économiques, au champ d'études et à la pratique des relations industrielles.

Par l'acquisition de connaissances et le développement d'aptitudes professionnelles : 1) faciliter l'accès à un poste d'encadrement dans une organisation de travail ou à un poste dans le domaine des relations industrielles; 2) contribuer à l'augmentation de l'efficacité et au perfectionnement des cadres en exercice et des personnes œuvrant déjà dans un service de ressources humaines ou de relations de travail, ou en milieu syndical; 3) permettre au candidat désirant une formation universitaire accrue de poursuivre éventuellement son apprentissage dans le cadre du baccalauréat spécialisé offert par l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, de 15 à 18 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 12 cr.

Fondements de la pratique professionnelle

REI 1010G	3 AHE 1 s	Intro. aux rel. industrielles
REI 1140G	3 AHE 1 s	Approche juridique en RI
REI 1240G	3 AHE 1 js	Gestion des RH
+ REI 2305G	3 AHE 1 js	Aspects jur. du lien d'emploi

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Administration

REI 1030G	3 AHE 1 js	Gest./fonct. de l'organisation
REI 3220G	3 AHE 1 js	Gestion fin. appliquée aux RI

Bloc 70 C *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Formation pluridisciplinaire

REI 1020G	3 AHE 1 js	Org. et dynamique de la firme
REI 1040G	3 AHE 1 js	Comportement organisationnel
REI 1420G	3 AHE 1 s	Emploi et salaire

Bloc 70 D *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Perfectionnement

+ REI 2211G	3 AHE 1 js	Formation et dévelop. des RH
+ REI 2215G	3 AHE 1 js	Rémunération
+ REI 2230G	3 AHE 1 js	Stratégie RH et dotation
+ REI 2320G	3 AHE 1 s	Droits/rapports coll. du trav.
+ REI 2330G	3 AHE 1 s	Syndicalisme
+ REI 2475G	3 AHE 1 s	Politiques gouv. en RI
+ SST 3052	3 AHE 1 js	Gestion intégrée de la SST

Bloc 70 E *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Formation complémentaire

+ ANS 1042	3 AHE 1 js	Business Writing 1
+ ANS 1042T	3 AHE 1 js	Business Writing
COM 1500G	3 AHE 1 s	Communication et organisation
HEC 3018	3 AHE 1 js	Intro au marketing (3010082)

Programme 1-481-5-0

Version 02

Certificat en santé communautaire*

Responsable : Chantal Levesque, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, mso-responsable@fep.umontreal.ca

Seule l'orientation I, Sciences infirmières, est ouverte à l'admission.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat en santé communautaire, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat; ou
- être titulaire d'un DEC ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins 600 heures dans un domaine pertinent ou démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition

- pour choisir l'orientation I du programme, soit le segment 70, Sciences infirmières, en plus de satisfaire aux conditions générales d'admission, être détenteur d'un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et être inscrit au tableau de l'Ordre.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants sont exemptés des préalables des cours SOI 2202 et 3305.

L'étudiant peut substituer aux cours obligatoires MSO 2000G et 2030G offerts en classe les cours correspondants offerts à distance sous les sigles et numéros MSO 2000D et 2030D.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en santé communautaire. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le Certificat en santé communautaire vise l'acquisition de compétences dans les domaines de la connaissance et de la surveillance des milieux, de la protection et la promotion de la santé et de la prévention de la maladie. De façon plus spécifique, il permet d'interpréter les situations de santé en fonction d'un modèle populationnel, axé sur les déterminants de la santé et la collaboration intersectorielle; à intervenir avec une compétence accrue dans les divers milieux de vie des personnes et en fonction du degré de complexité des problèmes vécus par ces personnes. Il vise également à acquérir des bases méthodologiques en matière d'évaluation de programmes en santé communautaire ou des bases conceptuelles et des méthodes d'intervention infirmière auprès de familles et de communautés.

Destinataires

Ce programme s'adresse à des intervenants (médecins, infirmières, nutritionnistes, éducateurs sanitaires, travailleurs sociaux, psychologues ou autres) oeuvrant dans le réseau de la santé et des services sociaux (principalement les CLSC) ou dans un champ connexe.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Le programme comporte deux orientations. Le segment 01 est commun aux deux orientations. Le segment 70 couvre l'orientation I : sciences infirmières. Le segment 71, non offert, couvre l'orientation II : multidisciplinaire.

Segment 01 Tronc commun

Bloc 01 A	obligatoire		9 cr.
MSO 2000G	3 AHE	1 js	Introduction à l'épidémiologie
MSO 2030G	3 AHE	1 js	Systèmes de santé et santé communautaire
MSO 2300G	3 AHE	1 js	Promotion et éducation de la santé

Segment 70 Orientation I : sciences infirmières

Bloc 70 A	obligatoire		9 cr.
SOI 1401	3 AHE	1 js	Famille en santé
SOI 1402	3 AHE	1 js	Communauté en santé
+ SOI 1414	3 AHE	1 js	Projet d'intervention dans la communauté

Bloc 70 B	option		minimum 6 cr., maximum 9 cr.
SOI 1405	3 AHE	1 js	Gestion des soins et des services
SOI 1406	3 AHE	1 js	Sc. inf., santé et sécurité du travail
SOI 1407	3 AHE	1 js	Problématiques contemporaines de santé
SOI 1408	3 AHE	1 js	Évaluation de la santé
SOI 1413	3 AHE	1 js	Analyse de thèmes liés à l'intervention
SOI 1421	3 AHE	1 js	Communautés culturelles et soins
SOI 2202	3 AHE	1 js	Éthique en sciences infirmières
SOI 3209	3 AHE	1 js	Soins infirmiers aux mourants
SOI 3220	3 AHE	1 js	Intervention en situation de crise
+ SOI 3305	3 AHE	1 js	Sc. inf. : adaptation, réadaptation

Bloc 70 C	option		minimum 3 cr., maximum 6 cr.
AEG 2110	3 AHE	1 js	Entraînement au travail en équipe
ANT 1980G	3 H	1 js	Anthropologie de la santé
DRT 3810G	3 AHE	1 js	Droit de la santé
EDP 1001	3 AHE	1 s	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.
EDP 1001D	3 AHE	1 js	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.
MSO 2010G	3 AHE	1 js	Introduction à la biostatistique
MSO 2140G	3 AHE	1 js	Thèmes liés à la santé communautaire
MSO 2141G	3 AHE	1 js	Soulagement de la douleur

* Offert conjointement par la Faculté de médecine (Département de médecine sociale et préventive), la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

MSO 2142G	3	AHE 1	js	Priorités nationales de santé publique
MSO 2143G	3	AHE 1	js	Diabète : approches interdisciplinaires
MSO 2144G	3	AHE 1	js	Réseau intégré de services:défis actuels
MSO 2145G	3	AHE 1	js	Gestion de cas dans la communauté
MSO 2170G	3	AHE 1	js	Système d'information en milieu de santé
PPL 3040	3	AHE 1	js	Communication interculturelle

Segment 71 Orientation II : multidisciplinaire*Bloc 71 A* *obligatoire* *9 cr.*

MSO 2010G	3	AHE 1	js	Introduction à la biostatistique
MSO 2200G	3	AHE 1	js	Intervention de première ligne
MSO 2440G	3	AHE 1	js	Programmes en santé communautaire

Bloc 71 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

AEG 3137	3	AHE 1	js	Groupe et situation d'aide
MSN 1061G	3	AHE 1	js	Santé : déterminants environnementaux
MSN 3100G	3	AHE 1	js	Introduction aux maladies du travail
MSO 2080G	3	AHE 1	js	Santé des jeunes 0-18 ans
MSO 2100G	3	AHE 1	js	La santé et les groupes ethniques
MSO 2110G	3	AHE 1	js	Intégration : pers. âgées et handicapées
MSO 2120G	3	AHE 1	js	Adaptation sociale du jeune adulte
MSO 2130G	3	AHE 1	js	Santé mentale et communauté
MSO 2150G	3	AHE 1	js	Aspects éthiques en santé communautaire
MSO 2180G	3	AHE 1	js	Santé physique des tout-petits

Bloc 71 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

AEG 2110	3	AHE 1	js	Entraînement au travail en équipe
ANT 1980G	3	H 1	js	Anthropologie de la santé
DRT 3810G	3	AHE 1	js	Droit de la santé
EDP 1001	3	AHE 1	s	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.
EDP 1001D	3	AHE 1	s	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.
MSO 2140G	3	AHE 1	js	Thèmes liés à la santé communautaire
MSO 2141G	3	AHE 1	js	Soulagement de la douleur
MSO 2142G	3	AHE 1	js	Priorités nationales de santé publique
MSO 2170G	3	AHE 1	js	Système d'information en milieu de santé
PPL 3040	3	AHE 1	js	Communication interculturelle

L'étudiant prend 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-402-5-0

Version 05

Certificat de santé et sécurité du travail

Responsable : Mélissa Leboeuf, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, sst-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat de santé et sécurité du travail, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat; ou
- être titulaire d'un DEC ou faire la preuve d'une formation équivalente et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins 600 heures dans un domaine pertinent ou démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de santé et sécurité au travail. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme vise à former des agents innovateurs, ouverts, rigoureux et critiques, capables d'oeuvrer à l'application du cadre législatif propre à la SST, d'assumer des fonctions d'agent, de conseiller ou de cadre intermédiaire et de promouvoir une approche intégrée de la SST.

Destinataires

Ce programme s'adresse principalement aux personnes qui travaillent ou qui désirent éventuellement travailler dans des institutions directement concernées par la SST ou dans des organisations intéressées par cette problématique : les permanents de la CSST, le personnel des associations sectorielles paritaires (ASP), des équipes de SST oeuvrant dans les DSP et les CLSC et des experts-conseils en SST, les infirmières oeuvrant en santé au travail, les personnes des domaines de la gestion ou des relations de travail, les techniciens en hygiène du travail, les membres des comités de SST, les conseillers en prévention et les gestionnaires de dossiers de lésions professionnelles, les agents de recherche en SST, les personnes qui sont en formation dans le cadre d'un programme de réadaptation.

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option.

Segment 70*Bloc 70 A* *obligatoire* *21 cr.***Connaissances de base en SST**

SST 1001	1	AHE 1	js	Introduction à la SST
+ SST 1042	2	AHE 1	js	Droit de la SST
+ SST 1045	3	AHE 1	js	Loi et SST
+ SST 1050	3	AHE 1	js	Physiologie du travail et ergonomie
SST 1087	3	AHE 1	js	Sécurité du travail
+ SST 2000	3	AHE 1	js	Hygiène du travail

- + SST 2525 3 AHE 1 js Psychodynamique du travail
- + SST 3052 3 AHE 1 js Gestion intégrée de la SST

Bloc 70 B option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Approfondissement des pratiques de la SST

- + SST 2400 3 AHE 1 js Stratégie de la formation en SST
- + SST 3000 3 AHE 1 js Stage d'intégration en SST
- + SST 3055 3 AHE 1 js L'impératif financier
- + SST 3061 3 AHE 1 js L'audit des pratiques de SST
- + SST 3065 3 AHE 1 js Démarche de changement en SST
- + SST 3180 3 AHE 1 js Les tribunaux administratifs en SST

Bloc 70 C option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Cours complémentaires

- AEQ 2110 3 AHE 1 js Entraînement au travail en équipe
- AEQ 3137 3 AHE 1 js Groupe et situation d'aide
- IFT 1931 3 AHE 1 s Initiation aux bases de données
- MSN 3100G 3 AHE 1 js Introduction aux maladies du travail
- REI 1210G 3 AHE 1 js Principes de gestion
- VIO 2011 3 AHE 1 js Violence/harcèlement au trav.

Programme 1-482-5-0

Version 02

Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention*

Responsable : Esther Paquet, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, sme-responsable@lep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat; ou
- être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an, attestations requises.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat) et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an, attestations requises.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder une année d'expérience de travail rémunéré ou bénévole dans un domaine pertinent, attestations requises
- le candidat se verra imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour respecter l'ordre des apprentissages, les cours obligatoires devraient être suivis dans l'ordre suivant : SME 1000, SME 1020, PST 2955G, SVS 2901 et SME 3000 (ou de façon concomitante), avant les cours des blocs B et C. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par la personne responsable du certificat.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le Certificat d'intervention en santé mentale poursuit l'objectif suivant : fournir aux diplômés des connaissances et une instrumentation spécifiques pour améliorer leur intervention dans le domaine de la santé mentale dans un contexte interdisciplinaire. Objectifs spécifiques : Permettre à l'étudiant : 1) de développer une réflexion personnelle et professionnelle sur son engagement en santé mentale; 2) d'acquérir des notions fondamentales spécifiques aux diverses pratiques d'intervention en santé mentale dans une perspective interdisciplinaire; 3) de développer des habiletés d'intervention en collaboration avec la personne, son réseau et les services en santé mentale.

Destinataires

Ce programme s'adresse à des intervenants en santé mentale (infirmières, travailleurs sociaux, criminologues, enseignants, éducateurs, bénévoles ou autres) qui oeuvrent dans le réseau de la santé et des services sociaux, des ressources alternatives et de l'éducation ou dans tout domaine approprié et qui possèdent une formation initiale jugée pertinente.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option.

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 15 cr.

Notions fondamentales

- | | | |
|------------|------------|--|
| PST 2955G | 3 AHE 1 js | Psychopathologie et intervention |
| SME 1000 | 3 AHE 1 j | Compétences personnelle, professionnelle |
| SME 1020 | 3 AHE 1 js | Interdisciplinarité et intervention |
| + SME 3000 | 3 AHE 1 js | Atelier d'intégration |
| SVS 2901 | 3 AH 1 s | Santé mentale : aspects sociopolitiques |

Bloc 70 B option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Problématiques et pratiques spécifiques

- | | | |
|-----------|------------|--|
| SME 1050 | 3 AHE 1 js | Dynamique et dévelop. de la personnalité |
| SME 2033 | 3 AHE 1 js | Santé mentale et travail |
| SME 2044 | 3 AHE 1 js | Jeunes et santé mentale |
| SME 2055 | 3 AHE 1 js | Problématiques complexes |
| SME 2055T | 3 AHE 1 js | Deuil et suicide |
| SME 2055V | 3 AHE 1 js | Troubles des conduites alimentaires |
| SME 3005 | 3 AHE 1 j | Approche systémique |
| SME 3010 | 3 AHE 1 j | Intervention en situation de crise |
| SME 3030 | 3 AHE 1 j | Atelier en santé mentale 1 |
| SME 3030V | 3 AHE 1 js | Explorations créatrices en santé mentale |

* Offert conjointement par la Faculté de l'éducation permanente et la Faculté des arts et des sciences, avec la collaboration de la Faculté de médecine, et géré par la Faculté de l'éducation permanente.

SME 3030W	3	AHE 1	js	La quête du mieux-être
SME 3030Z	3	AHE 1	js	Maladies psychosomatiques
SME 3035V	3	AHE 1	js	Cadre juridique de l'intervention
SME 3035W	3	AHE 1	js	Systémique/processus de guérison en Écho
SME 3035Y	3	AHE 1	js	Pratiques de réadaptation psychosociale
SME 3035Z	3	AHE 1	js	Les troubles de la personnalité
SME 3040	3	AHE 1	js	Discussion de cas cliniques
SME 3045	3	AHE 1	js	Intervention psychogériatrique

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Formation complémentaire

AEQ 3137	3	AHE 1	js	Groupe et situation d'aide
CRI 1730G	3	AHE 1	s	Victimologie
EDP 1001D	3	AHE 1		Méthode de recherche en sc. hum. et soc.
GER 2021D	3	AHE 1		Santé mentale et vieillissement
GER 3045D	3	AH 1		Déficits cognitifs
IDI 2020	3	AHE 1	js	Éthique de l'intervention
PPL 3045	3	AHE 1	js	Accommodement raisonnable
PPL 3050Y	3	AHE 1	js	Santé et transculturalité
PSY 1075	3	AHE 1	js	Psychologie sociale
PSY 3012G	3	AHE 1	js	Méthodes et techniques d'entrevues
TXM 1221D	3	AHE 1		Effets des substances psychotropes
VIO 2009	3	AHE 1	js	Violence familiale et conjugale

Programme 1-420-5-0

Version 04

Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation

Responsable : Ignace Olazabal (intérim), tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, txm-responsable@lep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (certificat, mineure, majeure, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées dans le domaine lié aux phénomènes des dépendances (promotion, prévention, réadaptation, etc.), soit 3 ans d'expérience en présence d'une année de formation collégiale ou d'une attestation d'études collégiales, ou 5 ans d'expérience sans formation spécifique après le secondaire.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Cours à distance

Le certificat offre des cours à distance identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme. Pour un même cours, l'étudiant doit choisir entre le cours donné en salle et le cours à distance.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit suivre les cours obligatoires en début de programme, de préférence en commençant par les cours TXM 1441 et 1331.

L'étudiant peut substituer aux cours obligatoires TXM 1111, 1221 et 1331 offerts en classe les cours correspondants offerts à distance sous les sigles et numéros TXM 1111D, 1221D et 1331D.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux étudiants de développer des compétences pour intervenir, en conformité avec leur statut professionnel, dans le domaine de la prévention et de la réadaptation des toxicomanies. À la fin de sa formation, l'étudiant : 1) Connaîtra les effets des substances psychotropes. 2) Analysera les enjeux psychologiques et sociologiques de la prévention et de la réadaptation. 3) Sera sensibilisé à l'étiologie, à la santé mentale et au traitement. 4) Sera en mesure d'effectuer une entrevue d'accueil et d'évaluation préliminaire. 5) Aura développé des habiletés de base reliées à l'animation de groupe et à l'intervention individuelle. 6) Sera capable d'élaborer des activités de prévention.

Destinataires

Le certificat s'adresse à toute personne intéressée à acquérir des connaissances et des habiletés dans la prévention des toxicomanies et la réadaptation des toxicomanes. À titre de complément de formation, le programme intéresse également les personnes qui oeuvrent dans les domaines de la santé et des services sociaux (personnel médical, paramédical et psychosocial), de l'éducation (personnel enseignant, conseillers, éducateurs), de la justice (membres des services de prévention de la criminalité, agents de réhabilitation et de réinsertion sociale) et du travail (personnel rattaché au programme d'aide aux employés).

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, 9 à 12 crédits d'ateliers pratiques et 0 à 3 crédits de cours à option.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *18 cr.*

Notions fondamentales

TXM 1111	3	AHE 1	js	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM 1221	3	AHE 1	js	Effets des substances psychotropes
TXM 1331	3	AHE 1	js	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1441	3	AHE 1	js	Étiologie et modèles d'intervention

TXM 2551	3 AHE 1 js	Santé mentale et traitement en toxico
+ TXM 3530	3 AHE 1 js	Évaluation en toxicomanie

Bloc 70 B option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Pratiques en toxicomanies – Ateliers et stages

+ TXM 3400	3 AHE 1 js	Conception d'un programme de prévention
+ TXM 3410	3 AHE 1 js	Actualisation d'un prog. de prévention
+ TXM 3500	3 AHE 1 js	Approches motivationnelles
+ TXM 3510	3 AHE 1 js	Intervention clinique en toxicomanie
+ TXM 3520	3 AHE 1 js	Animation de groupe en toxicomanie
+ TXM 3540	3 AHE 1 js	Intervention auprès des jeunes en toxico
+ TXM 3600	6 AHE 1 js	Stage en milieu d'intervention
+ TXM 3610	6 AHE 1 js	Stage international

Bloc 70 C option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Problématiques associées

CRI 1511G	3 AHE 1 s	Délinquance et facteurs criminogènes
JES 2014Z	3 AHE 1 js	Intervention auprès du jeune suicidaire
JES 2015Z	3 AHE 1 js	Le phénomène des gangs
PSY 3012G	3 AHE 1 js	Méthodes et techniques d'entrevues
SME 1050	3 AHE 1 js	Dynamique et dévelop. de la personnalité
SME 3010	3 AHE 1 j	Intervention en situation de crise
SME 3035Z	3 AHE 1 js	Les troubles de la personnalité
SVS 1363	3 A 1 j	Problèmes sociaux
TXM 2300	3 AHE 1 js	Jeunes, prévention et toxicomanies
TXM 2310	3 AHE 1 js	Pratiques novatrices en prévention
TXM 2470D	1 AHE 1	Prévention sida et toxicomanies
TXM 2480D	1 AHE 1	Psychotropes en milieu de travail
TXM 2570D	1 AHE 1	Jeu pathologique
TXM 2580D	1 AHE 1	Héroïne et interventions spécifiques
TXM 2583D	1 AHE 1	La réduction des méfaits
TXM 2600	3 AHE 1 js	Problématique liée à la toxicomanie B
VIO 2009	3 AHE 1 js	Violence familiale et conjugale

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test imposé à l'admission doit suivre et réussir les cours préalables ANS 1040T Writing Workshop ou FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale. Si l'étudiant n'obtient pas à ces cours un résultat d'au moins B- (2,7), il pourra se voir imposer d'autres cours préalables, suivant les lacunes qui n'auraient pu être comblées.

Les cours obligatoires doivent être suivis dans l'ordre suivant : TRA 1005G, LNG 1505G, TRA 1006G, 1007G, 1015G, 1072G et 1082G (ou de façon concomitante), avant les cours à option des blocs 70 B et 70 C.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de traduction I. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Initier les étudiants à la formation professionnelle en traduction. Cette formation vise l'accroissement des connaissances en grammaire et en stylistique françaises et anglaises, une meilleure compréhension de la langue de départ (l'anglais) et le développement de l'habileté à produire des textes logiques et cohérents dans la langue d'arrivée (le français). Le programme aborde les questions théoriques fondamentales et vise l'acquisition des techniques de base en traduction.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux personnes intéressées à la traduction, soit pour préparer une carrière éventuelle, soit par souci de culture personnelle. Il s'adresse également aux personnes qui font occasionnellement de la traduction et qui désiraient améliorer la qualité de leur travail dans ce domaine.

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits de cours obligatoires, de 6 à 9 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 21 cr.

Formation de base

LNG 1505G	3 AHE 1 s	Introduction aux sciences du langage
TRA 1005G	3 AHE 1 s	Difficultés du français écrit
TRA 1006G	3 AHE 1 s	Increased English Comprehension
+ TRA 1007G	3 AHE 1 s	Stylistique et rédaction
+ TRA 1015G	3 AHE 1 s	Interférences linguistiques
TRA 1072G	3 AHE 1 s	Documentation et terminologie 1
+ TRA 1082G	3 AHE 1 s	Méthodologie et traduction générale

Programme 1-185-5-0

Version 04

Certificat de traduction 1

Responsable : Louis Poirier, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, tr-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat de traduction I, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition

- se soumettre au test d'admission visant à déterminer le degré de connaissance et de maîtrise du français et de l'anglais du candidat. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date et le lieu, le candidat est prié de consulter la rubrique *Tests d'admission* sur le site www.fep.umontreal.ca/tests.html. **L'avis qui s'y trouve tient lieu de convocation.**

Baccalauréat spécialisé en traduction

L'étudiant ayant terminé les deux Certificats (60 crédits) peut avoir accès au Baccalauréat spécialisé en traduction offert par le Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences. Il est à noter que le programme offert par le Département de linguistique et de traduction ne peut être suivi le soir en totalité. Voir la rubrique « Baccalauréat spécialisé en traduction » sous Certificat de traduction 2.

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Formation professionnelle

+ TRA 2022G	3 AHE 1 s	Traduction littéraire
+ TRA 2032G	3 AHE 1 s	Traduction commerciale et économique
+ TRA 2042G	3 AHE 1 s	Traduction scientifique et technique
+ TRA 2052G	3 AHE 1 s	Traduction juridique et administrative
+ TRA 2062G	3 AHE 1 s	Traduction médico-pharmaceutique
+ TRA 2100G	3 AHE 1 s	General Translation

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Outils méthodologiques et intégration au milieu

IFT 1986	3 AHE 1 js	Traitement informatique des textes
+ TRA 2072G	3 AHE 1 s	Documentation et terminologie 2
+ TRA 2092G	3 AHE 1 js	Les outils informatiques en traduction
TRA 2305G	3 AHE 1 js	Interprétation en milieu social
+ TRA 3200G	3 AHE 1 s	Réalités professionnelles
TRA 3400G	3 AHE 1 js	Initiation à la localisation

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Perfectionnement

+ ANS 1502	3 AHE 1 js	Business English – Oral Communication 2
FRA 2952G	3 AHE 1 s	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3 AHE 1 s	Structuration de textes
LNG 3510G	3 AHE 1 s	Grammaire supérieure normative
TRA 2110G	3 AHE 1 s	Advanced Business and Technical Writing

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat. Restriction : sont exclus des cours au choix tous les cours considérés d'ordre propédeutique.

Programme 1-185-5-1

Version 04

Certificat de traduction 2

Responsable : Louis Poirier, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat de traduction 2, le candidat doit être titulaire du Certificat de traduction 1 ou posséder une formation jugée équivalente.

Baccalauréat spécialisé en traduction

L'étudiant ayant terminé les deux certificats (60 crédits) peut avoir accès au Baccalauréat spécialisé en traduction (B.A. spécialisé) offert par le Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences.

Même si le programme offert par le Département de linguistique et de traduction ne peut être suivi le soir en totalité, les étudiants qui ont obtenu les deux certificats de traduction (60 crédits) à la Faculté de l'éducation permanente peuvent demander d'y être admis pour en faire les 30 derniers crédits et obtenir ainsi le Baccalauréat spécialisé en traduction.

Conditions et procédure de transfert

Avoir terminé les deux certificats de traduction. Remplir le formulaire ACCD-07 que le candidat peut se procurer en communiquant avec la technicienne à la gestion des dossiers étudiants des Certificats de traduction au 514-343-6111 poste 2867.

Pour renseignements supplémentaires concernant le Baccalauréat spécialisé en traduction : Secrétariat, Département de linguistique et de traduction, tél. : 514-343-6220.

Autres formations possibles

Le candidat peut aussi s'inscrire à un troisième certificat tel que rédaction ou droit et obtenir un Baccalauréat par cumul de certificats.

Pour renseignements supplémentaires concernant une carrière en traduction, communiquer avec le responsable des Certificats de traduction à la Faculté de l'éducation permanente.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de traduction 2. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Permettre à ceux qui sont titulaires d'un premier certificat de traduction d'améliorer leur méthode de travail et de s'initier aux secteurs spécialisés de la traduction.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, de 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire*

18 cr.

Formation professionnelle

+ TRA 2032G	3 AHE 1 s	Traduction commerciale et économique
+ TRA 2042G	3 AHE 1 s	Traduction scientifique et technique
+ TRA 2052G	3 AHE 1 s	Traduction juridique et administrative
+ TRA 2072G	3 AHE 1 s	Documentation et terminologie 2
+ TRA 2100G	3 AHE 1 s	General Translation
+ TRA 3010G	3 AHE 1 s	Révision et contrôle de la qualité

Bloc 70 B *option*

minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation complémentaire et perfectionnement

FRA 2953G	3 AHE 1 s	Structuration de textes
LNG 3510G	3 AHE 1 s	Grammaire supérieure normative
RED 2000	3 AHE 1 s	Rédaction administrative
RED 2020	3 AHE 1 js	Langue et rédaction publicitaire
TRA 1025	3 AH 1 j	Text Analysis
+ TRA 2022G	3 AHE 1 s	Traduction littéraire
+ TRA 2062G	3 AHE 1 s	Traduction médico-pharmaceutique
TRA 2110G	3 AHE 1 s	Advanced Business and Technical Writing
+ TRA 3020G	3 AHE 1 s	Traduction et adaptation publicitaire
+ TRA 3025G	3 AHE 1 s	Trad. et adapt. cinématographique
+ TRA 3850	3 AH 1 j	Introduction à l'interprétation

Bloc 70 C *option*

minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Outils méthodologiques et intégration au milieu

+ TRA 2092G	3 AHE 1 js	Les outils informatiques en traduction
TRA 2305G	3 AHE 1 js	Interprétation en milieu social
+ TRA 3200G	3 AHE 1 s	Réalités professionnelles
TRA 3225G	3 AHE 1 s	Projets spéciaux en milieu de travail
TRA 3400G	3 AHE 1 js	Initiation à la localisation

Bloc 70 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Connaissances connexes

ANG 1022	3 H 1 j	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3 A 1 j	Contemporary American Culture
ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
COM 1200G	3 AHE 1 s	Introduction aux médias
DRT 1151G	3 AHE 1 s	Introduction à l'étude du droit
DRT 2401G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 1
ESP 1317	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 1
JOU 2310	3 AHE 1 js	Analyse de l'actualité
MSN 1061G	3 AHE 1 js	Santé : déterminants environnementaux
MSO 2000D	3 AHE 1	Introduction à l'épidémiologie
MSO 2000G	3 AHE 1 js	Introduction à l'épidémiologie
PBT 1000	3 AH 1 js	Communication marketing
POL 1020G	3 AHE 1 s	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1605G	3 AHE 1 js	Politique internationale
REI 1210G	3 AHE 1 js	Principes de gestion
REI 1220G	3 AHE 1 s	Administration des affaires

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-252-5-2

Version 00

Certificat en victimologie

Responsable : Fabienne Cusson, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, vio-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat en victimologie, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un DEC ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score de au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Il est recommandé de suivre le cours CRI 1730G en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en victimologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

1. acquérir des connaissances relatives au phénomène de la victimisation criminelle, à la fois dans sa genèse, son déroulement et ses conséquences; 2. identifier les ressources et les enjeux de l'intervention, de la prise en charge de la victime d'un acte criminel jusqu'au terme du processus de réparation; 3. concevoir une intervention appropriée en fonction des caractéristiques des victimes, du type de violence exercée à leur endroit et de toute autre variable pertinente; 4. analyser différentes formes de violence et saisir leurs liens avec certains problèmes de société; 5. intégrer l'approche multidisciplinaire dans l'analyse victimologique.

Destinataires

Ce programme s'adresse à toute personne qui intervient déjà ou qui est appelée à intervenir auprès des victimes d'actes criminels, qu'elle oeuvre dans le réseau de la santé et des services sociaux, communautaire, de l'éducation ou de la justice. Il s'adresse aussi à toute personne intéressée à l'étude du phénomène de la violence et de ses impacts, à acquérir des connaissances en victimologie et à développer des habiletés à intervenir auprès des victimes.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 9 cr.

Fondements

CRI 1730G	3 AHE 1 s	Victimologie
+ CRI 2301G	3 AHE 1 js	Interv. auprès des victimes
VIO 2017	3 AHE 1 js	Victimes et institutions jur.

Bloc 70 B option minimum 6 cr., maximum 15 cr.

Formes de violences et contextes particuliers de victimisation

CRI 3305G	3 AHE 1 s	Violences criminelles
JES 2008	3 AHE 1 js	Jeunes et violence
+ PSE 2211	3 AH 1 j	L'enfant maltraité
VIO 1005	3 AHE 1 js	Violence : approches disciplinaires
VIO 2009	3 AHE 1 js	Violence familiale et conjugale
VIO 2011	3 AHE 1 js	Violence/harcèlement au trav.
VIO 2012	3 AHE 1 js	Victimisation sexuelle
VIO 2040	3 AHE 1 js	Problématique spécifique
VIO 2040Z	3 AHE 1 js	Violence et rapports interculturels
VIO 2050V	3 AHE 1 js	Homicides, survivants, vécu des proches
VIO 3020	3 AHE 1 js	Profiles vulnérables

Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 15 cr.

Intervention

AGE 3137	3 AHE 1 js	Groupe et situation d'aide
CRI 3010G	3 AHE 1 js	Conciliation et médiation
JES 2014Z	3 AHE 1 js	Intervention auprès du jeune suicidaire
PSY 3012G	3 AHE 1 js	Méthodes et techniques d'entrevues
VIO 1000	3 AHE 1 js	L'intervenant en contexte de violence
VIO 2015	3 AHE 1 js	Résolution de conflits

VIO 2016	3 AHE 1 js	Intervention en contexte traumatique
+ VIO 3000	3 AHE 1 js	Projets spéciaux sur la violence
<i>Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>		
Connaissances connexes		
CRI 1200G	3 AHE 1 s	La méthodologie en criminologie
JES 2015Y	3 AHE 1 js	Les jeunes de la rue
PEF 2710D	3 AHE 1	Jeunes familles en difficulté
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
SVS 2378	3 AH 1 j	Intervention communautaire

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme.

Microprogramme

Microprogramme 1-325-6-5

Version 03

Droit

Responsable : Isabelle Petit, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, drt-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au Microprogramme en droit, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation équivalente; et
- posséder au moins deux années d'expérience de travail après l'obtention du diplôme d'études collégiales.

Base universitaire

- avoir terminé une majeure ou deux certificats dans un champ pertinent ou être titulaire d'un grade universitaire.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition

- avoir la capacité de lire des textes rédigés en anglais.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Note : Les conditions d'admissibilité au Microprogramme en droit sont les mêmes que pour le Certificat en droit. En conséquence, les candidats ne doivent faire qu'un seul choix de programme en droit.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Aux fins de l'application du Règlement des études, le Microprogramme en droit est considéré comme un module.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le responsable du programme détermine les cours que l'étudiant doit suivre en fonction du domaine du droit privilégié par l'étudiant au moment de l'admission au microprogramme.

Le cours obligatoire doit être suivi en début de programme, avant les cours à option.

Il est préférable de suivre le cours DRT 2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT 3810G et 3804G.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Ce microprogramme permet à l'étudiant : d'obtenir une vue d'ensemble de la discipline par le cours « Introduction à l'étude du droit »; d'obtenir une formation juridique sur un sujet particulier au moyen du ou des cours à option.

Destinataires

Ce programme s'adresse à toute personne qui désire obtenir de façon ponctuelle une connaissance sur un sujet particulier en droit (droit fiscal, libertés publiques, droit des compagnies, droit de la famille, etc.) pour mieux saisir la place occupée par le droit dans ses activités professionnelles ou sa vie personnelle.

Structure du programme

Ce programme comporte de 9 à 15 crédits de cours, dont 3 crédits obligatoires et de 6 à 12 crédits de cours à option.

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>3 cr.</i>
DRT 1151G	3 AHE 1 s	Introduction à l'étude du droit	
<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>	
DRT 1010G	3 AHE 1 s	Fondements du droit 1	
DRT 1221G	3 AHE 1 s	Obligations 1	
DRT 1222G	3 AHE 1 s	Obligations 2	
+ DRT 1223G	3 AHE 1 s	Obligations 3	
DRT 1224G	3 AHE 1 s	Personnes physiques et famille	
DRT 1225G	3 AHE 1 s	Biens	
DRT 1501G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 1	
+ DRT 1502G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 2	
+ DRT 1505G	3 AHE 1 s	Droit pénal 1	
DRT 1901G	3 AHE 1 s	Développement des habiletés du juriste 1	
DRT 2003G	3 AHE 1 s	Interprétation des lois	
DRT 2100G	3 AHE 1 s	Droit international public général	
DRT 2231G	3 AHE 1 s	Droit judiciaire privé 1	
DRT 2401G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 1	
DRT 2402G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 2	
DRT 2501G	3 AHE 1 s	Droit administratif général	
DRT 2505G	3 AHE 1 s	Droit pénal 2	
DRT 3201G	3 AHE 1 js	Assurances	
+ DRT 3205G	3 AHE 1 s	Sûretés	
+ DRT 3401G	3 AHE 1 s	Faillite et insolvabilité	
+ DRT 3402G	3 AHE 1 s	Contrats et usages commerciaux	
+ DRT 3403G	3 AHE 1 s	Financement de l'entreprise	
DRT 3404G	3 AHE 1 s	Droit bancaire	

DRT 3406G	3 AHE 1 s	Propriété intellectuelle
+ DRT 3501G	3 AHE 1 s	Droit municipal
+ DRT 3503G	3 AHE 1 s	Libertés publiques
+ DRT 3504G	3 AHE 1 s	Tribunaux administratifs
DRT 3602G	3 AHE 1 s	Contrat individuel de travail
DRT 3603G	3 AHE 1 s	Rapports collectifs de travail
DRT 3701G	3 AHE 1 s	Fondements du régime fiscal
+ DRT 3702G	3 AHE 1 s	Régime fiscal de l'entreprise
DRT 3801G	3 AHE 1 s	Droit de la concurrence
DRT 3802G	3 AHE 1 s	Droit des sciences biologiques
DRT 3804G	3 AHE 1 s	Droit de l'environnement
DRT 3805G	3 AHE 1 s	Drt de l'information et de la comm.
DRT 3806G	3 AHE 1 s	Droit des professionnels
DRT 3807G	3 AHE 1 s	Droit de la consommation
DRT 3810G	3 AHE 1 js	Droit de la santé

Modules

Programme 1-175-7-0

Version 00

Module en bureautique*

Responsable : Suzanne Major, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, ift-modules-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au Module en bureautique, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'a aucune connaissance préalable en informatique doit suivre le cours IFT 1800 dès le premier trimestre de sa scolarité.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Destinataires

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent maîtriser divers logiciels de bureautique et s'initier à Internet. Couronné par une attestation, il peut être intégré au Certificat d'études individualisées.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours à option.

Segment 71

Bloc 71 A option minimum 12 cr., maximum 12 cr.

Bureautique

IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1912	3 AHE 1 s	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données
IFT 1935	3 AHE 1 js	Initiation au graphisme par ordinateur
IFT 1945	3 AHE 1 js	Internet et création de pages Web
IFT 1986	3 AHE 1 js	Traitement informatique des textes

Programme 1-631-7-2

Version 00

Module en gestion des services de santé et des services sociaux*

Responsable : Chantal Levesque, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, gsss-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au Module en gestion des services de santé et des services sociaux, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine approprié et posséder une expérience pertinente de un an dans le domaine de la santé et des services sociaux.

ou

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC), posséder une expérience pertinente de un an dans le domaine de la santé et des services sociaux et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat ou baccalauréat) et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue et subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec

* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours ASA 1050G doit être suivi en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Le module vise le développement de certaines compétences en gestion des services de santé et des services sociaux. À la fin de ce programme de 15 crédits, l'étudiant sera capable d'utiliser les outils de réflexion et d'action répondant à ses besoins professionnels. En fonction des cours choisis, l'étudiant aura développé ses aptitudes à : gérer une offre de services adaptée aux besoins des différentes clientèles; organiser le travail de façon efficace et efficiente, tout en tenant compte de sa dimension interdisciplinaire; établir des relations de collaboration avec les membres de son équipe et les partenaires du milieu; favoriser l'émergence de conduites nouvelles dans un contexte de changement marqué par l'ambiguïté et le paradoxe; prendre des décisions basées sur des données qualitatives et quantitatives.

Destinataires

Ce programme est destiné au personnel d'encadrement, aux personnes qui aspirent à le devenir, ainsi qu'aux professionnels des services de santé et des services sociaux.

Structure du programme

Ce programme totalise 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Segment 70

Bloc 70 A	obligatoire	3 cr.
ASA 1050G	3 AHE 1 js	Le rôle du gestionnaire : défis, enjeux
Bloc 70 B	option	minimum 12 cr., maximum 12 cr.
ASA 1910G	3 AHE 1 js	Organisation du travail
ASA 2000G	3 AHE 1 js	Gérer la qualité et la performance
ASA 2010G	3 AHE 1 js	Gestion des ressources humaines
ASA 2150G	3 AHE 1 js	Information de gestion
ASA 2220G	3 AHE 1 js	Problématiques liées à la gestion
ASA 2350G	3 AHE 1 js	Leadership et influence
ASA 3150G	3 AHE 1 js	Gestion stratégique du changement
ASA 3250G	3 AHE 1 js	Droit et éthique en gestion
ASA 3350G	3 AHE 1 js	Alliances et partenariat
ASA 3620G	3 AHE 1 js	Mobiliser une équipe de travail

Programme 1-175-7-1

Version 02

Module d'initiation à la programmation*

Responsable : Suzanne Major, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, ift-modules-responsable@lep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au Module d'initiation à la programmation, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Profil d'accueil individualisé

- s'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant qui n'a aucune formation antérieure en programmation ne peut compléter ce programme en un trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Ce programme s'adresse aux personnes qui désirent s'initier à la programmation. Couronné par une attestation, il peut être intégré au Certificat d'études individualisées.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits, soit 3 obligatoires et 9 à option.

Segment 72

Bloc 72 A	obligatoire	3 cr.
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
Bloc 72 B	option	minimum 6 cr., maximum 9 cr.
+ IFT 1166	3 AHE 1 js	Programmation orientée objet en C++
+ IFT 1170	3 AHE 1 js	Programmation Java et applications
+ IFT 1175	3 A 1 s	Programmation en Visual Basic
+ IFT 1179	3 H 1 js	Programmation en C#

<i>Bloc 72 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
+ IFT 1169	3 H 1 js	Programmation avancée en C++
+ IFT 1176	3 E 1 js	Aspects avancés de Java

Programme 1-175-7-6 Version 02

Module d'initiation au multimédia*

Responsable : Suzanne Major, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, ift-modules-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au Module d'initiation au multimédia, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Profil d'accueil individualisé

- s'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant qui n'a aucune formation antérieure en programmation ou en multimédia ne peut compléter ce programme en un trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Initier les étudiants à la manipulation d'images par ordinateur, au multimédia et à la programmation Internet. Couronné par une attestation, ce module peut être intégré au Certificat d'études individualisées.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire et 12 crédits à option.

Segment 73

Bloc 73 A *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Graphisme multimédia

IFT 1935	3 AHE 1 js	Initiation au graphisme par ordinateur
IFT 1941	3 AH 1 js	Traitement et montage vidéo
+ IFT 2720	3 AH 1 s	Introduction au multimédia

Bloc 73 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Programmation Internet

+ IFT 1142	3 AH 1 js	Programmation côté client
IFT 1144	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation Internet
+ IFT 1147	3 AE 1 j	Programmation serveur avec PHP

Programme 1-175-7-7 Version 01

Module en programmation Internet*

Responsable : Suzanne Major, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, ift-modules-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au Module de programmation Internet, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Profil d'accueil individualisé

- s'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Structure du programme

Ce programme comporte 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>9 cr.</i>
+ IFT 1142	3 AH 1 js	Programmation côté client	
IFT 1144	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation Internet	
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation	
<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>	
+ IFT 1170	3 AHE 1 js	Programmation Java et applications	
+ IFT 1175	3 A 1 s	Programmation en Visual Basic	
+ IFT 1179	3 H 1 js	Programmation en C#	
<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>	
+ IFT 1147	3 AE 1 j	Programmation serveur avec PHP	
+ IFT 1148	3 H 1 js	Programmation serveur avec ASP	
+ IFT 1149	3 HE 1 js	Technologie JSP	
+ IFT 1152	3 A 1 js	Introduction aux technologies XML	

Programme 1-186-7-0

Version 00

Module de rédaction : principes et pratique

Responsable : Lise Malo, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, red-
responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au Module de rédaction : principes et pratique, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

Profil d'accueil individualisé

- s'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autres conditions

- se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site www.fep.umontreal.ca/tests.html. **Cet avis tient lieu de convocation.**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA 1958G *Grammaire 2 : révision grammaticale* ou EDP 1222 *Français écrit : grammaire et rédaction*.

Le cours LNG 1061G doit être suivi en fin de candidature.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Fournir des outils rédactionnels qui permettront aux étudiants de rédiger des textes clairs, vivants et cohérents.

Destinataires

Toutes les personnes qui, dans leur travail, sont appelées à rédiger des textes variés : professionnels de la communication, journalistes, administrateurs, enseignants. Ce module peut être intégré au Certificat de rédaction ou au Certificat d'études individualisées.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires.

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
FRA 2952G	3 AHE 1 s	Techniques d'écriture	
FRA 2953G	3 AHE 1 s	Structuration de textes	
LNG 1061G	3 AHE 1 s	De la grammaire au style	
LNG 1062G	3 AHE 1 s	Le lexique : particularités, difficultés	

École de langues

Directrice : Biba Fakhouri, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

L'École de langues comprend deux secteurs selon qu'il s'agisse des cours de français ou des cours d'anglais langues secondes. Elle offre notamment depuis de nombreuses années des cours de français langue seconde ou étrangère à des étudiants originaires des quatre coins du monde. À l'avant-garde de l'actualité pédagogique, l'École fournit un enseignement dynamique et adapté aux besoins variés de sa clientèle. Elle offre des sessions intensives et extensives de français pour les non-francophones, tout au cours de l'année.

L'acquisition d'une compétence de communication en français, tant à l'oral qu'à l'écrit, et l'intégration au milieu universitaire francophone ainsi qu'à la société québécoise constituent les principaux objectifs poursuivis à l'École de langues.

L'École de langues est agréée en tant qu'établissement participant au programme de bourses Explore du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC). Les citoyens canadiens inscrits à temps plein durant l'année scolaire sont admissibles à ce programme. Pour plus de détails, s'adresser au coordonnateur du programme de bourses au ministère de l'Éducation de sa province de résidence.

L'École de langues offre aussi le programme didactique du français, Langue, culture et société québécoises en partenariat avec les ministères des Relations internationales du Québec et de l'Immigration et des Communautés culturelles.

L'École de langues est membre actif de l'Association québécoise des écoles de français (AQEF).

Pour plus de renseignements et pour obtenir des formulaires d'inscription, s'adresser à :

par courrier postal à :
Université de Montréal
École de langues
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7
Tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876
Télécopieur : 514-343-5984
Courriel : infolang@fep.umontreal.ca

SECTEUR FRANÇAIS

Certificat en français langue seconde pour non-francophones

Responsable : Monique Beaulac tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876
Consulter la section des Certificats.

Cours de français langue seconde ou étrangère

Responsable : Monique Beaulac tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Ces cours s'adressent aux non-francophones n'ayant aucune connaissance de la langue française aussi bien qu'à ceux désirant perfectionner leur connaissance de cette langue.

Tous les étudiants doivent subir un test de classement obligatoire lors de leur inscription.

Français oral et écrit		Crédits
• FRS 1010	Initiation à la communication orale et écrite	6
• FRS 1100	Communication orale et écrite. Niveau 1	6
• FRS 1101	Pratique du français oral et écrit 1	6
• FRS 1200	Communication orale et écrite. Niveau 2	6
• FRS 1201	Pratique du français oral et écrit 2	6
• FRS 1300	Communication orale et écrite. Niveau 3	6
• FRS 1301	Pratique du français oral et écrit 3	6
• FRS 1400	Communication orale et écrite. Niveau 4	6
• FRS 1401	Pratique du français oral et écrit 4	6
• FRS 1500	Communication orale et écrite. Niveau 5	6
• FRS 1601	Communication orale et écrite. Niveau 6	6
• FRS 1150	Français langue des affaires	3
• FRS 1264	L'information : compréhension et synthèse	3
• FRS 1269	Projet personnalisé d'intégration	6

Français oral		Crédits
• FRS 1011	Communication orale pour débutant complet	3
• FRS 1110	Phonétique corrective	3
• FRS 1210	Communication orale. Niveau 1	3
• FRS 1211	Étude pratique du français oral 1	3
• FRS 1220	Communication orale. Niveau 2	3
• FRS 1221	Étude pratique du français oral 2	3
• FRS 1230	Communication orale. Niveau 3	3
• FRS 1231	Étude pratique du français oral 3	3
• FRS 1240	Communication orale. Niveau 4	3
• FRS 1241	Étude pratique du français oral 4	3
• FRS 1250	Communication orale. Niveau 5	3
• FRS 1260	Communication orale. Niveau 6	3
• FRS 1263	Compréhension de l'oral. Avancé	3
• FRS 1273	Expression orale. Avancé 3	3

Français écrit pour non-francophones		Crédits
• FRS 1222	Communication écrite. Débutant 1	3
• FRS 1232	Communication écrite. Débutant 2	3
• FRS 1242	Communication écrite. Intermédiaire 1	3
• FRS 1252	Communication écrite. Intermédiaire 2	3
• FRS 1262	Grammaire et expression écrite. Avancé 1	3
• FRS 1272	Grammaire et expression écrite. Avancé 2	3

SECTEUR ANGLAIS

Cours d'anglais langue seconde

Responsable : Mary Boudreau, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Les cours d'anglais permettent à l'étudiant de développer une compétence de communication en anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit. L'étudiant choisit l'une des orientations suivantes, le soir ou le samedi :

- l'anglais vu de façon pratique (conversation, écriture et lecture);
- l'anglais tel que pratiqué dans des domaines plus spécialisés (santé, affaires, sciences, etc.).

Certains de ces cours s'adressent aux étudiants débutants, d'autres à ceux qui désirent améliorer ou perfectionner leur anglais oral ou écrit.

Tous les nouveaux étudiants ainsi que les anciens étudiants qui n'auraient pas suivi de cours d'anglais à la Faculté de l'éducation permanente depuis plus de un an doivent subir un test de classement obligatoire.

Tout étudiant qui n'a pas le préalable exigé pour le cours qu'il veut suivre doit également subir un test de classement. Voir la description des cours et les préalables exigés dans la section Répertoire des cours de ce document, où les cours sont présentés par ordre alphanumérique de sigles, ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse www.etudes.umontreal.ca sous la rubrique Cours.

Pour plus de renseignements ou pour obtenir le dépliant des cours et un formulaire d'inscription, s'adresser à :

Université de Montréal

Faculté de l'éducation permanente

Cours d'anglais langue seconde

C.P. 6128, succursale Centre-ville

Montréal (Québec)

H3C 3J7

Tél. : 514-343-6090

Télécopieur : 514-343-2430

Anglais oral		Crédits
• ANS 1100	English Communication Skills (1A)	3
• ANS 1101	English Communication Skills (1B)	3
• ANS 1200	English Communication Skills (2A)	3
• ANS 1201	English Communication Skills (2B)	3
• ANS 1300	English Communication Skills (3A)	3
• ANS 1301	English Communication Skills (3B)	3
• ANS 1400	English Communication Skills (4A)	3
• ANS 1401	English Communication Skills (4B)	3
• ANS 1500	English Communication Skills (5A)	3

Les cours de niveaux 3, 4 et 5 peuvent être reconnus comme cours au choix. Vérifier auprès de votre département.

Anglais écrit		Crédits
• ANS 1040	Writing Workshop 1	3
• ANS 1050	Writing Workshop 2	3

Ces cours peuvent être reconnus comme cours au choix.

Anglais des affaires		Crédits
• ANS 1042	Business Writing 1	3
• ANS 1302	Office Communicatio	3
• ANS 1402	Business English – Oral Communication 1	3
• ANS 1502	Business English – Oral Communication 2	3

Ces cours peuvent être reconnus comme cours au choix.

Anglais : Domaine de la santé		Crédits
• ANS 1303	English for Health Care Professionals 1	3
• ANS 1403	English for Health Care Professionals 2	3

Ces cours peuvent être reconnus comme cours au choix.

Anglais : Lecture et écrit, rédaction spécialisée		Crédits
• ANS 1304	Reading	3
• ANS 1305	Reading and Writing	3
• ANS 1404	Scientific and Technical Writing	3

Ces cours peuvent être reconnus comme cours au choix.

Cours d'appoint

Les cours d'appoint sont considérés comme hors-programme.

Pour la description des cours, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse www.etudes.umontreal.ca sous la rubrique Cours.

Pour joindre les responsables de cours : tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

EDP 1010, EDP 1030 et EDP 1050 : Cours en création au moment de la production de l'annuaire 2013-2014, voir site Web
EDP 1900 ou EDP 1900D Méthode de travail intellectuel

Responsable : Carine Nassif-Gouin

Ce cours de trois crédits est offert à tous les étudiants qui, voulant entreprendre des études universitaires, éprouvent le besoin d'acquiescer une méthode de travail. Ils y trouveront les moyens et les techniques qui leur permettront de mener à bien leur projet d'études. Ils doivent faire preuve d'une formation scolaire minimale (secondaire V ou l'équivalent).

EDP 1912 L'argumentation*Responsable : Sylvain Desrochers*

Ce cours de un crédit vise à consolider la pratique de l'argumentation, à établir la cohérence nécessaire entre le sujet, la structure de l'argumentation et l'objectif, tout en assurant la pertinence quant aux choix des arguments et à l'ordre de leur présentation.

FRA 1957G Grammaire 1 : analyse grammaticale*Responsable : Sylvain Desrochers*

Ce cours de trois crédits, conçu à l'intention des étudiants qui ont d'importantes lacunes en français écrit, leur permettra de revoir les règles grammaticales de base et de les appliquer dans de courts textes.

FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale*Responsable : Sylvain Desrochers*

Ce cours de trois crédits vise l'acquisition, par les étudiants, des principes généraux de rédaction et il leur permet de poursuivre leur apprentissage de la grammaire.

FRA 1965D La phrase*Responsable : Sylvain Desrochers*

Ce cours de un crédit permet aux étudiants d'appliquer les étapes de l'analyse grammaticale et logique, de façon à structurer leurs phrases correctement.

FRA 1966D La ponctuation*Responsable : Sylvain Desrochers*

Ce cours de un crédit permet aux étudiants d'acquérir les connaissances et les habiletés pour appliquer judicieusement les règles gouvernant l'emploi des signes de ponctuation dans leurs textes.

FRA 1967D Le verbe*Responsable : Sylvain Desrochers*

Ce cours de un crédit vise l'acquisition, par les étudiants, des connaissances et des habiletés requises pour appliquer les règles gouvernant l'emploi, l'orthographe et l'accord des verbes dans leurs textes.

FRA 1968D Le vocabulaire*Responsable : Sylvain Desrochers*

Ce cours de un crédit permet aux étudiants d'apprendre à utiliser judicieusement différents types de dictionnaires et d'élargir, préciser et corriger leur vocabulaire, de manière à employer le mot juste et à éviter les répétitions inutiles dans leurs textes. La Faculté de l'éducation permanente offre également à distance des activités non créées portant sur la phrase, la ponctuation et le verbe.

Ce cours permet par des mises en situation la saisie de processus cognitifs inhérents à la lecture et à la compréhension textuelle. * En vigueur jusqu'à la fin de l'été 2013.

Ces cours peuvent être intégrés à la majorité des programmes comme cours au choix (à l'exception des certificats de journalisme, de rédaction, de relations publiques et de traduction).

Cours à distance**Cours de la faculté offerts à distance**

EDP 1001D Méthode de recherche en sc. hum. et soc.
 EDP 1900D Méthode de travail intellectuel
 FRA 1965D La phrase
 FRA 1966D La ponctuation
 FRA 1967D Le verbe
 FRA 1968D Le vocabulaire
 GER 1000D Introduction à la gérontologie
 GER 1016D Physiologie et vieillissement
 GER 1040D Épidémiologie et vieillissement (substitué par le MSO 2000D)
 GER 2015D Alimentation et vieillissement
 GER 2019D Activités physiques et vieillissement
 GER 3042D Planification de la retraite
 GER 3045D Déficits cognitifs
 GER 3046D Le grand âge
 GER 3065D Femmes et vieillissement
 MSO 2000D Introduction à l'épidémiologie
 MSO 2030D Systèmes de santé et santé communautaire
 PBT 2210D Gestion des médias publicitaires
 PEF 2710D Jeunes familles en difficulté
 RED 2010D Rédaction et communications publiques
 TXM 1111D Contextes d'utilisation des psychotropes
 TXM 1221D Effets des substances psychotropes
 TXM 1331D Prévention des toxicomanies : théorie
 TXM 2470D Prévention sida et toxicomanies
 TXM 2480D Dépistage de psychotropes en milieu de travail
 TXM 2570D Jeu pathologique
 TXM 2580D Héroïne et interventions spécifiques
 TXM 2583D La réduction des méfaits

Cours de service

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse www.etudes.umontreal.ca sous la rubrique Cours.

Pour joindre les responsables de cours : tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

EDP 1111 Grammatical Difficulties in English*Responsable : Louis Poirier*

Ce cours de trois crédits permet la révision de la grammaire, de la syntaxe et du vocabulaire courant, ainsi que l'acquisition et la pratique des principes fondamentaux de la rédaction de textes en anglais.

EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction*Responsable : Louis Poirier*

Ce cours de trois crédits permet la révision des systèmes grammatical et lexical français et leur application dans des exercices de rédaction.

FRA 1959G Atelier de français écrit*Responsable : Sylvain Desrochers*

Ce cours de trois crédits permet l'acquisition des principes fondamentaux de rédaction : vocabulaire, syntaxe, structure de la phrase, structure du texte.

LNG 1095G Savoir lire dans sa discipline**Responsable : Carine Nassif-Gouin*

Répertoire des cours 2013-2014

AEG - Animation

AEG 2110 Entraînement au travail en équipe (AHE 1 js) **3 cr.**

En référence aux phénomènes de groupes, identifier les étapes de constitution d'une équipe de travail et le partage des rôles qui s'y organise. Par des exercices appropriés, maîtriser la gestion d'une équipe de travail.

AEG 3137 Groupe et situation d'aide (AHE 1 js) **3 cr.**

Définir la relation d'aide dans les contextes de groupes. Explorer diverses approches pratiques et actuelles reliées à la relation d'aide. En laboratoire, expérimenter diverses méthodes et diverses techniques à l'intérieur des approches abordées.

AEG 3140 Prise de décision en groupe, leadership (AHE 1 js) **3 cr.**

En grand groupe, expérimenter diverses situations de prise de décision. Analyser les concepts liés à la prise de décision. Expérimenter les situations qui facilitent et qui retardent la prise de décision.

ANG - Études anglaises

ANG 1022 Contemporary Canadian Culture (H 1 j) **3 cr.**

Ce cours a pour but de faire connaître, au moyen de documents divers, certains éléments de la civilisation canadienne contemporaine : aspects géographiques, industrie, vies familiale et sociale, politique; art, cinéma et loisirs, etc. Cours donné en anglais.

ANG 1023 Contemporary American Culture (A 1 j) **3 cr.**

Ce cours a pour but de faire connaître, au moyen de documents divers, certains éléments de la civilisation américaine contemporaine : aspects géographiques, industrie, vies familiale et sociale, politique; art, cinéma et loisirs, etc. Cours donné en anglais.

ANS - Anglais langue seconde

ANS 1040 Writing Workshop 1 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance de l'anglais de développer sa compétence écrite, d'analyser et de synthétiser de l'information, d'employer des stratégies reliées à l'élaboration d'un texte : idéation, structuration et révision. Préalable(s) : ANS 1305 ou test de classement.

ANS 1040T Writing Workshop (AHE 1 js) **3 cr.**

Test de classement. L'étudiant sera inscrit à l'un des cours suivants en fonction de ses résultats au test obligatoire : ANS 1040 ou ANS 1050. Préalable(s) : ANS 1305 ou test de classement

ANS 1042 Business Writing 1 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance de l'anglais de rédiger des lettres et des notes de service et, le cas échéant, des rapports. Le sensibiliser aux stratégies reliées à l'élaboration d'un texte : idéation, structuration et révision. Préalable(s) : ANS 1302 ou test de classement.

ANS 1042T Business Writing (AHE 1 js) **3 cr.**

Test de classement. L'étudiant sera inscrit à l'un des cours suivants en fonction de ses résultats au test obligatoire : ANS 1042 ou ANS 1052. Préalable(s) : ANS 1302 ou test de classement

ANS 1050 Writing Workshop 2 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une très bonne connaissance de l'anglais d'améliorer sa compétence écrite, d'analyser et de synthétiser de l'information, d'employer des stratégies reliées à l'élaboration d'un texte : idéation, structuration et révision. Préalable(s) : ANS 1040 ou ANS 1400 ou test de classement.

ANS 1100 English Com. Skills (1a) (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant débutant de développer en anglais une compétence de communication orale dans des situations simples de la vie courante. Étude de notions grammaticales de base; exercices pratiques de réemploi et de prononciation. N.B. : Ce cours ne peut être reconnu comme cours au choix.

ANS 1100T English Communication Skills (AHE 1 js) **3 cr.**

Test de classement. L'étudiant sera inscrit à l'un des cours suivants en fonction de ses résultats au test obligatoire : ANS 1100 ou 1101; ANS 1200 ou 1201; ANS 1300 ou 1301; ANS 1400 ou 1401; ANS 1500 ou 1501.

ANS 1101 English Com. Skills (1b) (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant quelques notions d'anglais d'améliorer ses compétences en communication orale dans des situations simples de la vie courante. Étude de notions grammaticales de base; exercices pratiques de réemploi et de prononciation. N.B. : Ce cours ne peut être reconnu comme cours au choix. Préalable(s) : ANS 1100 ou test de classement.

ANS 1200 English Com. Skills (2a) (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une connaissance élémentaire de l'anglais de développer sa compétence de communication orale dans des situations simples. Étude de notions grammaticales; exercices de réemploi et de prononciation. N.B. : Ce cours ne peut être reconnu comme cours au choix. Préalable(s) : ANS 1101 ou test de classement.

ANS 1201 English Com. Skills (2b) (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant déjà une base en anglais d'améliorer ses connaissances en anglais oral dans des situations simples de la vie et d'approfondir les notions grammaticales de base; exercices de réemploi et de prononciation. N.B. : Ce cours ne peut être reconnu comme cours au choix. Préalable(s) : ANS 1200 ou test de classement.

ANS 1300 English Com. Skills (3a) (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant déjà une bonne base en anglais d'atteindre le niveau fonctionnel à l'oral dans des échanges plus élaborés de la vie courante. Acquisition de notions grammaticales et exercices oraux de réemploi. Préalable(s) : ANS 1201 ou test de classement.

ANS 1301 English Com. Skills (3b) (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant qui est fonctionnel en anglais de développer sa compétence de communication orale dans des échanges assez élaborés de la vie courante. Acquisition de notions grammaticales et exercices oraux de réemploi. Préalable(s) : ANS 1300 ou test de classement.

ANS 1302 Office Communication (3b) (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant qui est fonctionnel en anglais de développer sa compétence en communication orale et écrite dans le domaine des affaires. Acquisition de notions grammaticales, exercices de réemploi, rédaction de courts textes. Préalable(s) : ANS 1300.

ANS 1302T Office communication (3b) (AHE 1 js) **3 cr.**

Préalable(s) : ANS1300 ou test de classement

ANS 1303 English for Health Care Professionals 1 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant qui est fonctionnel en anglais de développer sa compétence orale dans le cadre d'activités reliées au domaine de la santé. Terminologie médicale, discussions de sujets pertinents, simulations. Préalable(s) : ANS 1300 ou test de classement.

ANS 1303T English for Health Care Professionals (AHE 1 js) **3 cr.**

Test de classement. L'étudiant sera inscrit à l'un des cours suivants en fonction de ses résultats au test obligatoire : ANS 1303 ou ANS 1403. Préalable(s) : ANS 1301 ou test de classement

ANS 1304 Reading (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant qui est fonctionnel en anglais d'élargir son vocabulaire et d'acquiescer les stratégies facilitant la compréhension des textes sur une variété de sujets. N.B. : Ce cours ne peut être reconnu comme cours au choix. Préalable(s) : ANS 1300 ou test de classement.

ANS 1304T Reading (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant qui est fonctionnel en anglais d'élargir son vocabulaire et d'acquiescer les stratégies facilitant la compréhension des textes sur une variété de sujets. Préalable(s) : ANS 1300 ou test de classement.

ANS 1305 Reading and writing (3b) (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant qui est fonctionnel en anglais d'élargir son vocabulaire, de développer des stratégies facilitant la lecture des textes et de s'exprimer par écrit sur le contenu des textes lus. Préalable(s) : ANS 1304 ou ANS 1300.

ANS 1305T Reading and writing (3b) (AHE 1 js) **3 cr.**

Préalable(s) : ANS1304 ou ANS1300 ou test de classement

ANS 1400 English Com. Skills (4a) (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance de l'anglais de développer sa communication orale dans des échanges assez complexes. Exploitation des thèmes par le biais de discussions, d'articles, de vidéos; notions de grammaire. Préalable(s) : ANS 1301 ou test de classement.

ANS 1401 English Com. Skills (4b) (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une très bonne connaissance de l'anglais d'améliorer sa communication orale dans des échanges complexes. Exploitation de thèmes; approfondissement de notions grammaticales. Préalable(s) : ANS 1400 ou test de classement.

ANS 1402 Business English - Oral Communication 1 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance de l'anglais de développer sa compétence orale dans le monde de l'entreprise. Études de cas, vidéocassettes, simulations, lectures, discussions dans le domaine. Notions grammaticales. Préalable(s) : ANS 1301 ou ANS 1302 ou test de classement.

ANS 1402T Business English - Oral Communication (AHE 1 js) **3 cr.**

Test de classement. L'étudiant sera inscrit à l'un des cours suivants en fonction de ses résultats au test obligatoire : ANS 1402 ou ANS 1502. Préalable(s) : ANS1301 ou ANS1302 ou test de classement.

ANS 1403 English for Health Care Professionals 2 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance de l'anglais d'approfondir sa compétence orale dans le cadre d'activités reliées au domaine de la santé. Terminologie médicale. Discussions. Simulations. Préalable(s) : ANS 1301 ou ANS 1303 ou test de classement.

ANS 1404 Scientific and Technical Writing (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance de l'anglais de développer ses compétences dans la rédaction scientifique et technique. Cours conçu et élaboré en fonction des besoins spécifiques d'un groupe. Avoir réussi le préalable ou se présenter au test de classement obligatoire. Préalable(s) : ANS 1301.

ANS 1404T Scientific and Technical Writing (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance de l'anglais de développer ses compétences dans la rédaction scientifique et technique. Cours conçu et élaboré en fonction des besoins spécifiques d'un groupe. Préalable(s) : ANS1301 ou test de classement.

ANS 1500 English Com. Skills (5a) (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une très bonne connaissance de l'anglais de développer ses stratégies conversationnelles et discursives. Exploitation de thèmes. Révision de notions grammaticales. Préalable(s) : ANS 1401 ou test de classement.

ANS 1502 Business English - Oral Communication 2 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une très bonne connaissance de l'anglais d'améliorer ses stratégies conversationnelles et discursives dans le monde de l'entreprise. Études de cas, simulations, vidéos, lectures, discussions de sujets d'actualité. Préalable(s) : ANS 1400 ou ANS 1402 ou test de classement.

ANT - Anthropologie**ANT 1980G** Anthropologie de la santé (H 1 js) **3 cr.**

Introduction aux théories de l'écologie de la santé, de l'épidémiologie socioculturelle et de la sémiologie. Divers problèmes de santé communautaire sont envisagés dans leurs dimensions bioculturelles et dans une perspective comparative.

ANT 3044 Anthropologie et développement (H 1 js) **3 cr.**

Jorge Pantaleon

La problématique actuelle du développement : science et idéologie. Les fondements économiques et politiques de la dépendance. L'ethnologue et les diverses situations de sous-développement (l'accent sera mis sur l'Amérique latine).

ARV - Archivistique**ARV 1050** Introduction à l'archivistique (AH 1 s) **3 cr.**

Sabine Mas

Méthode de travail. Ressources documentaires. Histoire. Disciplines apparentées. Terminologie. Catégories et types de documents. Notions fondamentales. Fonctions. Législations. Institutions et réseaux. Présentation d'un logiciel de gestion.

ASA - Administration de la santé**ASA 1050G** Le rôle du gestionnaire : défis, enjeux (AHE 1 js) **3 cr.**

Fonctions de gestion appliquées à l'évolution du réseau de la santé et des services sociaux. Tendances actuelles en management. Environnement de travail. Défis du gestionnaire, compétences recherchées. Bilan de compétences et projet de développement. Ce cours doit être suivi en début de programme.

ASA 1910G Organisation du travail (AHE 1 js) **3 cr.**

Capacité de planifier et de structurer de façon efficace les activités de travail en tenant compte des ressources disponibles et de l'interdépendance des personnes et des organisations. Analyse des processus. Orientation clientèle.

ASA 2000G Gérer la qualité et la performance (AHE 1 js) **3 cr.**

Développement d'une pratique de gestion permettant d'assurer des services de qualité en utilisant de façon optimale les ressources allouées. Mesures de qualité et indicateurs de performance en lien avec des critères d'évaluation mesurables.

ASA 2010G Gestion des ressources humaines (AHE 1 js) **3 cr.**

Vue d'ensemble de la fonction « gestion des ressources humaines ». Processus d'appréciation du rendement. Méthodes de supervision inspirée de l'approche « coaching ». Résolution de conflits. Avantages et limites des différents types d'encadrement.

ASA 2050G Le changement : une opportunité (AHE 1 js) **3 cr.**

Dans un réseau en mutation, conception personnelle du changement et réactions. Attitudes et stratégies d'adaptation. Motivation. Défis reliés à la capacité d'influencer les personnes et de réagir de manière constructive en situation de stress.

ASA 2150G Information de gestion (AHE 1 js) **3 cr.**

Rôle des données quantitatives en gestion. Identification, analyse, utilisation des données pertinentes concernant les ressources humaines, matérielles et financières en lien avec les besoins de la clientèle. Tableau de bord. Suivi des résultats.

ASA 2220G Problématiques liées à la gestion (AHE 1 js) **3 cr.**

Analyse de problématiques particulières en gestion des services de santé et des services sociaux.

ASA 2350G Leadership et influence (AHE 1 js) **3 cr.**

Styles de leadership. Résolution de problèmes et prise de décision à partir d'une lecture systémique de l'environnement. Développement d'habiletés politiques. Positionnement du gestionnaire en fonction des rapports de forces et des différents enjeux.

ASA 3050G Activité d'intégration (AHE 1 js) **3 cr.**

Apprentissage à partir d'études de cas permettant à l'étudiant de faire un bilan des compétences, d'approfondir les notions abordées. Élaboration d'un plan personnel afin de poursuivre le développement de compétences de gestion. Préalable(s) : 21 crédits du programme.

ASA 3150G Gestion stratégique du changement (AHE 1 js) **3 cr.**

Dans un réseau en mutation, comprendre, initier, mettre en oeuvre et réussir les changements, en utilisant des stratégies qui favorisent l'adaptation et la mobilisation des personnes et des équipes.

ASA 3250G Droit et éthique en gestion (AHE 1 js) **3 cr.**

Analyse des normes gouvernant la gestion des services de santé et des services sociaux, et des valeurs personnelles et organisationnelles présentes au moment de la prise de décision. Mise en évidence des dilemmes éthiques alors posés.

ASA 3350G Alliances et partenariat (AHE 1 js) **3 cr.**

Importance des alliances et partenariats dans un réseau de services intégrés. Conditions de réussite. Développement d'habiletés à travailler en collaboration dans le respect des rôles, des expertises et des différences entre les personnes impliquées.

ASA 3620G Mobiliser une équipe de travail (AHE 1 js) **3 cr.**
Attitudes et stratégies favorisant la mobilisation des personnes et le travail en équipe multidisciplinaire dans un esprit de coopération. Soutien des équipes pour relever les défis organisationnels. Gestion participative et conditions de succès.

COM - Communication (sciences de la communication)

COM 1200G Introduction aux médias (AHE 1 s) **3 cr.**
Examen d'études classiques en communication et présentation des organisations de communication publique et des industries culturelles. Travail de création de messages.

COM 1500G Communication et organisation (AHE 1 s) **3 cr.**
Revue des théories de la communication organisationnelle. Étude de leurs contextes d'émergence et de leurs conséquences pour l'analyse et la pratique. Introduction aux enjeux de la communication dans les organisations contemporaines.

COM 1600G Communication et médias de masse (AHE 1 s) **3 cr.**
Aperçu global des modèles et concepts de base en communication de masse. Étude de la présence et de l'influence des médias dans le vécu quotidien.

COM 2540G Pratiques de la photographie (AHE 1 js) **3 cr.**
Processus de la production photographique. Numérisation et traitement de l'image. Connaissance des outils et des matériaux de production. Étude de l'image en tant que concept et valeur significative.

CRI - Criminologie

CRI 1001G Perspectives historiques en criminologie (AHE 1 s) **3 cr.**
L'histoire du crime, des idées sur le crime et de la réaction sociale au crime depuis l'Ancien régime jusqu'au XXe siècle.

CRI 1050G Sociocriminologie 1 (AHE 1 s) **3 cr.**
Présentation des principales thèses sociologiques qui envisagent la question criminelle soit sous l'angle de l'explication des conduites criminelles, soit sous l'angle de la réaction sociale et du contrôle social.

CRI 1100G Psychocriminologie (AHE 1 s) **3 cr.**
Les principales contributions de la psychologie à la compréhension du comportement ou d'un style de vie délinquant. Le fonctionnement du moi délinquant. L'agression. Développement personnel et orientation criminelle.

CRI 1151G Justice criminelle 1 (AHE 1 s) **3 cr.**
Principes généraux du droit pénal. Les éléments de l'infraction. La participation criminelle. Les moyens de défense. Les peines. Infractions particulières.

CRI 1200G La méthodologie en criminologie (AHE 1 s) **3 cr.**
Les notions de base de la recherche quantitative et qualitative en criminologie. Analyse, discussion et critique des différents types de données et techniques d'analyse en criminologie.

CRI 1511G Délinquance et facteurs criminogènes (AHE 1 s) **3 cr.**
Étude des mécanismes de l'émergence et du développement de la conduite délinquante. Analyse des facteurs criminogènes actifs. Théories intégratives.

CRI 1600G Initiation aux méthodes quantitatives (AHE 1 s) **3 cr.**
Les techniques statistiques de base en criminologie : description et analyse bivariées. Les tests non paramétriques. Apprentissage de SPSS.

CRI 1730G Victimologie (AHE 1 s) **3 cr.**
Le rôle de la victime dans la dynamique du crime et dans l'administration de la justice.

CRI 2014G Problèmes de criminologie (AHE 1 s) **3 cr.**
Approfondissement de certaines matières criminologiques. Activités spéciales (sessions, colloques, etc.) portant sur des problèmes de criminologie.

CRI 2015G Relation d'aide en criminologie (AHE 1 s) **3 cr.**
Initiation aux concepts de la relation d'aide en contexte volontaire et d'autorité. Habiletés personnelles et professionnelles dans le processus d'aide. Limites de l'aide professionnelle. Étapes du processus d'aide. Règles déontologiques.

CRI 2301G Interv. auprès des victimes (AHE 1 js) **3 cr.**
Intervention auprès des victimes d'actes criminels dans divers contextes d'abus, de violence et de négligence. Programmes et approches pour venir en aide aux victimes. Préalable(s) : CRI 1730 ou CRI 1730G.

CRI 2410G Pénologie (AHE 1 s) **3 cr.**
Théorie de la peine. Les politiques et les pratiques pénales à l'égard des délinquants adultes. Efficacité des peines.

CRI 2455G Personnalité criminelle 1 (AHE 1 s) **3 cr.**
La personnalité criminelle dans son unité : études des caractéristiques constantes observées chez les criminels et justification de leur spécification.

CRI 3010G Conciliation et médiation (AHE 1 js) **3 cr.**
Initiation aux principes stratégiques et pratiques de la médiation. Étude de ses répercussions dans le domaine de la justice, notamment celle des mineurs.

CRI 3040G Formes particulières de crimes (AHE 1 s) **3 cr.**
Analyse de la délinquance conventionnelle contre les biens (cambriolage, vol à l'étagère, vol, recel), des marchés criminels, des organisations criminelles, des crimes en col blanc et de la criminalité d'affaire.

CRI 3213G Initiation aux méthodes qualitatives (AHE 1 s) **3 cr.**
L'entrevue et l'observation comme techniques de collecte des données en recherche en criminologie. Analyse documentaire. Initiation à l'analyse des données qualitatives.

CRI 3301G Sociopolitique de la police (AHE 1 s) **3 cr.**
Première partie, les théories sur la police : a) la police comme sous-système de la justice criminelle; b) la police comme sous-système de la politique; c) la police, ses normes, ses valeurs. Deuxième partie, l'organisation policière au Québec.

CRI 3305G Violences criminelles (AHE 1 s) **3 cr.**
Théories, méthodes d'évaluation et de traitements reliés à l'agression et à la violence. Analyse de l'homicide, des agressions sexuelles et de la violence interpersonnelle.

CRI 3341G Drogues et criminalité (AHE 1 s) **3 cr.**
Les substances psychoactives, leurs effets et leurs rapports avec la conduite criminelle. Les conventions internationales et les lois canadiennes en matière de drogue. Les modèles conceptuels expliquant la relation drogue-crime.

CRI 3415G Mesures pénales communautaires (AHE 1 s) **3 cr.**
L'analyse des mesures communautaires et novatrices compte tenu du portrait des populations pénales et des limites des mesures traditionnelles.

CRI 3420G La femme et la question criminelle (AHE 1 s) **3 cr.**
Les rapports entre femme et justice pénale. L'étude de la réalité criminelle et de la réaction sociale à travers des perspectives historiques, juridiques, criminologiques. Notion d'intervention féministe en criminologie.

CRI 3425G Sociologie du milieu carcéral (AHE 1 s) **3 cr.**
L'univers carcéral et ses acteurs. Sous-culture institutionnelle, adaptation au milieu. Théories sociologiques de la prison et problèmes contemporains liés à l'enfermement.

CRI 3495G Criminels et troubles mentaux (AHE 1 js) **3 cr.**
Les troubles mentaux et leurs rapports avec la conduite criminelle. Initiation aux principales classifications des troubles mentaux. Étude critique des liens entre maladie mentale et criminalité.

CRI 3800G Principes d'évaluation clinique (AHE 1 s) **3 cr.**
Histoire de cas et évaluation : le sujet, la situation, les ressources à mobiliser. Scénarios d'application dans les situations spécifiques. Préalable(s) : CRI 2450 ou CRI 2450G ou CRI 2455 ou CRI 2455G.

CRI 3900G Justice des mineurs (AHE 1 s) **3 cr.**
Étude critique de la justice des mineurs : législation, police, tribunaux, déjudiciarisation.

DMO - Démographie

DMO 1000 Introduction à la démographie (AHE 1 js) **3 cr.**
Simona Bignami et Solène Lardoux

Introduction aux phénomènes majeurs modifiant les populations humaines, dans leur structure et dans leur mouvement : fécondité, nuptialité, mortalité, migration. Histoire des populations et croissance démographique. Perspectives de populations.

DRT - Droit

DRT 1010G Fondements du droit 1 (AHE 1 s) **3 cr.**

Introduction aux fondements du droit par l'histoire des institutions et des idées. Formation et évolution des deux grandes traditions juridiques occidentales : common law et droit civil.

DRT 1151G Introduction à l'étude du droit (AHE 1 s) **3 cr.**

Différents sens du mot « droit ». Le droit et l'État. Écoles de pensée en philosophie du droit. Caractéristiques de la règle de droit. Histoire du droit québécois et canadien. Sources du droit : phénomènes juridiques collectifs et individuels.

DRT 1221G Obligations 1 (AHE 1 s) **3 cr.**

Introduction au droit des obligations. Le contrat : nature, espèces, formation, interprétation et effets. La restitution des prestations.

DRT 1222G Obligations 2 (AHE 1 s) **3 cr.**

Responsabilité contractuelle et extracontractuelle : conditions, cas d'exonération, partage. Gestion d'affaires, réception de l'indu, enrichissement injustifié. Exécution par équivalent de l'obligation. Régimes spéciaux de responsabilité.

DRT 1223G Obligations 3 (AHE 1 s) **3 cr.**

Modalités de l'obligation. Paiement de l'obligation. Mise en oeuvre du droit à l'exécution (excluant l'exécution par équivalent). Protection du droit à l'exécution. Transmission et mutations de l'obligation. Extinction de l'obligation. Préalable(s) : DRT 1221G.

DRT 1224G Personnes physiques et famille (AHE 1 s) **3 cr.**

Jouissance et exercice des droits civils. Droits de la personnalité. État et capacité des personnes physiques. Mariage, filiation, obligation alimentaire, autorité parentale, séparation de corps et divorce.

DRT 1225G Biens (AHE 1 s) **3 cr.**

Classification. Patrimoines public et privé. Division et affectation de patrimoines. Possession et détention. Droit de propriété : étendue, restrictions, protection, modalités, démembrements et modes d'acquisition.

DRT 1501G Droit constitutionnel 1 (AHE 1 s) **3 cr.**

Historique, sources et grands principes du droit constitutionnel canadien.

DRT 1502G Droit constitutionnel 2 (AHE 1 s) **3 cr.**

Théorie générale du fédéralisme et du partage des compétences. Introduction à la protection des droits et libertés. Préalable(s) : DRT 1116G ou DRT 1501G.

DRT 1505G Droit pénal 1 (AHE 1 s) **3 cr.**

Sources et fondements du droit pénal. Principes fondamentaux de la responsabilité pénale. Étude des éléments constitutifs des infractions, de la notion de faute pénale et des principaux moyens d'exonération. Préalable(s) : DRT 1501G ou DRT 1116G.

DRT 1901G Développement des habiletés du juriste 1 (AHE 1 s) **3 cr.**

Initiation au raisonnement juridique, aux techniques de recherche documentaire et informatisée et aux règles de la rédaction d'écrits juridiques.

DRT 2003G Interprétation des lois (AHE 1 s) **3 cr.**

Étude des « règles d'interprétation des lois » i.e. de ces règles et principes qui guident l'interprète dans la détermination du sens et de la portée de textes législatifs et qui servent également à justifier ces déterminations.

DRT 2100G Droit international public général (AHE 1 s) **3 cr.**

Historique. Sources : traités, coutume, sources subsidiaires. Sujets : les États (éléments constitutifs, compétence, responsabilité); les organisations internationales (théorie générale); l'individu (droits et obligations).

DRT 2231G Droit judiciaire privé 1 (AHE 1 s) **3 cr.**

Introduction au droit judiciaire. Compétence des tribunaux. Notions de litige et d'action. Le procès : rôles du juge et des parties, la contradiction. Procédures ordinaires et spéciales en première instance. Jugement et voies d'exécution.

DRT 2401G Droit des affaires 1 (AHE 1 s) **3 cr.**

Notion d'entreprise et implications; publicité légale de l'entreprise; personnalité morale; étude des diverses formes juridiques de l'entreprise (entreprises individuelle et contractuelle, coopérative).

DRT 2402G Droit des affaires 2 (AHE 1 s) **3 cr.**

Étude des principes fondamentaux et règles gouvernant la compagnie. Législation fédérale et provinciale. Naissance, organisation, vie interne et externe, liquidation et dissolution.

DRT 2501G Droit administratif général (AHE 1 s) **3 cr.**

L'Administration publique et le droit administratif. Pouvoirs de l'Administration. Légalité des actes réglementaires, administratifs et quasi judiciaires. Le contrôle de l'Administration.

DRT 2505G Droit pénal 2 (AHE 1 s) **3 cr.**

Éléments fondamentaux de la procédure et de la preuve (fédéral et provincial). Principes fondamentaux gouvernant l'imposition de la peine. Impact du droit constitutionnel.

DRT 3201G Assurances (AHE 1 js) **3 cr.**

Importance et spécificité du contrat d'assurance terrestre. Formation du contrat, risque, intérêt d'assurance, déclarations de risque, principes indemnitaires et compensatoires.

DRT 3205G Sûretés (AHE 1 s) **3 cr.**

Étude des sûretés régies par le Code civil : cautionnement, priorités, hypothèque et réserves de propriété. Étude des principales sûretés régies par des lois particulières, notamment celles prévues dans la Loi sur les banques. Préalable(s) : DRT 1105G ou DRT 1225G.

DRT 3401G Faillite et insolvabilité (AHE 1 s) **3 cr.**

Faillite forcée, cession de biens et proposition concordataire. Cadre administratif et judiciaire. Effets quant au débiteur et aux créanciers. Sort des contrats et paiements antérieurs. Libération du débiteur. Préalable(s) : DRT 2202G ou DRT 3205G.

DRT 3402G Contrats et usages commerciaux (AHE 1 s) **3 cr.**

Cadre juridique des contrats commerciaux. Techniques de négociation et de rédaction. Clauses types. Étude spécifique du montage des opérations et contrats les plus en usage. Préalable(s) : DRT 1111G ou DRT 2401G.

DRT 3403G Financement de l'entreprise (AHE 1 s) **3 cr.**

Techniques d'analyse financière. Politiques de financement. Aspects juridiques du financement interne et externe de l'entreprise. Financement des transactions commerciales. Mécanismes de protection de l'investisseur. Préalable(s) : (DRT 1111G ou DRT 2401G) et (DRT 2202G ou DRT 3205G).

DRT 3404G Droit bancaire (AHE 1 s) **3 cr.**

Étude des principaux rapports juridiques entre les banques et leurs clients. Effets de commerce, comptes en banque, crédits consentis par les banques, sûretés accordées aux banques.

DRT 3406G Propriété intellectuelle (AHE 1 s) **3 cr.**

Étude du droit canadien relatif aux marques de commerce, au droit d'auteur, aux dessins industriels, aux brevets et aux obtentions végétales. Aperçu des conventions internationales.

DRT 3501G Droit municipal (AHE 1 s) **3 cr.**

L'organisation municipale : municipalité, conseil, élections, fonctionnaires. L'activité municipale et son contrôle : réglementation, gestion des services et contrat municipal. Responsabilité extracontractuelle. Préalable(s) : DRT 2207G ou DRT 2501G.

DRT 3503G Libertés publiques (AHE 1 s) **3 cr.**

Naissance et reconnaissance des droits et libertés fondamentales en Occident. Système général de protection au Canada et au Québec. Approfondissement de certaines libertés fondamentales. Préalable(s) : DRT 1116G ou DRT 1501G.

DRT 3504G Tribunaux administratifs (AHE 1 s) **3 cr.**

Théorie générale des tribunaux administratifs. Procédure et preuve devant les tribunaux administratifs, motivation des décisions. Préalable(s) : DRT 2207G ou DRT 2501G.

- DRT 3602G** Contrat individuel de travail (AHE 1 s) **3 cr.**
Relation juridique employeur-salarié : sources, évolution, compétences législatives. Nature, formation, caractéristiques et terminaisons du contrat de travail. Contenu obligationnel et normes du travail. Droits et libertés. Recours.
- DRT 3603G** Rapports collectifs de travail (AHE 1 s) **3 cr.**
Étude des lois fédérales et provinciales sur les rapports collectifs de travail. Associations syndicales et patronales. Conventions collectives et décrets. Règlement des conflits. Responsabilité civile et pénale des parties.
- DRT 3701G** Fondements du régime fiscal (AHE 1 s) **3 cr.**
Principes de politique fiscale. Notions de base concernant l'impôt sur le revenu, les taxes sur les produits et services (T.P.S. et T.V.Q.) et certaines autres taxes.
- DRT 3702G** Régime fiscal de l'entreprise (AHE 1 s) **3 cr.**
Étude de la fiscalité afférente aux sociétés par actions, aux sociétés commerciales de personnes et aux organisations sans but lucratif. Préalable(s) : DRT 3361G ou DRT 3701G.
- DRT 3801G** Droit de la concurrence (AHE 1 s) **3 cr.**
Normes civiles, pénales et administratives relatives à la concurrence dans le commerce et l'industrie. Aspects constitutionnels et procéduraux.
- DRT 3802G** Droit des sciences biologiques (AHE 1 s) **3 cr.**
Le rôle du droit face aux développements des sciences biologiques tels le développement des médicaments, les biotechnologies, la transplantation d'organe et l'euthanasie.
- DRT 3803** Droit de l'enfant (AHE 1 j) **3 cr.**
Étude de l'environnement juridique de l'enfant : normes de droit civil, de droit pénal et autres.
- DRT 3804G** Droit de l'environnement (AHE 1 s) **3 cr.**
Aspects juridiques de l'environnement : autorisations, contrôles, participation des citoyens, responsabilité civile et statutaire du pollueur, recours. Mécanismes de résolution des problèmes environnementaux. Pour les étudiants du Certificat en droit : il est préférable de suivre le cours DRT 2501G Droit administratif général avant DRT 3804G.
- DRT 3805G** Drt de l'information et de la comm. (AHE 1 s) **3 cr.**
Réglementation relative aux médias, environnements électroniques et messages. Liberté d'expression, vie privée et responsabilité reliée à la transmission de l'information.
- DRT 3806G** Droit des professionnels (AHE 1 s) **3 cr.**
Historique et caractéristiques de l'organisation professionnelle au Québec. Monopole et déréglementation. Éthique, faute disciplinaire et faute civile. Responsabilité civile.
- DRT 3807G** Droit de la consommation (AHE 1 s) **3 cr.**
Étude des normes législatives et réglementaires visant la protection du consommateur axée autour de différents thèmes tels le crédit, la qualité des biens et des services et la publicité.
- DRT 3810G** Droit de la santé (AHE 1 js) **3 cr.**
Étude des diverses normes gouvernant la gestion des services de santé, les établissements, le personnel et les usagers. Régime d'assurance-maladie. Pour les étudiants du Certificat en droit : il est préférable de suivre le cours DRT 2501G Droit administratif général avant DRT 3810G.

EDP - Éducation permanente

- EDP 1001** Méthode de recherche en sc. hum. et soc. (AHE 1 s) **3 cr.**
Les fonctions de la recherche en sciences humaines et sociales. La logique de l'analyse scientifique et les étapes d'un processus de recherche. Les méthodes de cueillette des données, l'analyse, l'interprétation et l'utilisation des données. Cours également offert à distance. Voir EDP 1001D. Cours obligatoire du Certificat en gérontologie (bloc 70 A). L'étudiant doit choisir entre ce cours, offert en salle, et le cours EDP 1001D offert à distance.

- EDP 1001D** Méthode de recherche en sc. hum. et soc. (AHE 1) **3 cr.**
Les fonctions de la recherche en sciences humaines et sociales. La logique de l'analyse scientifique et les étapes d'un processus de recherche. Les méthodes de cueillette des données, l'analyse, l'interprétation et l'utilisation des données. Enseignement à distance. Cours obligatoire du Certificat en gérontologie (bloc 70 A). L'étudiant doit choisir entre ce cours (à distance) et le cours offert en salle (EDP 1001).
- EDP 1010** Élaboration projet de rech. (AHE 1 js) **3 cr.**
Formulation d'une problématique de recherche dans le domaine d'études de l'étudiant. Identification et élaboration d'un projet de recherche. Formulation d'une hypothèse. Application de la méthodologie propre aux sciences humaines.
- EDP 1030** Prat. résolution probl. (AHE 1 js) **3 cr.**
Définition d'un problème dans le domaine d'études de l'étudiant, identification et évaluation des solutions possibles. Évaluation des avantages et des inconvénients des solutions retenues et sélection de la réponse la plus appropriée.
- EDP 1050** Quest. actuelles dom. études (AHE 1 js) **3 cr.**
Identification et analyse de positions scientifiques divergentes sur une même thématique. Analyse des formes de raisonnement critique et argumentatif propre à son domaine d'études. Plan dialectique. Défense d'une position. Comm. orale. Exercices prat
- EDP 1220** Communication orale. Niveau 2 (AHE 1) **3 cr.**
Permettre à l'étudiant ayant une connaissance élémentaire du français de développer sa compétence de communication orale dans des échanges prévisibles et d'acquérir les notions syntaxiques, phonétiques et lexicales de base. Préalable(s) : Test du CCE.
- EDP 1221** Étude pratique du français oral 2 (AHE 1 js) **3 cr.**
Permettre à l'étudiant ayant une connaissance élémentaire du français de revoir et d'approfondir les connaissances syntaxiques, phonétiques et lexicales indispensables à la communication orale de base dans des échanges prévisibles. Préalable(s) : Test du CCE.
- EDP 1222** Français écrit : grammaire et rédaction (AHE 1 s) **3 cr.**
Rappel des notions fondamentales du système grammatical et lexical français : nature et fonction des mots, structure de la phrase, orthographe grammaticale et usuelle, ponctuation, lexic. Exercices divers et travaux de rédaction.
- EDP 1230** Communication orale. Niveau 3 (AHE 1) **3 cr.**
Permettre à l'étudiant ayant une connaissance du français de développer sa compétence de communication orale dans des échanges plus élaborés et d'acquérir les notions syntaxiques, phonétiques et lexicales de base. Préalable(s) : EDP 1220 ou EDP 1221 ou test du CCE.
- EDP 1231** Étude pratique du français oral 3 (AHE 1 js) **3 cr.**
Permettre à l'étudiant ayant une connaissance de base du français de revoir et d'approfondir les connaissances linguistiques et socioculturelles indispensables à la communication orale dans des échanges plus élaborés. Préalable(s) : EDP 1220 ou EDP 1221 ou test du CCE.
- EDP 1232** Communication écrite. Débutant 2 (AHE 1 js) **3 cr.**
Permettre à l'étudiant non francophone de développer de nouvelles stratégies de compréhension de textes au contenu assez élaboré, d'approfondir et d'enrichir les connaissances de base de l'écriture et de produire de courts textes. Préalable(s) : Test du CCE.
- EDP 1240** Communication orale. Niveau 4 (AHE 1) **3 cr.**
Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance du français de développer sa communication orale dans des échanges assez complexes et de mieux s'intégrer au milieu francophone. Préalable(s) : EDP 1230 ou EDP 1231 ou test du CCE.
- EDP 1241** Étude pratique du français oral 4 (AHE 1 js) **3 cr.**
Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance du français de revoir et d'approfondir les connaissances linguistiques et socioculturelles indispensables à la communication orale dans des échanges assez complexes. Préalable(s) : EDP 1230 ou EDP 1231 ou test du CCE.
- EDP 1242** Communication écrite. Intermédiaire 1 (AHE 1 js) **3 cr.**
Permettre à l'étudiant non francophone de développer des stratégies de compréhension de textes complexes, de produire des textes respectant les règles d'orthographe, de syntaxe et d'usage de la langue. Préalable(s) : EDP 1232 ou test du CCE.

EDP 1250 Communication orale. Niveau 5 (AHE 1) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance du français d'améliorer ses stratégies conversationnelles et discursives et de mieux s'intégrer au milieu francophone. Préalable(s) : EDP 1240 ou EDP 1241 ou test du CCE.

EDP 1251 Étude pratique du français oral 5 (AH 1) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance du français de consolider et d'approfondir les stratégies conversationnelles et discursives indispensables à la communication orale dans des échanges complexes. Préalable(s) : EDP 1240 ou EDP 1241 ou test du CCE.

EDP 1252 Communication écrite. Intermédiaire 2 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant non francophone de maîtriser des stratégies de compréhension de textes complexes et variés, et d'approfondir les règles d'orthographe, de syntaxe et d'usage de la langue afin de produire des textes fonctionnels. Préalable(s) : EDP 1242 ou test du CCE.

EDP 1260 Communication orale. Niveau 6 (AHE 1) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une très bonne connaissance du français de perfectionner ses stratégies conversationnelles et discursives et de mieux s'intégrer au milieu francophone. Préalable(s) : EDP 1250 ou EDP 1251 ou test du CCE

EDP 1261 Étude pratique du français oral 6 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une très bonne connaissance du français de consolider et d'approfondir ses stratégies conversationnelles et discursives et de mieux s'intégrer au milieu francophone. Préalable(s) : EDP 1250 ou EDP 1251 ou test du CCE

EDP 1262 Grammaire et expression écrite. Avancé 1 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant non francophone de revoir les règles d'orthographe, de syntaxe, d'usage de la langue et de produire des textes français corrects tout en développant des réflexes d'autocorrection. Préalable(s) : EDP 1252 ou test du CCE.

EDP 1272 Grammaire et expression écrite. Avancé 2 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant non francophone d'approfondir les règles d'orthographe, de syntaxe, d'usage de la langue, de perfectionner sa production écrite. Préalable(s) : EDP 1262 ou FRS 1262.

EDP 1900D Méthode de travail intellectuel (AH 1) **3 cr.**

Acquisition d'une méthode de travail facilitant la réalisation des travaux de recherche. Définition d'une problématique. Plan, recherche bibliographique et collecte d'information, traitement de l'information, présentation et rédaction d'un travail. Enseignement à distance. N.B. : À la Faculté de l'éducation permanente, ce cours se prend hors programme.

EDP 2500 Communication interactive en entreprise (AHE 1 js) **3 cr.**

Cadre organisationnel : acteurs principaux, valeurs et sources d'information. Planification : objectifs, contenus, médias interactifs, stratégies d'intervention et d'évaluation. Gestion du savoir. Études de cas et projets Intranet. Préalable(s) : COM 1500G.

ENF - Enseignement du français**ENF 3200** Stage perf. ens. langue seconde (AHE 1 js) **4 cr.**

Permettre à l'étudiant de perfectionner et de développer ses connaissances en didactique du français langue seconde. 39 heures. De plus, lui permettre de se sensibiliser aux principales manifestations de la culture québécoise. 21 heures.

ESP - Études hispaniques**ESP 1317** Civilisation hispano-américaine 1 (H 1 j) **3 cr.**

Étude des grands traits des civilisations des pays de l'Amérique espagnole. Les mouvements idéologiques et culturels qui ont eu une influence capitale sur ces pays. En français.

ESP 1903 Espagnol 3 (niveau B1.1) (AHE 1 js) **3 cr.**

Communiquer dans des domaines d'intérêt personnel. Compréhension de discussions sur des sujets divers. Rédactions. Lecture d'un livre court. Approfondissement de la connaissance des pays hispaniques. 1re partie du niveau B1. Approches pédagogiques mixtes axées sur la communication. Préalable(s) : Cours concomitant ou compétence équivalente. Concomitant(s) : ESP 1902.

FRA - Français, langue et littérature**FRA 1021** Littérature et histoire de la langue (H 1 j) **3 cr.**
Gabriele Giannini

Étude historique et philologique du rôle joué par la littérature dans le développement et l'évolution de la langue; étude de textes appartenant à différentes périodes, à différents genres littéraires et à différentes aires de la francophonie.

FRA 1300G Révision de textes (AHE 1 s) **3 cr.**

Initiation à la révision de textes et à la correction d'épreuves sur fichiers électroniques. Travaux pratiques visant à rendre l'étudiant apte à assurer la qualité de la langue dans un projet d'édition. Cours cyclique.

FRA 1959G Atelier de français écrit (AHE 1 js) **3 cr.**

Grammaire et style : ordre des mots; ponctuation. Récit : description, narration. Structure : plan, résumé. Communication : affirmation, hypothèse; argumentation; charnières. Lexique : synonymie, sens propre et figuré, figures; anglicismes.

FRA 1965D La phrase (AHE 1 js) **1 cr.**

Nature et fonction des mots; mots variables et invariables; fonctions liées au verbe; attribut; complément du nom. Types et formes de phrases, types de subordinées; coordination, juxtaposition, ellipse. Relations logiques. Enseignement à distance.

FRA 1966D La ponctuation (AHE 1 js) **1 cr.**

Règles d'emploi des signes de ponctuation. La ponctuation dans divers types d'écrits : textes administratifs, références bibliographiques. Ponctuation et typographie. Enseignement à distance.

FRA 1967D Le verbe (AHE 1 js) **1 cr.**

Rôle et formes du verbe. Modes et temps; particularités orthographiques. Accord du verbe, accord du participe passé. Concordance des temps; emploi du conditionnel et du subjonctif. Enseignement à distance.

FRA 1968D Le vocabulaire (AHE 1 js) **1 cr.**

Les dictionnaires de langue et les lexiques. Exercices d'enrichissement, de précision et de correction (impropriétés, anglicismes, etc.) du vocabulaire visant l'emploi du mot juste et l'élimination des répétitions dans les textes.

FRA 2131 Litt. québécoise des XXe et XXIe s. (A 1 j) **3 cr.**

Karim Larose

Étude de l'évolution des textes, genres et formes de la littérature québécoise des XXe et XXIe siècles.

FRA 2141 Littérature maghrébine (H 1 j) **3 cr.**

Christiane Ndiaye

Étude des textes et auteurs marquants de la littérature francophone du Maghreb.

FRA 2142 Littérature africaine (A 1 s) **3 cr.**

Josias Semujanga

Étude des textes et auteurs marquants de la littérature francophone d'Afrique subsaharienne.

FRA 2952G Techniques d'écriture (AHE 1 s) **3 cr.**

Techniques de rédaction applicables à des disciplines et à des genres de textes variés. La narration et la description. Le récit, le portrait et le personnage. La phrase. La ponctuation. Cours cyclique.

FRA 2953G Structuration de textes (AHE 1 s) **3 cr.**

Analyse, organisation et rédaction de textes informatifs et argumentatifs. Le mandat de rédaction. La situation de communication. Le titrage et le chapeau. Les sources, les citations et les références. Le résumé. Cours cyclique.

FRS - Français langue seconde**FRS 1010** Initiation à la comm. orale et écrite (AHE 1 js) **6 cr.**

Permettre à l'étudiant débutant de s'initier à la communication orale en français (bases de prononciation, de la lecture et de l'écriture).

FRS 1011 Comm. orale débutant complet (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant débutant complet de s'initier à la communication orale en français et d'acquérir des notions syntaxiques, phonétiques, lexicales et grammaticales de base. Préalable(s) : Test de classement

- FRS 1100** Communication orale et écrite. Niveau 1 (AHE 1 js) **6 cr.**
Permettre à l'étudiant débutant de développer en français une compétence de communication orale et écrite dans des échanges prévisibles et brefs et d'acquérir les notions syntaxiques, phonétiques et lexicales de base. Préalable(s) : test de classement.
- FRS 1100T** Communication orale et écrite (AHE 1 js) **6 cr.**
Test de classement. L'étudiant sera inscrit à l'un des cours suivants de sigle FRS en fonction de ses résultats au test obligatoire : FRS 1100, 1101, 1200, 1201, 1300, 1301, 1400, 1401, 1500, 1501, 1601.
- FRS 1100X** Communication orale et écrite (AHE 1 js) **6 cr.**
- FRS 1101** Pratique du français oral et écrit 1 (AHE 1 js) **6 cr.**
Permettre à l'étudiant débutant de consolider et d'approfondir les compétences de communication orale et écrite dans des échanges brefs et prévisibles, et d'approfondir les notions linguistiques de base. Préalable(s) : test de classement.
- FRS 1110** Phonétique correctrice (AHE 1 js) **3 cr.**
Permettre à l'étudiant de s'approprier progressivement le rythme, l'intonation et les sons du français. Exercices d'entraînement à l'utilisation du rythme et de l'intonation du français. Attention particulière aux correspondances sons et graphies. Préalable(s) : FRS 1230 ou FRS 1231 ou FRS 1300 ou FRS 1301.
- FRS 1150** Français langue des affaires (AHE 1 js) **3 cr.**
Permettre à l'étudiant de s'approprier la terminologie et les structures linguistiques propres au monde de l'entreprise, de développer les compétences essentielles aux communications des affaires et de comprendre la réalité québécoise de ce milieu. Préalable(s) : FRS 1252 et (FRS 1250 ou FRS 1251 ou FRS 1500 ou FRS 1501) ou test de classement.
- FRS 1200** Communication orale et écrite. Niveau 2 (AHE 1 js) **6 cr.**
Permettre à l'étudiant ayant une connaissance élémentaire du français de développer sa compétence de communication orale et écrite dans des échanges prévisibles et d'acquérir les notions syntaxiques, phonétiques et lexicales de base. Préalable(s) : FRS 1100 ou test de classement.
- FRS 1201** Pratique du français oral et écrit 2 (AHE 1 js) **6 cr.**
Permettre à l'étudiant ayant une connaissance élémentaire du français de revoir et d'approfondir les connaissances syntaxiques, phonétiques, lexicales indispensables à la communication orale et écrite de base dans des échanges prévisibles et brefs. Préalable(s) : FRS 1100 ou test de classement.
- FRS 1210** Communication orale. Niveau 1 (AHE 1 js) **3 cr.**
Permettre à l'étudiant débutant de développer en français une compétence de communication orale dans des échanges prévisibles et brefs et d'acquérir les notions syntaxiques, phonétiques et lexicales de base. Préalable(s) : Test de classement.
- FRS 1210T** Communication orale (AHE 1 js) **3 cr.**
Test de classement. L'étudiant sera inscrit à l'un des cours suivants de sigle FRS en fonction de ses résultats au test obligatoire : FRS 1210, 1220, 1230, 1240, 1250, 1260.
- FRS 1210X** Communication orale (AHE 1 js) **3 cr.**
Test de classement. L'étudiant sera inscrit à l'un des cours suivants de sigle FRS en fonction de ses résultats au test obligatoire : FRS 1210 - 1220 - 1230 - 1240 - 1250 - 1260.
- FRS 1210Y** Communication orale (AHE 1 js) **3 cr.**
Test de classement. L'étudiant sera inscrit à l'un des cours suivants en fonction de ses résultats au test obligatoire : FRS 1210 ou FRS 1220 ou FRS 1230 ou FRS 1240 ou FRS 1250 ou FRS 1260.
- FRS 1211** Étude pratique du français oral 1 (AHE 1 js) **3 cr.**
Permettre à l'étudiant ayant une connaissance minimale du français de revoir et d'acquérir les notions syntaxiques, phonétiques et lexicales indispensables à la communication orale de base. Préalable(s) : test de classement.
- FRS 1211T et X** Étude pratique du français oral (AHE 1 js) **3 cr.**
Test de classement. L'étudiant sera inscrit à l'un des cours suivants en fonction de ses résultats au test obligatoire : FRS 1211 ou FRS 1221 ou FRS 1231 ou FRS 1241 ou FRS 1251 ou FRS 1261.
- FRS 1211Y** Étude pratique du français oral (AHE 1 js) **3 cr.**
Test de classement. L'étudiant sera inscrit à l'un des cours suivants de sigle FRS en fonction de ses résultats au test obligatoire : FRS 1211, 1221, 1231, 1241, 1251, 1261.
- FRS 1220** Communication orale. Niveau 2 (AHE 1 js) **3 cr.**
Permettre à l'étudiant ayant une connaissance élémentaire du français de développer sa compétence de communication orale dans des échanges prévisibles et d'acquérir les notions syntaxiques, phonétiques et lexicales de base. Préalable(s) : FRS 1210 ou test de classement.
- FRS 1221** Étude pratique du français oral 2 (AHE 1 js) **3 cr.**
Permettre à l'étudiant ayant une connaissance élémentaire du français de revoir et d'approfondir les connaissances syntaxiques, phonétiques et lexicales indispensables à la communication orale de base dans des échanges prévisibles. Préalable(s) : FRS 1211 ou test de classement.
- FRS 1222** Communication écrite. Débutant (AHE 1 js) **3 cr.**
Permettre à l'étudiant non francophone de développer des stratégies de compréhension de textes simples, d'acquérir les connaissances de base de l'écriture et de produire des phrases simples. Sessions intensives et extensives - 23 heures de pratique. Préalable(s) : FRS 1220 ou FRS 1221.
- FRS 1222T et X** Communication écrite (AHE 1 js) **3 cr.**
Test de classement. L'étudiant sera inscrit à l'un des cours suivants en fonction de ses résultats au test obligatoire : FRS 1222 ou FRS 1232 ou FRS 1242 ou FRS 1252 ou FRS 1262 ou FRS 1272.
- FRS 1222Y** Communication écrite. Débutant (AHE 1 js) **3 cr.**
Permettre à l'étudiant non francophone de développer des stratégies de compréhension de textes simples, d'acquérir les connaissances de base de l'écriture et de produire des phrases simples. Sessions intensive et extensive : 23 heures de pratique.
- FRS 1230** Communication orale. Niveau 3 (AHE 1 js) **3 cr.**
Permettre à l'étudiant ayant une connaissance du français de développer sa compétence de communication orale dans des échanges plus élaborés et d'acquérir les notions syntaxiques, phonétiques et lexicales de base. Préalable(s) : FRS 1200 ou FRS 1201 ou FRS 1220 ou FRS 1221 ou test de classement.
- FRS 1231** Étude pratique du français oral 3 (AHE 1 js) **3 cr.**
Permettre à l'étudiant ayant une connaissance de base du français de revoir et d'approfondir les connaissances linguistiques et socioculturelles indispensables à la communication orale dans des échanges plus élaborés. Préalable(s) : FRS 1200 ou FRS 1201 ou FRS 1220 ou FRS 1221 ou test de classement.
- FRS 1232** Communication écrite. Débutant 2 (AHE 1 js) **3 cr.**
Permettre à l'étudiant non francophone de développer de nouvelles stratégies de compréhension de textes au contenu assez élaboré, d'approfondir et d'enrichir les connaissances de base de l'écriture et de produire de courts textes. Préalable(s) : FRS 1230 ou FRS 1231 ou FRS 1300 ou FRS 1301 ou test de classement.
- FRS 1235** Communication écrite 3 (AHE 1 js) **3 cr.**
Développer des stratégies de compréhension de textes assez élaborés, approfondir ses connaissances de base en écriture, en acquérir de nouvelles, produire des textes variés liés aux principales fonctions langagières du cours concomitant FRS1305C.
- FRS 1240** Communication orale. Niveau 4 (AHE 1 js) **3 cr.**
Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance du français de développer sa communication orale dans des échanges assez complexes et de mieux s'intégrer au milieu francophone. Préalable(s) : FRS 1230 ou FRS 1231 ou FRS 1300 ou FRS 1301 ou test de classement.
- FRS 1241** Étude pratique du français oral 4 (AHE 1 js) **3 cr.**
Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance du français de revoir et d'approfondir les connaissances linguistiques et socioculturelles indispensables à la communication orale dans des échanges assez complexes. Préalable(s) : FRS 1230 ou FRS 1231 ou FRS 1300 ou FRS 1301 ou test de classement.
- FRS 1242** Communication écrite. Intermédiaire 1 (AHE 1 js) **3 cr.**
Permettre à l'étudiant non francophone de développer des stratégies de compréhension de textes complexes, de produire des textes respectant les règles d'orthographe, de syntaxe et d'usage de la langue. Préalable(s) : FRS 1232 ou test de classement.
- FRS 1250** Communication orale. Niveau 5 (AHE 1 js) **3 cr.**
Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance du français d'améliorer ses stratégies conversationnelles et discursives et de mieux s'intégrer au milieu francophone. Préalable(s) : FRS 1240 ou FRS 1241 ou FRS 1400 ou FRS 1401 ou test de classement.

FRS 1251 Étude pratique du français oral 5 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance du français de consolider et d'approfondir ses stratégies conversationnelles et discursives indispensables à la communication orale dans des échanges complexes. Préalable(s) : FRS 1240 ou FRS 1241 ou FRS 1400 ou FRS 1401 ou test de classement.

FRS 1252 Communication écrite. Intermédiaire 2 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant non francophone de maîtriser des stratégies de compréhension de textes complexes et variés, et d'approfondir les règles d'orthographe, de syntaxe et d'usage de la langue afin de produire des textes fonctionnels. Préalable(s) : FRS 1242 ou test de classement.

FRS 1260 Communication orale. Niveau 6 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une très bonne connaissance du français de perfectionner ses stratégies conversationnelles et discursives et de mieux s'intégrer au milieu francophone. Préalable(s) : FRS 1250 ou FRS 1500 ou test de classement.

FRS 1261 Étude pratique du français oral 6 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une très bonne connaissance du français de consolider et d'approfondir ses stratégies conversationnelles et discursives et de mieux s'intégrer au milieu francophone. Préalable(s) : FRS 1250 ou FRS 1500 ou test de classement.

FRS 1262 Grammaire et expression écrite. Avancé 1 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant non francophone de revoir les règles d'orthographe, de syntaxe, d'usage de la langue et de produire des textes français corrects tout en développant des réflexes d'autocorrection. Préalable(s) : FRS 1252 ou test de classement.

FRS 1263 Compréhension de l'oral - avancé 3 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant non francophone de s'approprier des stratégies de compréhension et de développer les habiletés nécessaires à la compréhension des différents registres de la langue et des variantes linguistiques. Préalable(s) : FRS 1250 ou FRS 1251 ou FRS 1500 ou FRS 1501 ou test de classement.

FRS 1264 L'information: compréhension et synthèse (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant non francophone de développer les habiletés nécessaires à la prise de notes à la suite d'une présentation orale structurée et à la synthèse de l'information sous forme de compte rendu oral ou écrit. Préalable(s) : FRS 1252 et (FRS 1250 ou FRS 1251 ou FRS 1500 ou FRS 1501) ou test de classement.

FRS 1269 Projet personnalisé d'intégration (AHE 1 js) **6 cr.**

Permettre à l'étudiant non francophone d'acquérir des outils de construction du discours. Il développera autour d'un projet individuel une habileté à exprimer sa pensée en continu, à l'écrit comme à l'oral, de manière structurée et synthétique. Ce cours se donne une fin de semaine sur deux. Préalable(s) : FRS 1252 et (FRS 1250 ou FRS 1251 ou FRS 1500 ou FRS 1501).

FRS 1272 Grammaire et expression écrite. Avancé 2 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant non francophone d'approfondir les règles d'orthographe, de syntaxe, d'usage de la langue, de perfectionner sa production écrite. Préalable(s) : FRS 1262 ou test de classement.

FRS 1273 Expression orale. Avancé 3 (AHE 1 js) **3 cr.**

Permettre à l'étudiant d'acquérir des techniques facilitant l'expression orale et de développer l'habileté à nuancer son expression. (Exposés, discussions, présentations). Préalable(s) : FRS 1250 ou FRS 1251 ou FRS 1500 ou FRS 1501 ou test de classement.

FRS 1300 Communication orale et écrite. Niveau 3 (AHE 1 js) **6 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une connaissance de base du français de développer sa compétence de communication orale et écrite dans des échanges plus élaborés et d'acquérir des notions linguistiques et socioculturelles. Préalable(s) : FRS 1200 ou FRS 1201 ou FRS 1220 ou FRS 1221 ou test de classement.

FRS 1301 Pratique du français oral et écrit 3 (AHE 1 js) **6 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une connaissance de base du français de revoir et d'approfondir les connaissances linguistiques et socioculturelles indispensables à la communication orale et écrite dans des échanges plus élaborés. Préalable(s) : FRS 1200 ou FRS 1201 ou FRS 1220 ou FRS 1221 ou test de classement.

FRS 1400 Communication orale et écrite. Niveau 4 (AHE 1 js) **6 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance du français de développer sa communication orale et écrite dans des échanges assez complexes et de mieux s'intégrer au milieu francophone. Préalable(s) : FRS 1230 ou FRS 1231 ou FRS 1300 ou FRS 1301 ou test de classement.

FRS 1401 Étude prat. du français oral, écrit 4 (AHE 1 js) **6 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance du français de revoir, d'approfondir les connaissances linguistiques et socioculturelles indispensables à la communication orale et écrite dans des échanges assez complexes. Préalable(s) : FRS 1300 ou FRS 1301 ou FRS 1400 ou test de classement.

FRS 1500 Communication orale et écrite. Niveau 5 (AHE 1 js) **6 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance du français d'améliorer ses stratégies conversationnelles et discursives et de mieux s'intégrer au milieu francophone. Préalable(s) : FRS 1240 ou FRS 1241 ou FRS 1400 ou FRS 1401 ou test de classement.

FRS 1501 Pratique du français oral et écrit 5 (AHE 1 js) **6 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une bonne connaissance du français de consolider et d'approfondir les stratégies discursives indispensables à la communication orale et écrite de niveau complexe. Préalable(s) : FRS 1240 ou FRS 1241 ou FRS 1400 ou FRS 1401 ou test de classement.

FRS 1601 Communication orale et écrite. Niveau 6 (AHE 1 js) **6 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une très bonne connaissance du français de perfectionner ses stratégies conversationnelles et discursives et de mieux s'intégrer au milieu francophone. Préalable(s) : FRS 1250 ou FRS 1500 ou test de classement.

FRS 1601S Communication orale et écrite. Niveau 6 (AHE 1 js) **6 cr.**

Permettre à l'étudiant ayant une très bonne connaissance du français de perfectionner ses stratégies conversationnelles et discursives et de mieux s'intégrer au milieu francophone. Préalable(s) : FRS 1250 ou FRS 1500.

GER - Gérontologie**GER 1000D** Introduction à la gérontologie (AHE 1) **3 cr.**

Analyse de l'émergence de la gérontologie et définition de ses concepts de base et de ses théories classiques. La gérontologie comme champ de réflexion : ses outils et ses pratiques. Enjeux sociaux et politiques du vieillissement. Enseignement à distance. Cours obligatoire du Certificat de gérontologie (bloc 70 A). L'étudiant doit choisir entre ce cours (à distance) et le cours offert en salle (GER 1000).

GER 1016D Physiologie et vieillissement (AHE 1) **3 cr.**

Modifications physiologiques accompagnant le vieillissement : de la cellule au système, des systèmes à tout l'organisme. Rapports entre les comportements et les modifications des fonctions physiologiques. Aperçu des champs de recherche. Enseignement à distance.

GER 1020 Anthropologie sociale du vieillissement (AHE 1 js) **3 cr.**

Étude anthropologique du rôle et de la place des personnes âgées dans divers types de sociétés. Analyse d'attitudes, de pratiques sociales et de comportements individuels et collectifs face au vieillissement dans une perspective transculturelle.

GER 1040D Épidémiologie et vieillissement (AH 1) **3 cr.**

Techniques et méthodes de base de l'analyse épidémiologique du vieillissement. Facteurs endogènes et facteurs de l'environnement. Données nationales et internationales sur des recherches de problèmes de santé spécifiques à la population âgée. Enseignement à distance.

GER 2015D Alimentation et vieillissement (AHE 1 js) **3 cr.**

Questions alimentaires liées au vieillissement : modifications physiologiques et contraintes sociales. Impacts de la société de consommation sur les habitudes alimentaires. Maladies d'origine nutritionnelle. Étude des thérapeutiques alimentaires. Enseignement à distance. Préalable(s) : GER 1016 ou GER 1016D.

GER 2017 Médicaments et vieillissement (AHE 1 js) **3 cr.**

Aspects sociaux et légaux des médicaments : industrie, coût, information, prévention et traitement. Pharmacologie, automédication, interactions médicamenteuses, toxicité, etc. Problématique particulière de l'information aux personnes âgées. Préalable(s) : GER 1016 ou GER 1016D.

GER 2019D Activités physiques et vieillissement (AHE 1) **3 cr.**

Aspects physiologiques, psychologiques et psychosociaux de l'activité physique liée au vieillissement. Analyse de divers modes d'intervention propres à ce groupe d'âge. Rôles des intervenants. Possibilités et limites de l'activité physique. Enseignement à distance. Préalable(s) : GER 1016 ou GER 1016D.

- GER 2021D** Santé mentale et vieillissement (AHE 1) **3 cr.**
Concepts de base en santé mentale et lien avec le vieillissement. Problèmes, stratégies de prévention et promotion de la santé mentale chez les personnes âgées. Santé mentale des intervenants naturels. Ressources existantes en santé mentale. Enseignement à distance.
- GER 2022** Le mourir (approche multidisciplinaire) (AHE 1 js) **3 cr.**
Conditions de la mort dans les sociétés occidentales : attitudes fondamentales, rites, symboles, statut de la mort et perspectives contemporaines. Perception et vécu de la mort avec l'avance en âge. Attitudes des intervenants.
- GER 2037** Milieux de travail gérontologiques (AHE 1 js) **3 cr.**
Définition, potentialités et limites des milieux gérontologiques. Équipes multidisciplinaires : fonctionnement, résolution de conflits, stratégies de changement. Méthodologie de mise sur pied de projets.
- GER 3042D** Planification de la retraite (AH 1) **3 cr.**
Cadre de références théoriques et pratiques sur la réalité de la retraite (déterminants, enjeux et perspectives). Planification, préparation et prise en charge. Enseignement à distance.
- GER 3045** Problématique liée au vieillissement (AHE 1 js) **3 cr.**
Activité éducative explorant une question d'actualité en gérontologie et utilisant une formule pédagogique particulière. Cours également offert à distance. Voir GER 3045D.
- GER 3045D** Déficits cognitifs (AH 1) **3 cr.**
Problématique des comportements de dysfonctionnement liés à des déficits cognitifs. Approches nouvelles de pratiques multidisciplinaires. Stratégies d'intervention. Enseignement à distance.
- GER 3046D** Le grand âge (AHE 1) **3 cr.**
Dimensions et problématiques reliées au grand âge : enjeux et défis liés à la santé, à la situation résidentielle et économique, et aux services; questions d'éthique; concept de soi et psychologie des très âgés; besoins spirituels et intervention. Enseignement à distance.
- GER 3065D** Femmes et vieillissement (AH 1) **3 cr.**
Santé et conditions de vie des femmes vieillissantes. Tendances relatives à l'hormonothérapie de substitution, à la retraite féminine et aux rapports familiaux. Évaluation des préjugés, des inégalités et des enjeux qui concernent les aînées. Enseignement à distance.
- GER 3065Y** La sécurité des aînés dans la société (AHE 1 js) **3 cr.**
La sécurité des aînés sous un regard multidisciplinaire. Comment créer un état où les conditions pouvant provoquer des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel seraient contrôlées de manière à préserver le bien-être des individus?
- GER 3065Z** La relation d'aide en gérontologie (AHE 1 js) **3 cr.**
La relation d'aide auprès des personnes âgées : caractéristiques, principes et pratique. Impact des perceptions, des croyances, des émotions et des attitudes. Prévention de l'épuisement en relation d'aide.
- GER 3090** Projets spéciaux en gérontologie (AHE 1 js) **3 cr.**
Activités pédagogiques destinées à permettre à l'étudiant de mettre en pratique les connaissances acquises dans les cours par la réalisation d'un projet personnel en gérontologie (recherche, stage, retraite, etc.). Préalable(s) : 27 crédits réussis dans le programme.

GSP - Gestion appliquée à la police et à la sécurité

- GSP 1040** Gestion des tech. en séc. int. (AHE 1 js) **3 cr.**
Évaluer le potentiel et limites des technologies en matière de prévention, protection, détection, gestion. Démontrer des habiletés de gestion en fonction des cadres normatifs et standards des technologies. Évaluer impact des exigences technologiques.
- GSP 1100** Communication appliquée en séc. int. (AHE 1 js) **3 cr.**
Préparer, adapter des communications en fonction de divers publics et diverses circonstances. Identifier difficultés, obstacles, solutions appropriées. Préparer des synthèses situationnelles. Communiquer avec les médias selon les pratiques reconnues.
- GSP 1160** Gestion de projet en séc. int. (AHE 1 js) **3 cr.**
Utiliser une méthode de conception et de gestion de projets. Structurer, planifier, présenter le projet. Coordonner le projet, les activités et en évaluer l'exécution et les retombées.
- GSP 1200** Exploitation de l'information séc. int. (AHE 1 js) **3 cr.**
Définir les dimensions essentielles à la gestion de l'information. Structurer, analyser, évaluer et prioriser les informations. Assurer les suivis appropriés. Identifier les mesures de protection des actifs informationnels.
- GSP 1300** Réseaut./parten. en séc. int. (AHE 1 js) **3 cr.**
Organiser un réseau de partenaires. Définir les conditions durables d'un réseau. Négocier la forme et les contenus des partenariats, en évaluer les retombées, démontrer les habiletés de conseiller auprès de l'organisation et des partenaires.
- GSP 1400** Gest./mes. d'urg. en séc. int. (AHE 1 js) **3 cr.**
Formuler des décisions en fonction des risques. Établir des plans d'intervention, d'urgence. Planifier les actions lors d'un événement majeur, d'une situation d'urgence. Organiser le retour à la normale. Procéder à une rétroaction.
- GSP 1700** Séc. int./droits individuels (AHE 1 js) **3 cr.**
Droits et libertés des personnes en sécurité privée : surveillance, fouille, saisie, expulsion, détention, interrogatoire, arrestation. Responsabilité du propriétaire envers employés contractuels. Études de cas en lien avec jurisprudence pertinente.
- GSP 2100** Planif. et org. en séc. int. (AHE 1 js) **3 cr.**
Établir les résultats attendus. Formuler des objectifs réalistes selon des critères de rendement. Évaluer les besoins en termes de ressources et de moyens selon les objectifs et le budget. Répartir le travail selon les plans de travail et priorités.
- GSP 2200** Dir. et contrôle en séc. int. (AHE 1 js) **3 cr.**
Coordonner activités de travail selon cadre normatif. Démontrer gestion adéquate des pouvoirs et des devoirs. Maintenir climat de travail constructif. Mesurer, gérer régulièrement les résultats et les rendements. Formuler des résultats, les évaluer. Concomitant(s) : GSP 2100.
- GSP 2300** Gest. d'éq. de trav. séc. int. (AHE 1 js) **3 cr.**
Définir son rôle en matière de GRH. Démontrer ses habiletés en matière de diversité, de relations de travail et de coaching mobilisateur. Identifier les facteurs influençant les comportements. Analyser les conflits interpersonnels, les plaintes.
- GSP 2360** Contextes émotion./leadership (AHE 1 js) **3 cr.**
Nommer ses caractéristiques émotionnelles. Expliquer les aspects émotifs liés à la gestion. Démontrer un leadership adapté, mobilisateur et influent. Expliquer les bonnes pratiques de valorisation du personnel afin d'optimiser le rendement.
- GSP 2370** An. risque opport. séc.int. (AHE 1 js) **3 cr.**
Décrire les risques, sources de vulnérabilité et opportunités. Déterminer le niveau de tolérance aux risques, notamment face aux infrastructures critiques. Déterminer les solutions requises en fonction de divers types de risques.
- GSP 2500** Vision strat. dynam./séc. int. (AHE 1 js) **3 cr.**
Savoir maintenir à jour ses connaissances. Évaluer son rayon d'action dans une perspective systémique. Analyser les phénomènes émergents. Définir les rouages et enjeux politiques. Planifier, analyser des scénarios d'actions futures. Préalable(s) : 21 crédits réussis dans le programme.
- GSP 2600** Questions de sécurité intérieure (AHE 1 js) **3 cr.**
Approfondir certaines problématiques de l'heure en sécurité intérieure. Cerner le contexte, identifier les variables, en préciser les relations dans une optique systémique, avancer des solutions et en évaluer le caractère opérationnel et la portée.
- GSP 2600V** Intégr. des princ./prat. prof. (AHE 1 js) **3 cr.**
Principes et pratiques liées aux secteurs des finances et des affaires. Aspects légaux de la protection, de la sécurité, du travail d'enquête. Sécurité, protection du personnel. Rôle-conseil auprès des autres secteurs de l'entreprise. Préalable(s) : 24 crédits réussis dans le programme et posséder au moins 5 ans d'expérience à titre de gestionnaire
- GSP 2600W** Intégration des tech. prof. (AHE 1 js) **3 cr.**
Analyse des méthodes et des techniques visant à assurer la sécurité physique, de l'information et des personnes. Préalable(s) : 24 crédits réussis dans le programme et posséder au moins 5 ans d'expérience à titre de gestionnaire

GSP 2600Z An. crim.:enq. criminelle (AHE 1 js) **3 cr.**

Analyser une enquête criminelle : principes et méthodes issus de la criminologie appliquée. Intégrer à l'analyse criminelle des notions contemporaines sur le crime organisé. Élaborer une grille d'analyse pertinente. Synthétiser un rapport d'analyse.

GSP 3010 Résolution des problèmes en séc. int. (AHE 1 js) **3 cr.**

Définir une démarche systématique. Décrire le problème en profondeur. Énumérer les pistes de solution selon des critères et des standards. Élaborer un plan d'action. Déterminer les mesures et les moyens à prendre pour en évaluer la mise en oeuvre.

GSP 3020 Éthique appliquée en sécurité intérieure (AHE 1 js) **3 cr.**

Intégrer l'éthique à des activités professionnelles. Analyser les dilemmes éthiques. Définir des actions impartiales, intègres et diligentes. Exercer et faire exercer le pouvoir discrétionnaire en fonction d'une réflexion éthique.

HEC - HEC Montréal**HEC 3006** Management (3040092) (AHE 1 js) **3 cr.**

Initiation au fond commun des spécialités de gestion. Conditions dans lesquelles les préoccupations de gestion sont apparues. Principaux changements en gestion. Pour plus d'information : <http://zonecours.hec.ca> - no répertoire 3040092. Cours 30-400-92 de HEC Montréal. Inscription par entente interuniversitaire.

HEC 3007 Rech. commerciale (3013794) (AHE 1 js) **3 cr.**

Disponible en cliquant sur les programmes de certificat à l'adresse <http://zonecours.hec.ca> Cours 30-137-94 de HEC Montréal. Inscription par entente interuniversitaire. Cours préalables-concomitants : 30-136-87 et 30-600-92. Préalable(s) : HEC 3018 (30-100-82)

HEC 3018 Intro au marketing (3010082) (AHE 1 js) **3 cr.**

Disponible en cliquant sur les programmes de certificat à l'adresse <http://zonecours.hec.ca> Cours 30-100-82 de HEC Montréal. Inscription par entente interuniversitaire.

HEC 3061 Intro informat. gest.(3070006) (AHE 1 js) **3 cr.**

Disponible en cliquant sur les programmes de certificat à l'adresse <http://zonecours.hec.ca> Cours 30-700-06 de HEC Montréal. Inscription par entente interuniversitaire.

HEC 3062 Gestion de projets (3047001) (AHE 1 js) **3 cr.**

Disponible en cliquant sur les programmes de certificat à l'adresse <http://zonecours.hec.ca> Cours 30-470-01 de HEC Montréal. Les étudiants qui choisissent le cours Gestion de projets devront se procurer l'ordinateur portable suggéré par l'École (ensemble clé en main ThinkPad HEC) ou encore faire procéder à la mise à niveau de leur propre ordinateur portable (configuration conforme au réseau HEC Montréal). Inscription par entente interuniversitaire.

HEC 3063 Logiciels gest. proj.(3079300) (AHE 1 js) **3 cr.**

Disponible en cliquant sur les programmes de certificat à l'adresse <http://zonecours.hec.ca> Cours 30-793-00 de HEC Montréal. Inscription par entente interuniversitaire. Préalable(s) : HEC 3061 Correspond au cours 30-700-06 de HEC Montréal.

HEC 3073 Entrepr.soc./gouvern.(3040908) (AHE 1 js) **3 cr.**

Disponible en cliquant sur les programmes de certificat à l'adresse <http://zonecours.hec.ca> Cours 30-409-08 de HEC Montréal. Inscription par entente interuniversitaire.

HEC 3077 Compt.fin./an.ét.fin.(3090006) (AHE 1 js) **3 cr.**

L'objectif général de ce cours est de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances générales sur la préparation, la présentation et l'analyse des états financiers. Pour plus d'information : <http://zonecours.hec.ca> - no répertoire 3090006. Cours 30-900-06 de HEC Montréal. Inscription par entente interuniversitaire.

HST - Histoire**HST 1905** Histoire du Canada contemporain (H 1 j) **3 cr.**

Cours d'introduction à l'histoire du Canada depuis 1850.

HST 2904 Histoire du Québec contemporain (AE 1 j) **3 cr.**

Aspects démographiques, culturels, économiques, politiques et sociaux de l'histoire récente du Québec.

IDI - Déficience intellectuelle (intervention)**IDI 1010** Fondements théoriques de la DI (AHE 1 js) **3 cr.**

Histoire et définitions de la déficience intellectuelle, théories explicatives, étiologie, concept d'intelligence, caractéristiques des personnes ayant une DI, approches et finalités de l'intervention.

IDI 1020 Regard systémique sur les familles (AHE 1 js) **3 cr.**

Étapes de cheminement des parents d'un enfant présentant une déficience intellectuelle, facteurs d'adaptation, événements stratégiques. Compréhension de la dynamique des familles. Rôle de l'intervenant. Aide et soutien. Étude de situations.

IDI 1030 Intervention en réseau (AHE 1 js) **3 cr.**

Stratégies d'intervention auprès de différents réseaux. L'importance d'enrichir son propre réseau de contacts et celui des personnes ayant une déficience intellectuelle. Connaissance des organismes et ressources communautaires.

IDI 2010 Les enjeux de l'intervention en DI (AHE 1 js) **3 cr.**

Synthèse des données d'évaluation et choix d'intervention. Gestion de l'ambiguïté. Adaptation continue à de nouveaux contextes, organisation du travail, initiative, créativité et risque.

IDI 2020 Éthique de l'intervention (AHE 1 js) **3 cr.**

Principes et valeurs orientant l'intervention communautaire auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle et auprès de leur réseau social. Notions d'éthique, de déontologie, de morale et de droit. Résolution de dilemmes éthiques.

IDI 2030 Comportements excessifs et intervention (AHE 1 js) **3 cr.**

Définitions. Principes d'intervention. Analyse globale de la personne et de ses comportements. Interventions préventives et réactives. Mesure de l'impact des interventions. Limites, compétences et ressourcement.

IDI 2040 Troubles envahissants du développement (AHE 1 js) **3 cr.**

Caractéristiques des syndromes reliés aux troubles envahissants du développement. Impact des diagnostics sur l'intervention. Adaptation de diverses méthodes thérapeutiques et de pistes d'intervention. Approches intensives UCLA, TEACCH et PECS.

IDI 3000 Activités de synthèse et d'intégration (AHE 1 js) **3 cr.**

Activités pédagogiques ayant pour objectif d'amener l'étudiant à faire la synthèse de ses apprentissages, à démontrer leur intégration, y compris par le biais d'un stage réalisé dans un milieu dédié à l'intervention en déficience intellectuelle. Préalable(s) : 21 crédits.

IDI 3010 Groupe de codéveloppement (AHE 1 js) **3 cr.**

Définition, principes, étapes, rôles, conditions de succès. Étude attentive d'une situation vécue par l'étudiant, partage de savoirs pratiques et de connaissances théoriques. Échanges et intervision en vue d'améliorer la pratique professionnelle.

IDI 3020 Atelier thématique (AHE 1 js) **3 cr.**

Activités éducatives destinées à l'approfondissement d'un ou de plusieurs thèmes relatifs à la déficience intellectuelle, ainsi qu'à l'acquisition de stratégies d'intervention portant sur le ou les thèmes abordés.

IDI 3020W Processus clinique en TED (AHE 1 js) **3 cr.**

Rôle et responsabilités de l'intervenant : relations avec l'utilisateur et ses proches, avec les autres intervenants et le superviseur, participation à l'élaboration et au suivi de plans d'intervention; évaluation continue des résultats et des impacts.

IDI 3020X Instruments d'intervention en TED (AHE 1 js) **3 cr.**

Outils complémentaires utilisés dans l'intervention : scénarios sociaux, outils de communication visuels, jeux adaptés, etc. Approches et instruments d'évaluation correspondants; analyse critique de questions d'actualité. Éthique.

IDI 3020Y Évaluation globale des besoins (AHE 1 js) **3 cr.**

Théorie, particularités de passation, normes, forces et limites des principaux outils d'évaluation. Expérimentation d'outils d'évaluation : compilation, réalisation d'entrevues avec usager et parent, rédaction et présentation des recommandations.

IDI 3020Z Vieillesse et DI (AHE 1 js) **3 cr.**
Particularités du processus de vieillissement biopsychosocial et cognitif. Besoins : retraite, deuil, abus, etc. Rôle de l'intervenant : prévention, dépistage, soins, intégration communautaire, soutien au milieu résidentiel. Programmes-cadres.

IFT - Informatique

IFT 1142 Programmation côté client (AH 1 js) **3 cr.**
Programmation Javascript avancée, modèle objet de document (DOM), XHTML, notions de programmation Internet (Ajax, JSON, jQuery, etc.). Préalable(s) : IFT 1144.

IFT 1144 Introduction à la programmation Internet (AHE 1 js) **3 cr.**
Langage XHTML, feuilles de style pour la conception et la mise en page de documents Web. Introduction à DHTML afin de rendre ces documents plus interactifs et vivants. Introduction à la programmation avec JavaScript.

IFT 1147 Programmation serveur avec PHP (AE 1 j) **3 cr.**
Programmation Web du côté serveur avec le langage PHP. Création de documents dynamiques. Accès aux bases de données. Notions avancées de programmation PHP (MVC, Ajax, librairie graphique, cookies, sessions, Smarty, etc.) Préalable(s) : IFT 1144.

IFT 1148 Programmation serveur avec ASP (H 1 js) **3 cr.**
Programmation Web du côté serveur avec le langage ASP.NET. Création de documents dynamiques. Création de contrôles serveur personnalisés. Accès aux bases de données. Notions avancées de programmation ASP.NET (MVC, Ajax, cookies, sessions, etc.) Préalable(s) : IFT 1144.

IFT 1149 Technologie JSP (HE 1 js) **3 cr.**
Programmation Web du côté serveur avec JSP. Création de sites Web dynamiques. Accès aux bases de données. Notions avancées. Préalable(s) : IFT 1144 et IFT 1810.

IFT 1152 Introduction aux technologies XML (A 1 js) **3 cr.**
Utilisation des technologies XML pour la gestion, le stockage, la distribution des documents d'affaires sur le Web. Introduction aux schémas (XSD et DTD), aux transformations XSL (XSLT et XSLT-FO) et aux services Web. Préalable(s) : IFT 1144.

IFT 1166 Programmation orientée objet en C++ (AHE 1 js) **3 cr.**
Perfectionnement en programmation. Étude du langage C++ et de la programmation orientée objet. Applications aux structures de données simples et aux interfaces graphiques de base. Préalable(s) : IFT 1810 ou IFT 1969 ou PHY 1234.

IFT 1169 Programmation avancée en C++ (H 1 js) **3 cr.**
Structures de données avancées. Concepts avancés en programmation orientée objet. Librairie de modèles standard STL. Algorithmes génériques. Applications. Préalable(s) : IFT 1166.

IFT 1170 Programmation Java et applications (AHE 1 js) **3 cr.**
Langage Java. Programmation orientée objet avec Java. Récursivité. Fichiers. Vecteurs. Piles. Listes chaînées. Préalable(s) : IFT 1810 ou PHY 1234.

IFT 1175 Programmation en Visual Basic (A 1 s) **3 cr.**
Programmation par événements et orientée objet avec Visual Basic. Classes d'objets, composants ActiveX et .NET, connexions aux bases de données, contrôle d'applications Windows (VBA). Préalable(s) : IFT 1810.

IFT 1176 Aspects avancés de Java (E 1 js) **3 cr.**
Traitement des exceptions en Java. Interfaces usager. Type générique. Collections. JavaBeans, JDBC. Programmation parallèle et réseau. Préalable(s) : IFT 1170.

IFT 1179 Programmation en C# (H 1 js) **3 cr.**
Étude du langage et de la programmation orientée objet en C#. Applications aux structures de données et aux interfaces graphiques de base. Préalable(s) : IFT 1810.

IFT 1800 Initiation à l'informatique (AHE 1 js) **3 cr.**
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo
Information et informatique. Concepts et vocabulaire de base. Matériel et logiciels. Ordinateur : structure et fonctionnement. Logiciels système et d'application. Travaux pratiques sur les progiciels les plus répandus.

IFT 1810 Introduction à la programmation (AHE 1 js) **3 cr.**
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo
Algorithmes et concepts de base de la programmation. Notions de tableaux et de fonctions avec paramètres. Introduction à la programmation orientée objet.

IFT 1912 Initiation aux chiffriers électroniques (AHE 1 s) **3 cr.**
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo
Environnement de travail. Notions de base. Les commandes. Les fonctions. Les graphiques. Les macrocommandes. Sujets d'application.

IFT 1931 Initiation aux bases de données (AHE 1 s) **3 cr.**
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo
Environnement de travail. Notions fondamentales. Manipulation d'une base de données. Programmation utilisant le progiciel de gestion de base de données. Utilisation professionnelle.

IFT 1935 Initiation au graphisme par ordinateur (AHE 1 js) **3 cr.**
Manipulation d'objets graphiques. Agencement. Dessin et modelage. Traitement de texte et texte artistique. Addition de symboles. Transformations. Effets spéciaux.

IFT 1941 Traitement et montage vidéo (AH 1 js) **3 cr.**
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo
Introduction au traitement informatique et au montage vidéo non linéaire. Réalisation technique de projets vidéo. Notions théoriques portant sur le format des médias et sur les concepts clés de la production vidéo. Adobe Premiere Pro sera utilisé.

IFT 1945 Internet et création de pages Web (AHE 1 js) **3 cr.**
Introduction à la création de pages Web interactives. Mise en page, ergonomie et intégration de contenus multimédia.

IFT 1986 Traitement informatique des textes (AHE 1 js) **3 cr.**
Apprentissage d'un logiciel de traitement de texte. Édition et formatage d'un texte. Pagination. Utilisation d'en-têtes et de pieds de page, de tableaux et de graphiques. Création d'index et tables des matières. Fusion de documents types.

IFT 2720 Introduction au multimédia (AH 1 s) **3 cr.**
Médias informatiques. Web. Interfaces usagers. Images. Vidéo. Audio. Préalable(s) : un premier cours de programmation.

INU - Information numérique

INU 1001 Introduction à l'information numérique (AH 1 s) **3 cr.**
Vincent Larivière
Caractéristiques de l'information numérique. Aspects sociaux, économiques, éthiques et juridiques. Documents et fichiers numériques. Internet. Réseaux. Introduction à la création de sites Web. Sécurité informatique. Compétences informationnelles.

JES - Jeunes et société

JES 1000 L'intervenant et la relation d'aide (AHE 1 js) **3 cr.**
La connaissance de soi comme intervenant et la capacité de réfléchir sur sa pratique en regard des fondements de la relation d'aide. Attitudes préconisées, habiletés essentielles. Techniques d'entrevues. Éthique personnelle.

JES 1001 Jeunes et réalités sociales (AHE 1 js) **3 cr.**
Développement social et concept de crise de l'adolescence. Problématiques actuelles et émergence de nouveaux contextes sociaux. Cadre légal de l'intervention auprès des jeunes.

JES 1010 Processus d'évaluation et d'intervention (AHE 1 js) **3 cr.**
Approches théoriques et modèles d'intervention permettant d'évaluer un problème, une situation et son contexte. Études de cas et stratégies d'intervention.

JES 1020 Stage d'observation (AHE 1 js) **3 cr.**
Activités pédagogiques destinées à permettre aux étudiants un premier contact avec un milieu d'intervention par le biais d'un stage d'observation. L'inscription à ce cours n'est autorisée que sur approbation du projet de stage par le responsable du programme. Durée approximative de 150 heures, dont 100 heures terrain. Réservé aux étudiants du programme Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques. Préalable(s) : JES 1000.

JES 2005 Jeunes et famille (AHE 1 js) **3 cr.**
Évolution de la famille. Diversité des rapports et des modes de socialisation de l'enfant. Les dynamiques familiales et leurs liens avec les problèmes des jeunes. Évaluation du fonctionnement des familles. Modèles d'intervention.

JES 2007 Jeunes des communautés culturelles (AHE 1 js) **3 cr.**

Activités éducatives destinées à l'approfondissement de thèmes relatifs à la multiethnicité et examen des rôles familiaux, communautaires et scolaires impartis aux jeunes. Stratégies d'intervention.

JES 2008 Jeunes et violence (AHE 1 js) **3 cr.**

Ampleur et caractéristiques de la violence à l'égard des jeunes et occasionnée par les jeunes. Analyse des facteurs associés à la violence. Programmes de prévention. Interventions et programmes de traitement et de réadaptation.

JES 2009 Jeunes et sexualité (AHE 1 js) **3 cr.**

Spécificité de la genèse et du développement sexuel des adolescents et des jeunes adultes dans une perspective incluant les diverses dimensions du comportement. Problématiques sociales actuelles. Méthodes d'intervention.

JES 2012 Les jeunes et le monde du travail (AHE 1 js) **3 cr.**

La condition sociale des jeunes adultes québécois. Transformation du travail et de l'univers du travail. Programmes visant à favoriser l'insertion au monde du travail et interventions des milieux communautaires.

JES 2014 Atelier thématique (AHE 1 js) **3 cr.**

Activités éducatives destinées à l'approfondissement d'un ou de thèmes relatifs à la jeunesse et acquisition de stratégies d'intervention portant sur le ou les thèmes abordés.

JES 2014Z Intervention auprès du jeune suicidaire (AHE 1 js) **3 cr.**

La réalité du suicide chez les jeunes au Québec. Étude des différents concepts portant sur les conduites suicidaires. Intervention auprès du jeune suicidaire, intervention en situation de crise. Importance de la postvention.

JES 2015Y Les jeunes de la rue (AHE 1 js) **3 cr.**

Sensibilisation au phénomène des jeunes de la rue. Définitions, caractéristiques et théories explicatives. Principes, pratiques et finalités des stratégies d'intervention. Pratiques institutionnelles et travail de rue.

JES 2015Z Le phénomène des gangs (AHE 1 js) **3 cr.**

Définition, ampleur et évolution du phénomène. Fonctionnement et organisation des gangs. Problématiques jeunesse. Participation et intégration sociales des jeunes. Perception et rôles des intervenants. Programmes d'intervention.

JES 2016Z Le décrochage scolaire (AHE 1 js) **3 cr.**

Facteurs contribuant à l'apparition et au maintien du phénomène. Outils de dépistage et d'intervention auprès des décrocheurs potentiels. Stratégies d'intervention et de prévention axées sur le développement de partenariats école-communauté.

JES 2017Y Évaluation de la délinquance des jeunes (AHE 1 js) **3 cr.**

Discrimination entre délinquance commune et délinquance distinctive; diagnostic de la dysfonctionnalité sociale à travers le test JESNESS; se familiariser avec l'administration et avec l'interprétation du test; études de cas. Préalable(s) : CRI 1511G.

JES 3010 Activités de synthèse (AHE 1 js) **3 cr.**

Cours visant la synthèse des connaissances, habiletés et attitudes acquises en cours de formation. Évaluation du niveau d'atteinte des objectifs de formation du programme. Perspectives de développement professionnel. Préalable(s) : 21 crédits.

JES 3020 Stage d'intervention (AHE 1 js) **3 cr.**

Activités pédagogiques destinées à permettre aux étudiants de mettre en pratique les connaissances acquises par le biais d'un stage réalisé dans un milieu d'intervention auprès des jeunes. L'inscription à ce cours n'est autorisée que sur approbation du projet de stage par le responsable du programme. Durée approximative de 150 heures, dont 100 heures terrain. Réservé aux étudiants du programme Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques. Préalable(s) : 21 crédits.

JOU - Journalisme**JOU 1100** Le journalisme : évol./persp. (AHE 1 js) **3 cr.**

À partir de A2013 : Histoire de la presse. Raison d'être et philosophie du journalisme. Organisation, évolution et perspectives d'avenir des médias d'information, dans un contexte de révolution numérique. Avant A2013 : Notions d'information et de communication. Historique et fonctionnement des entreprises de presse. Présentation des catégories journalistiques. Droits et devoirs du journaliste. Pratique et déontologie. Dans tous les cas, les étudiants du Certificat en communication appliquée doivent avoir réussi tous les cours obligatoires du bloc 70 A avant de s'inscrire à ce cours.

JOU 1200 Méthodes journalistiques (AHE 1 js) **3 cr.**

À partir de A2013 : Le journaliste devant l'événement. La collecte d'information, dont la recherche documentaire. L'art de l'entrevue. La rédaction de la nouvelle. Avant A2013 : Le journaliste devant l'événement - les sources : orales, écrites. Le dossier de presse et le schéma d'entrevue. Les genres journalistiques : entrevue, nouvelle, reportage, analyse, journalisme d'enquête, etc.

JOU 1300 Déontologie du journalisme (AHE 1 js) **3 cr.**

Éthique et déontologie professionnelle. Droits et responsabilités des journalistes. Organismes régulateurs et autorégulateurs de la presse. Jurisprudence en déontologie journalistique.

JOU 1400 La presse écrite et en ligne (AHE 1 js) **3 cr.**

Initiation à la production journalistique dans le contexte d'une salle de nouvelles, tant pour un journal imprimé qu'en ligne. Rédaction de nouvelles et de reportages.

JOU 1500 La presse audiovisuelle (AHE 1 js) **3 cr.**

Initiation au traitement de l'information en radio et en télévision. Écriture radiophonique et télévisuelle. Scénarisation et montage de reportages.

JOU 2101 Atelier de presse écrite (AHE 1 js) **3 cr.**

À partir de A2013 : Simulation de travail dans une salle de rédaction. Couverture d'événements et productions de textes « à chaud ». Écriture de nouvelles et de reportages de types magazines. Édition en ligne. Avant A2013 : Initiation à la pratique journalistique dans une salle de rédaction. Rédaction de nouvelles et autres textes journalistiques pour un quotidien à partir de sources documentaires, d'entrevues et de reportages. Préalable(s) : JOU 1100 et JOU 1200.

JOU 2201 Atelier de radio (AHE 1 js) **3 cr.**

À partir de A2013 : Pratiques journalistiques dans une salle de nouvelles en radio. Entrevue, reportage, prise de son, montage. Rédaction de nouvelles radiophoniques. Avant A2013 : Pratiques journalistiques dans une salle de nouvelles (radio). Initiation technique : prise de son, montage. Rédaction et lecture de nouvelles radiophoniques. Apprentissage des techniques d'entrevue propres à la radio. Préalable(s) : JOU 1100 et JOU 1200.

JOU 2310 Analyse de l'actualité (AHE 1 js) **3 cr.**

Analyse d'événements ou de phénomènes d'actualité internationaux et nationaux. Analyse multidisciplinaire d'un événement (données historiques, économiques, politiques et sociales) : signification et jugement critique; méthode d'analyse critique.

JOU 2350 Atelier de presse télévisée (AHE 1 js) **3 cr.**

Production de reportages en télévision : recherche, entrevue, tournage, scénarisation et montage de l'information télévisée. Caractéristiques du média et des formes de traitement de la nouvelle. Préalable(s) : JOU 1500.

JOU 2400 Le journalisme en ligne (AHE 1 js) **3 cr.**

À partir de A2013 : Techniques de recherche, d'écriture et de production en ligne. Différents genres et formats destinés au Web. Réseaux sociaux et journalisme. Avant A2013 : Initiation aux techniques de recherche, d'écriture et de production sur Internet. Expérimentation des différents genres et formats destinés au Web. Préalable(s) : JOU 1100 et JOU 1200.

JOU 2410 Analyse critique du traitement de l'info (AHE 1 js) **3 cr.**

Éthique journalistique. Formation à l'esprit critique. Décoder l'information, identifier les filtres, déjouer les biais. Neutralité des sources, préjugés des journalistes, instruments de contrôle, information-spectacle, fabrication des mythes.

JOU 2500 Le journaliste-pupitre (AHE 1 js) **3 cr.**

À partir de A2013 : L'édition dans l'information écrite et sur le Web. Les règles du pupitre et l'art de la mise en page et du titrage. Éditer, affecter, trier les nouvelles, mettre en forme et réécrire en fonction du genre journalistique. Avant A2013 : L'édition dans l'information écrite : coordination du travail des journalistes, fabrication d'un média écrit, mise en page, choix éditoriaux. Préalable(s) : JOU 1100 et JOU 1200 et JOU 2101.

JOU 2510 Thématique particulière (AHE 1 js) **3 cr.**

Cours permettant d'aborder des thèmes particuliers, au fil d'un questionnement en regard de différentes problématiques caractérisant l'évolution du journalisme et des médias d'information.

JOU 3400 Stage en entreprise (AHE 1 js) **3 cr.**

Dernière étape de formation pratique dans l'un des trois médias. Les objectifs et les conditions de réalisation du stage doivent être approuvés par le responsable du programme. Préalable(s) : JOU 2300 ou JOU 2102 ou JOU 2202.

JOU 3500 Travail dirigé (AHE 1 js) **3 cr.**
Production d'un grand reportage (grande enquête, grand portrait) pour la presse écrite, électronique ou en ligne, sous tutorat.

LNG - Linguistique

LNG 1061G De la grammaire au style (AHE 1 s) **3 cr.**
La finalité des procédés de style et leur application. Le style et la norme. La syntaxe française : évolution et variation stylistique. La ponctuation stylistique. Le système verbal : évolution et valeurs des modes et des temps. Les figures de style.

LNG 1062G Le lexique : particularités, difficultés (AHE 1 s) **3 cr.**
Le lexique français : évolution et formation. Le mot et l'expression justes : synonymes, homonymes et antonymes; impropriétés, tics et anglicismes. L'emprunt. La concision. L'expression imagée. La variation lexicale. L'orthographe lexicale.

LNG 1095G Savoir lire dans sa discipline (AH 1 js) **3 cr.**
Par des mises en situation, saisie des processus cognitifs inhérents à l'activité de lecture et à la compréhension textuelle des niveaux d'articulation d'un texte et de leur intégration. Repérage des constituants rhétoriques, thématiques, logiques.

LNG 1505G Introduction aux sciences du langage (AHE 1 s) **3 cr.**
Définition des notions de linguistique générale. Familiarisation avec les concepts et la terminologie des différentes disciplines qui interviennent dans la formation des langagiers et qui contribuent aux théories de la traduction.

LNG 3510G Grammaire supérieure normative (AHE 1 s) **3 cr.**
Étude de problèmes grammaticaux sous l'angle normatif. Interférence des théories linguistiques et des principes normatifs.

MSN - Santé environnementale et santé au travail

MSN 1061G Santé : déterminants environnementaux (AHE 1 js) **3 cr.**
La relation santé - environnement et l'approche de santé publique en environnement. Méthodes épidémiologiques. Méthodes de prévention et d'intervention. Étude des milieux. Les agresseurs physiques.

MSN 3100G Introduction aux maladies du travail (AHE 1 js) **3 cr.**
Problématique de la maladie professionnelle. Description des principales maladies causées par des facteurs chimiques, physiques, biologiques ou psychosociaux. Notions de prévention des maladies du travail.

MSO - Médecine sociale et préventive

MSO 2000D Introduction à l'épidémiologie (AHE 1) **3 cr.**
Techniques et méthodes de base de l'analyse épidémiologique. Introduction aux recherches sur l'étiologie des maladies et à la recherche évaluative. Principes de l'intervention épidémiologique en santé communautaire. Enseignement à distance. Cours obligatoire en santé communautaire (bloc 70 A). L'étudiant doit choisir entre ce cours (à distance) et le cours offert en salle (MSO 2000G).

MSO 2000G Introduction à l'épidémiologie (AHE 1 js) **3 cr.**
Techniques et méthodes de base de l'analyse épidémiologique. Introduction aux recherches sur l'étiologie des maladies et à la recherche évaluative. Principes de l'intervention épidémiologique en santé communautaire. Cours également offert à distance. Voir MSO 2000D. Cours obligatoire du Certificat en santé communautaire (bloc 70 A). L'étudiant doit choisir entre ce cours, offert en salle, et le cours MSO 2000D offert à distance.

MSO 2010G Introduction à la biostatistique (AHE 1 js) **3 cr.**
Revue des principales notions de base en biostatistique : statistiques descriptives, estimations ponctuelles et par intervalle, analyses de variance, régression et corrélation, analyses de données catégorielles. Cours requis pour les études supérieures.

MSO 2030D Systèmes de santé et santé communautaire (AHE 1) **3 cr.**
Revue des différents organismes et établissements du système du Québec en regard de leurs responsabilités en santé communautaire. Évolution des systèmes de santé dans le contexte du système canadien. Lois en matière de santé publique. Enseigne-

ment à distance. Cours obligatoire en santé communautaire (bloc 70 A). L'étudiant doit choisir entre ce cours (à distance) et le cours offert en salle (MSO 2030G).

MSO 2030G Systèmes de santé et santé communautaire (AHE 1 js) **3 cr.**
Revue des différents organismes et établissements du système du Québec en regard de leurs responsabilités en santé communautaire. Évolution des systèmes de santé dans le contexte du système canadien. Lois en matière de santé publique. Cours également offert à distance. Voir MSO 2030D. Cours obligatoire du Certificat en santé communautaire (bloc 70 A). L'étudiant doit choisir entre ce cours, offert en salle, et le cours MSO 2030D offert à distance.

MSO 2080G Santé des jeunes 0-18 ans (AHE 1 js) **3 cr.**
Étude des besoins de santé dans une optique développementale, de la naissance à l'adolescence. Problèmes particuliers et caractéristiques psychosociales. Analyse critique des programmes conçus et réalisés pour répondre à ces besoins.

MSO 2100G La santé et les groupes ethniques (AHE 1 js) **3 cr.**
Conception et système de représentation de la santé et de la maladie qui se traduisent par des comportements, des connaissances et des réalités sociosanitaires culturellement différents.

MSO 2110G Intégration : pers. âgées et handicapées (AHE 1 js) **3 cr.**
Définition des problèmes d'intégration sociale et leurs manifestations. Isolement social et marginalité. Politiques sociales, ressources et organismes communautaires voués à l'intégration des personnes âgées et handicapées.

MSO 2120G Adaptation sociale du jeune adulte (AHE 1 js) **3 cr.**
Problèmes du jeune adulte : violence familiale, conjugale et sociale, itinérance, pauvreté, chômage, déviance, délinquance, alcoolisme, toxicomanies.

MSO 2130G Santé mentale et communauté (AHE 1 js) **3 cr.**
Étude du concept de santé mentale et son évolution. Épidémiologie de la santé mentale : identification des facteurs interdépendants influant sur l'état de la santé mentale. Identification et rôle des organismes communautaires en santé mentale.

MSO 2140G Thèmes liés à la santé communautaire (AHE 1 js) **3 cr.**
Activité éducative destinée à l'approfondissement de thèmes relatifs à la santé communautaire et à l'acquisition de stratégies d'intervention portant sur les thèmes abordés.

MSO 2141G Soulagement de la douleur (AHE 1 js) **3 cr.**
Soulagement de la douleur à l'hôpital ou à domicile. Historique, physiologie, mythes, typologies, controverses. Évaluation. Traitements. Accompagnement et soins infirmiers. Aspects éthiques et légaux.

MSO 2142G Priorités nationales de santé publique (AHE 1 js) **3 cr.**
Analyse des problèmes de santé publique et choix des interventions prioritaires suivant les principes à la base de la santé communautaire et en fonction des sept priorités d'action identifiées dans le cadre de la réforme de la santé.

MSO 2143G Diabète : approches interdisciplinaires (AHE 1 js) **3 cr.**
Évolution, état de la recherche et des connaissances : physiopathologie, typologie, données épidémiologiques, dépistage, prévention et complications, traitements, soutien et enseignement.

MSO 2144G Réseau intégré de services:défis actuels (AHE 1 js) **3 cr.**
Cadre, définition, enjeux, finalités. Planification et organisation régionale. Rôles, responsabilités, interdépendance des établissements. Programmes et gestion de cas. Mesures des résultats. Enseignement et soutien à la clientèle.

MSO 2145G Gestion de cas dans la communauté (AHE 1 js) **3 cr.**
Rôle de gestionnaire de cas dans la communauté auprès de clientèles vivant des situations complexes de soins. Concept de gestion de cas. Études de cas reliées à des problématiques de gestion de cas au quotidien dans un contexte de chronicité.

MSO 2150G Aspects éthiques en santé communautaire (AHE 1 js) **3 cr.**
Principes et fondements de l'éthique. Repérage des dilemmes éthiques et identification des valeurs alors mises en cause. Processus décisionnel appliqué à l'intervention en santé communautaire.

MSO 2170G Système d'information en milieu de santé (AHE 1 js) **3 cr.**
Initiation à l'utilisation de l'ordinateur. La constitution, l'utilisation et l'exploitation des banques de données. Les principaux outils de traitement statistique des données. Analyse critique et interprétation des résultats statistiques.

MSO 2180G Santé physique des tout-petits (AHE 1 js) **3 cr.**

Étude des besoins et des problèmes de santé physique durant la petite enfance, mesures de prévention et de sécurité, hygiène de vie. Perspective communautaire et approche systémique.

MSO 2200G Intervention de première ligne (AHE 1 js) **3 cr.**

Principes et fondements à la base du concept de soins de santé primaires. Identification des services de première ligne et articulation de ces derniers avec les autres acteurs du réseau de la santé.

MSO 2300G Promotion et éducation de la santé (AHE 1 js) **3 cr.**

À partir des déterminants de la santé, étude de l'ensemble des perspectives, des stratégies et des principes d'intervention visant le maintien, l'amélioration ou la promotion de l'état de santé de la population.

MSO 2440G Programmes en santé communautaire (AHE 1 js) **3 cr.**

Analyse des besoins, formulation d'objectifs, choix de stratégies d'intervention. Élaboration, application, évaluation des programmes. Qualité, efficacité et opérationnalisation.

PBT - Publicité

PBT 1000 Communication marketing (AH 1 js) **3 cr.**

Concepts du marketing communicationnel intégré. Perspective du client annonceur en lien avec l'agence de publicité. Mix et facteurs clés pour l'élaboration d'une campagne de communication. Mécanismes de la pensée publicitaire. Plan de campagne.

PBT 2000 Stratégies de création (AH 1 js) **3 cr.**

Par des approches appliquées, découvrir les différents registres de styles de publicité et leur pertinence en fonction des produits, services, cycles de vie et groupes cibles.

PBT 2001 Création et production publicitaires (AHE 1 js) **3 cr.**

Techniques de créativité; grands maîtres de la création publicitaire; écriture et conception; ateliers de création. Notions de direction artistique et de production.

PBT 2002 Publicité interactive (AH 1 js) **3 cr.**

Rôles et fonctions de la communication interactive dans un environnement publicitaire. Planification stratégique, création interactive, médias interactifs, mesure d'efficacité et d'engagement, échéancier et budgets.

PBT 2003 Stratégies - service-conseil (AH 1 js) **3 cr.**

Types de stratégies et de planifications publicitaires. Types de recherches appliquées à la publicité. Comportement du consommateur dans une perspective publicitaire. Préalable(s) : PBT 1000.

PBT 2004 Gestion - service-conseil (AH 1 js) **3 cr.**

Rôles et fonctions du service-conseil dans une agence de publicité; liens et partenariats avec les clients annonceurs. Évaluation des problématiques. Analyse stratégique. Gestion, projets, budgets et échéanciers.

PBT 2005 Publicité et culture (AHE 1 js) **3 cr.**

Contextes culturels et récupération de la culture par la publicité. Publicités nationales et internationales. Analyse de publicités.

PBT 2210 Gestion des médias publicitaires (AHE 1 js) **3 cr.**

Approche de gestion dans une perspective publicitaire. Caractéristiques et particularités de chaque catégorie de médias. Calculs des auditoires et des coûts. Principes d'achat et liens avec les autres intervenants.

PBT 2210D Gestion des médias publicitaires (AH 1) **3 cr.**

Approche de gestion des médias dans une perspective publicitaire. Caractéristiques et particularités de chaque catégorie de médias. Calculs des auditoires et des coûts. Principes d'achat et liens avec les autres intervenants. Enseignement à distance.

PBT 3000 Atelier en création (AHE 1 js) **3 cr.**

Atelier thématique sur une problématique spécifique à la création publicitaire.

PBT 3000X Publicités sociétales et humanitaires (AHE 1 js) **3 cr.**

Nature, rôles et approches publicitaires pour organismes sans but lucratif et pour causes sociétales et humanitaires.

PBT 3000Y Projets publicitaires pour PME (AHE 1 js) **3 cr.**

Projets publicitaires à l'intention des PME : briefing, création, coordination, devis et échéancier, aspects promotionnels, production et présentation.

PBT 3000Z Briefings, évaluations, conceptions (AHE 1 js) **3 cr.**

Élaboration de critères d'évaluation de la création; briefings créatifs et analyses de publicités; nouvelle conception de produits créatifs.

PBT 3001 Atelier en service-conseil (AHE 1 js) **3 cr.**

Atelier thématique sur une problématique spécifique au service conseil.

PBT 3001W Publicité pour commerces de détail (AHE 1 js) **3 cr.**

Structure, contexte et particularités des commerces de détail. Approches publicitaires et styles de campagne pour commerces et artères commerciales.

PBT 3001X Publicité directe (AHE 1 js) **3 cr.**

Techniques de communication créant ou exploitant une relation directe entre l'entreprise et un client potentiel ou déjà acquis.

PBT 3001Y Concours - relève publicitaire (H 1 js) **3 cr.**

Développement concurrentiel d'une campagne de publicité par des étudiants en équipes avec encadrement professionnel.

PBT 3001Z Les commandites (AHE 1 js) **3 cr.**

Choix des événements et définitions d'objectifs; identification des groupes cibles; gestion et financement; réglementation et intervenants.

PBT 3100 Stage en création (AHE 1 js) **3 cr.**

Stage supervisé de 135 heures en entreprise. Préalable(s) : 15 crédits réussis, dont 6 crédits dans le bloc B.

PBT 3101 Stage en service-conseil (AHE 1 js) **3 cr.**

Stage supervisé de 135 heures en entreprise. Préalable(s) : 15 crédits réussis, dont 6 crédits dans le bloc C.

PBT 4000 Activité de synthèse (AHE 1 js) **1 cr.**

Activité balisée ayant pour but de vérifier le niveau d'acquisition des connaissances de l'étudiant. Ce cours est préalable à la réussite de l'atelier d'intégration. Préalable(s) : 18 crédits réussis dans le programme, dont les quatre cours du bloc 70A et au moins un cours du bloc 70B et au moins un cours du bloc 70C.

PBT 4100 Atelier d'intégration (AHE 1 js) **2 cr.**

À partir d'une problématique communicationnelle d'un client annonceur, approuvée par le responsable de programme, planifier, concevoir et réaliser une campagne de communication publicitaire intégrée. Préalable(s) : PBT 4000 PBT4000

PEF - Petite enfance et famille

PEF 1050 Le dévelop./l'enfant 0-5 ans (AHE 1 js) **3 cr.**

Développement socioaffectif, cognitif et moteur de l'enfant de 0 à 5 ans. Présentation des principales théories explicatives correspondantes.

PEF 1200 Éduc. petite enf./milieu garde (AHE 1 js) **3 cr.**

Histoire des services de garde au Québec. Grandes orientations en éducation et en intégration en PE. Fondements de la profession ; éthique et déontologie. Cadres théoriques et conceptuels en éducation en PE.

PEF 2060 Obser. et éval. de l'enfant (AHE 1 js) **3 cr.**

Principes et techniques d'observation des comportements et d'évaluation du développement de l'enfant 0 à 5 ans. Protocoles et techniques de consignation de notes d'observation ; outils correspondants.

PEF 2315 Activité ludique et animation (AHE 1 js) **3 cr.**

Fondements théoriques de l'activité ludique en PE. Approche démocratique et ludique. Intro à la structuration des activités et des lieux. Notions de littératie et numératie. Application du processus de l'intervention éducative.

PEF 2510 Probl. spéc./l'enfant 0-5 ans (AHE 1 js) **3 cr.**

Introduction aux psychopathologies du développement et aux problèmes de comportements de 0 à 5 ans. Attachement, estime de soi, agressivité, séparation parentale et résilience et psychopathologies.

PEF 2710D Jeunes familles en difficulté (AHE 1) **3 cr.**

Spécificités de la prévention, de l'intervention en protection à la petite enfance. Approche milieu. Travail avec les parents. Alternatives au placement. Grilles d'évaluation et stratégies d'intervention. Modèles de pratique. Enseignement à distance.

PEF 2715 Santé, pauvreté, intervention (AHE 1 js) **3 cr.**

Santé, pauvreté et analyse des conditions spécifiques et écosystémiques. Situation de crise; politiques et intervention. Groupes à risques; dépistage, prévention, intervention précoce et éthique. Modèles et progr. d'intervention.

PEF 3050 Interv. : enfant/fam./réseaux (AHE 1 js) **3 cr.**

Intervention auprès des enfants de 0 à 5 ans et soutien auprès des familles. Travail de concertation multidisciplinaire et en réseau. Éthique et déontologie appliquées à l'intervention. Protocoles et techniques d'intervention.

PEF 3200W Sécurité des tout-petits (AHE 1 js) **3 cr.**

Principes et pratique reliés à l'élaboration, à l'implantation, à l'évaluation de mesures visant à assurer le bien-être et la sécurité physique des tout-petits dans les milieux de garde institutionnels ou familiaux. Cadre juridique et réglementaire.

PEF 3200Y Langage et com. chez l'enfant (AHE 1 js) **3 cr.**

Développement du langage. Stimulation de la communic. Acquisit. d'une langue seconde. Outils d'observation. Sensibilisation au travail multidisciplinaire dans le dépistage des difficultés et mise en oeuvre des stratégies choisies.

PEF 3250 Prog. éduc. en petite enfance (AHE 1 js) **3 cr.**

Fondements des principaux programmes éducatifs existants en petite enfance. Apport au développement global de l'enfant. Attitudes éducatives, stratégies d'intervention et méthodes d'animation. Place dans les milieux éducatifs québécois.

PEF 3500 Activité d'intégration (AHE 1 js) **3 cr.**

Cours visant l'intégration des apprentissages, des notions fondamentales, des problématiques et des pratiques spécifiques effectués en cours de formation. Appropriation des compétences dans l'intervention auprès des 0 à 5 ans. Préalable(s) : Avoir complété 21 crédits dans le programme, dont les 4 autres cours obligatoires

PEF 3600 Intercult. et petite enfance (AHE 1 js) **3 cr.**

Orientations et politiques ministérielles. Relations interculturelles et milieux d'intervention et d'éducation en petite enfance. L'approche intégrée du développement, de l'éducation et de l'intégration. Question identitaire et soutien à la famille.

PEF 3650 Didac. ludique/serv.de garde (AHE 1 js) **3 cr.**

Éducation en petite enfance. Planification de situations éducatives ludiques, choix des objectifs éducatifs et du matériel pédagogique pertinent. Développement de connaissances générales et de compétences spécifiques (expériences clés).

PEF 3700 Plein air et dével. moteur (AHE 1 js) **3 cr.**

Activités motrices ludiques et développement de l'enfant: dominance latérale, organisation spatiale et temporelle, schéma corporel. Planification d'activités selon le groupe d'âge. Découverte de l'environnement naturel et de la dimension écologique.

PHE - Philanthropie**PHE 1001** Introduction à la philanthropie (AHE 1 js) **3 cr.**

Notion de don et cause. Vue d'ensemble du domaine: historique, évolution, caractéristiques, enjeux et tendances. Culture et pratiques philanthropiques. Déontologie et éthique.

PHE 2010 Cadre et normes en contexte philanthrop. (AHE 1 js) **3 cr.**

Principes, valeurs et règles de gouvernance. Mission. Cadre juridique. Gestion financière, fiscalité. Rôles, responsabilités, communication, conseil, administration et direction. Gestion du bénévolat. Outils de gestion.

PHE 2020 Les campagnes de collecte de fonds (AHE 1 js) **3 cr.**

Campagne annuelle et campagne majeure. Plan de campagne: objectifs, stratégies de sollicitation, planification, études de marché, outils de communication et mise en oeuvre. Programme de reconnaissance. Partenariats d'affaires. Élaboration d'un plan.

PHE 2030 Les événements bénéfiques (AHE 1 js) **3 cr.**

Positionnement stratégique. Clientèles cibles. Planification, identification des ressources et mise en oeuvre de l'événement. Recherche de commandites. Analyse d'efficacité. Conception et élaboration d'un événement.

PHE 3000 Stratégies de développement (AHE 1 js) **3 cr.**

Les acteurs en philanthropie. Comportement du donateur. Causes et stratégies de développement. Fidélisation et recherche du public cible. Mobilisation et reconnaissance.

PHE 3010 Dons majeurs et planifiés (AHE 1 js) **3 cr.**

Approche intégrée de la planification des dons. Stratégies de sollicitation. Analyse et profil des donateurs. Considérants financiers et humains. Mise en marché. Étude de cas.

PHE 3020 Atelier thématique lié à la philanthrop. (AHE 1 js) **3 cr.**

Cours destiné à l'étude d'une thématique et à l'acquisition de compétences propres au domaine de la philanthropie.

PHE 3020Z Rech. analyse gest. de l'info et données (AHE 1 js) **3 cr.**

Recherche, collecte et analyse d'information pour cibler les donateurs. Rôle d'une base de donateurs dans la stratégie de l'organisme. Évaluer la pertinence d'une base de donateurs. Utiliser l'analyse des données pour le développement.

PHE 3030 Activité d'intégration (AHE 1 js) **3 cr.**

Cours visant l'intégration des apprentissages effectués en cours de formation. Réalisation d'une activité liée au domaine philanthropique. Préalable(s) : 18 crédits complétés dans le programme, dont les cours obligatoires

PHI - Philosophie**PHI 1400** Problèmes en éthique (AE 1 j) **3 cr.**

Analyse des principales notions (droit, obligation, bien-être, égalité...) et des principaux problèmes (euthanasie, inégalité sociale, environnement...) de l'éthique philosophique contemporaine.

PHI 2405 Théories éthiques modernes (A 1 j) **3 cr.**

Thèmes fondamentaux de la philosophie morale, de la fin de la Renaissance au XIXe siècle: théorie du sens moral; intuitionnisme; utilitarisme; contractualisme; égoïsme.

POL - Science politique**POL 1020G** Systèmes politiques : Québec et Canada (AHE 1 s) **3 cr.**

À partir de la notion du conflit, étude du Québec. Cheminement historique dans le tout canadien. Analyse de la culture politique et des idéologies suscitées par les forces en présence. Observation des règles du jeu, des structures et des politiques.

POL 1600 Relations internationales (AHE 1 j) **3 cr.**

Dominique Caouette, Diane Éthier et Marie-Joëlle Zahar

La phénoménalité des relations internationales et son encadrement théorique. Le système international actuel. Les États et leur politique étrangère. Les organisations internationales : typologie générale. Les forces transnationales : étude de cas.

POL 1605G Politique internationale (AHE 1 js) **3 cr.**

Les questions fondamentales et les traits particuliers de la politique dans les relations internationales. Le processus de prise de décision en politique extérieure. Les enjeux et les conflits internationaux.

POL 1953 Institutions politiques Canada - Québec (AH 1 js) **3 cr.**

Origines du régime constitutionnel canadien. Position du Québec dans la fédération. Les structures institutionnelles; la législature, le processus électoral, les formations politiques, le gouvernement, l'administration, le judiciaire.

POL 1954 Politique internationale (AH 1 js) **3 cr.**

Théories générales et partielles. Définitions et typologies des États et des organisations internationales. Dimensions diplomatiques, juridiques, stratégiques et économiques des relations interétatiques.

POL 2510 Les organisations internationales (AHE 1 j) **3 cr.**

Jean-Philippe Thérien

L'évolution des organisations internationales sous différents systèmes internationaux. L'O.N.U. ainsi que les organisations internationales régionales et privées analysées à partir de plusieurs approches théoriques. Bilan global sur leurs activités.

POL 2830 L'Amérique latine (AH 1 j) **3 cr.**

Graciela Ducatenzeiler et Françoise Montambeault

Le phénomène latino-américain : dimension historique, potentiel économique, composition ethnique, structures sociales, forces politiques et conflits sociaux. Le facteur U.S.A. et son analyse par des Américains et des Latino-américains.

POL 2850 Enjeux politiques en Afrique (AH 1 j) **3 cr.**
Mamoudou Gazibo

Études des institutions, des idéologies et des grands moments politiques en Afrique depuis les indépendances et analyse des enjeux actuels : construction nationale, union africaine, démocratisation, impact des programmes de réforme économique.

POL 3010 Les relations Nord-Sud (AH 1 j) **3 cr.**
Jean-Philippe Thérien

Étude des rapports politiques et économiques entre pays développés et pays en développement. Nouvel ordre économique international, diversification des intérêts du Tiers-Monde dans le système mondial.

PPL - Études plurisectorielles

PPL 1040 Enjeux et perspectives de la coop. int. (AHE 1 js) **3 cr.**
Évolution des concepts et des représentations. Idéologies. Terminologie. Grands enjeux : pauvreté, économie, mondialisation, développement durable, etc. Perspectives historique et critique.

PPL 2025 Dynamique de la coopération (AHE 1 js) **3 cr.**
Acteurs et approches. État/société civile. État et gouvernance. Institutions internationales. Regard systémique sur les acteurs et les approches. Modèles et stratégies d'intervention. Partenariat/coopération/développement.

PPL 2028 Citoyenneté et développement (AHE 1 js) **3 cr.**
Concepts. Citoyenneté solidaire. Participation et gouvernance. Éducation et mobilisation du public. Communication et mobilisation. Droits de la personne.

PPL 2030 Méthodes et outils d'intervention (AHE 1 js) **3 cr.**
Méthodes et stratégies d'intervention en contexte de coopération internationale. Méthodes participatives. Renforcement des capacités, recherche action. Évaluation d'impacts.

PPL 2040 Rapport hommes/femmes et développement (AHE 1 js) **3 cr.**

Concepts, rôles et représentations des rapports hommes/femmes. Dynamique sociale et économique. Approche d'égalité entre les sexes. Législation. Enjeux. Méthodes d'analyse et d'intervention. Résultats. Indicateurs sensibles au genre.

PPL 2050 Santé et développement (AHE 1 js) **3 cr.**
Conception de la santé. Santé et droits. Systèmes de santé. Accès aux ressources. Dimensions sociales et économiques. Pauvreté. Problèmes et enjeux.

PPL 2065 Éducation et développement (AHE 1 js) **3 cr.**
Impacts de l'éducation sur le développement. Éducation et pauvreté. Systèmes et qualité de l'éducation. Éducation et rapport des genres.

PPL 3010 Coopération et interculturalisme (AHE 1 js) **3 cr.**
Coopération et rencontre avec l'altérité. Dimension culturelle de la coopération et du développement. Décentration et dialogue interculturel. Interaction coopérants/populations locales.

PPL 3014 Intervention en situation d'urgence (AHE 1 js) **3 cr.**
Gestion de crises déclenchées par les catastrophes naturelles, mouvements forcés des populations et autres phénomènes qui font appel à l'aide internationale. Gestion de risques et conflits. Aide humanitaire. Types d'interventions.

PPL 3015 Gestion de projets et coopération (AHE 1 js) **3 cr.**
La gestion de projets abordée à travers des modèles inspirés de divers champs d'activités : processus, adaptation aux particularités culturelles, forces et limites de divers modèles. Pratiques alternatives.

PPL 3025 Approches et enjeux du dévelop. durable (AHE 1 js) **3 cr.**
Aspects social et économique. Éthique et développement. Équité sociale. Démographie et développement durable. L'environnement : un élément ou un tout ? Ressources renouvelables/non renouvelables. Défis et freins au développement durable.

PPL 3035 Économie sociale et solidaire (AHE 1 js) **3 cr.**
Consommation responsable et citoyenneté responsable. Mouvement coopératif. Développement social. Différents concepts de commerce équitable et d'économie sociale. Analyse des forces et des faiblesses des initiatives existantes.

PPL 3040 Communication interculturelle (AHE 1 js) **3 cr.**
Habilités requises à l'établissement et au maintien d'une communication verbale et non verbale satisfaisante en contexte professionnel. Diversité d'interprétation du langage non verbal. Éthique de la communication interculturelle.

PPL 3045 Accommodement raisonnable (AHE 1 js) **3 cr.**
Définition, fondements, limites de l'accommodement. Analyse de cas dans divers milieux (santé, éducation), et dans les relations de travail. Discussion de cas controversés d'accommodements pour motifs religieux. Conflits de valeurs et de droits.

PPL 3050Y Santé et transculturalité (AHE 1 js) **3 cr.**
Conception de la santé physique et mentale dans les différentes sociétés. Interférence des traditions culturelles et religieuses dans le traitement des maladies. Approche transculturelle.

PPL 3060 Activité d'intégration (AHE 1 js) **3 cr.**
Activités pédagogiques pouvant prendre la forme d'une activité d'intégration ou d'un stage réalisé dans un milieu dédié à la coopération internationale et au développement. Durée minimale 135 heures. L'inscription au cours est conditionnelle à l'approbation par le responsable de programme du projet de stage ou d'actualisation de l'étudiant avant le début de la session. Préalable(s) : PPL 1040 et PPL 2025 et PPL 3010 Et cumuler 21 crédits dans le programme

PPL 3065 Pratiques de développement endogène (AHE 1 js) **3 cr.**
Dynamiques des Sud. Analyse des pratiques exemplaires. Prise en compte des contextes spécifiques. Frein et moteur au développement endogène.

PPL 3075 Atelier thématique (AHE 1 js) **3 cr.**
Cours destiné à l'étude d'une thématique et à l'acquisition de compétences propres à la coopération internationale et au développement.

PPL 3075Y Conflits, paix, coop. et développement (AHE 1 js) **3 cr.**
Problématiques et politiques de coopération au développement dans des situations d'États fragiles, de conflits armés, de post-conflits et dans les processus de promotion de la paix. Analyse des conflits, rôles des acteurs, études de cas.

PPL 3075Z Gouvernance, corruption et développement (AHE 1 js) **3 cr.**
Gouvernance et procès social, économique et politique d'un pays. Concepts, acteurs et enjeux. Problématique de la corruption. Renforcement des capacités des acteurs de la gouvernance. Stratégies d'action et rôle des coopérants.

PPL 3080 Grands enjeux contemporains (AHE 1 js) **3 cr.**
Activité pédagogique explorant des problématiques et des enjeux actuels liés au milieu de la coopération internationale et du développement.

PPL 3080Y Écoles d'été du CÉRIUM (AHE 1 js) **3 cr.**
Séminaire thématique de l'actualité internationale présenté dans le cadre des écoles d'été du CERUM.

PPL 3080Z Quest. actuelles en santé en coop. int. (AHE 1 js) **3 cr.**
État et prospectives. Analyse faite en tenant compte de divers déterminants et conséquences (politique, socio-économique, rapport homme-femme, etc.).

PRO - Promotionnelle (communication)

PRO 1000 Communication promotionnelle : théories (AHE 1 js) **3 cr.**
Nature et rôle de la promotion, aspects de mise en marché, réseaux de distribution, tactiques de pression, comportement du consommateur, dimension éthique et aspects légaux.

PSE - Psychoéducation

PSE 1201 Petite enfance et psychopathologie (AH 1 j) **3 cr.**
Principaux modèles théoriques des processus du développement. Développement socio-affectif et cognitif du jeune enfant et principaux agents de socialisation. Difficultés d'adaptation et psychopathologies qui émergent à la petite enfance.

PSE 2211 L'enfant maltraité (AH 1 j) **3 cr.**
Sarah Dufour

Les différents types de mauvais traitements envers les enfants. Définition, ampleur, modèles explicatifs, facteurs de risque et de protection, conséquences, évaluation et dépistage. Préalable(s) : CRI 1730G ou PEF 2710D ou PSE 1201. (Non offert à l'automne 2013, à l'hiver 2014 et à l'été 2014).

PST - Psychiatrie

PST 2955G Psychopathologie et intervention (AHE 1 js) **3 cr.**

Principales psychopathologies psychiatriques. Identification de leurs caractéristiques et de leurs effets. Schémas d'évaluation et d'intervention présentés dans une perspective biopsychosociale intégrée.

PSY - Psychologie

PSY 1045 Motivation et émotion (AHE 1 j) **3 cr.**

Serge Lecours

Introduction aux concepts de motivation et d'émotion. Principales théories explicatives. Modèles et méthodes. La réaction émotionnelle. La motivation humaine individuelle et sociale. Les comportements intrinsèquement motivés.

PSY 1075 Psychologie sociale (AHE 1 js) **3 cr.**

Geneviève Mageau

Théories, méthodes et postulats de base. Influence des facteurs sociaux sur l'individu. Processus interpersonnels. Processus de groupe. Psychologie sociale et problèmes contemporains.

PSY 1095 L'enfance (AHE 1 j) **3 cr.**

Mireille Joussemet et Catherine Ruth Solomon Scherzer

Développement physique, cognitif, social et affectif au cours de l'enfance. Le développement prénatal, la petite enfance, les périodes préscolaire et scolaire. Principales théories en psychologie du développement.

PSY 1966 Psychologie de l'adolescence (AHE 1 js) **3 cr.**

Transformations physiologique, intellectuelle, affective et sociale. Développement pubertaire. Comportements et intérêts : famille, école, société, bande, délinquance, loisirs et orientation professionnelle.

PSY 1995 Psychologie du vieillissement (A 1 s) **3 cr.**

Étude du processus du vieillissement dans une perspective développementale. Description et analyse des modifications des fonctions psychologiques; mémoire, intelligence, apprentissage. Adaptation de la personne dans son contexte existentiel. (Non offert à l'automne 2013, à l'hiver 2014 et à l'été 2014).

PSY 3012G Méthodes et techniques d'entrevues (AHE 1 js) **3 cr.**

Principales méthodes. Relation entre participants. Variables en cause dans une entrevue. Techniques de motivation, d'investigation, de communication et d'information. Applications.

PSY 3090 Psychologie du nourrisson et de l'enfant (AH 1 j) **3 cr.**

Annie Bernier

La structuration de l'univers physique et des interactions sociales au début de la vie. Problématiques et méthodologies de la période préverbale. Préalable(s) : PSY 1095.

PSY 3096 Famille et développement de l'enfant (AH 1 j) **3 cr.**

Catherine Ruth Solomon Scherzer

Effets des interactions parents-enfants sur le développement du langage, de l'intelligence, de l'indépendance, de la compétence, etc., du jeune enfant. Introduction à la psychologie appliquée au développement. Préalable(s) : PSY 1095.

QCF - Études québécoises

QCF 1050 Introduction au Québec (A 1 j) **3 cr.**

Le but du cours est de confronter et d'intégrer, en autant que possible, diverses approches (historique, sociologique, littéraire, etc.) de la réalité québécoise.

QCF 1960 Culture et société, Québec contemporain (AHE 1 j) **3 cr.**

Introduction aux traits culturels et problèmes sociopolitiques qui caractérisent le Québec depuis 1960. Mise en perspective historique et idéologique.

RED - Rédaction

RED 1100 L'édition informatisée (AHE 1 s) **3 cr.**

Livres et imprimés, éditique et graphisme. Styles en typographie. Iconographie. Les logiciels d'éditique. Utilisation d'un logiciel de mise en pages. Production de textes pour impression.

RED 2000 Rédaction administrative (AHE 1 s) **3 cr.**

Les communications administratives. Particularités et difficultés lexicales et stylistiques. Documents administratifs : correspondance, ordre du jour, procès-verbal, c.v. Le rapport : cueillette, analyse, structuration des informations, rédaction. Travaux pratiques

RED 2010 Rédaction et communications publiques (AHE 1 s) **3 cr.**

Évaluation, conception et rédaction de documents de présentation (projets, dossiers de vente, documents explicatifs, communiqués, dépliants, brochures, etc.). Rédaction de l'allocation et du discours : contraintes et paramètres du genre. T.P. Les étudiants du Certificat en communication appliquée devraient avoir réussi, le cas échéant, tout cours hors programme exigé par la Faculté, avant de s'inscrire à ce cours. Cours également offert à distance. Voir RED 2010D.

RED 2010D Rédaction et communications publiques (AHE 1) **3 cr.**

Évaluation, conception et rédaction de documents de présentation (projets, dossiers de vente, documents explicatifs, communiqués, dépliants, brochures, etc.). Rédaction de l'allocation et du discours : contraintes et paramètres du genre. T.P. Les étudiants du Certificat en communication appliquée devraient avoir réussi, le cas échéant, tout cours hors programme exigé par la Faculté, avant de s'inscrire à ce cours. Enseignement à distance.

RED 2020 Langue et rédaction publicitaire (AHE 1 js) **3 cr.**

La part du texte dans l'art de persuader. Nature du texte à caractère publicitaire. Rhétorique des figures en publicité. Analyse et rédaction d'annonces.

RED 2030 Rédaction technique (AHE 1 s) **3 cr.**

Analyse, conception, structuration et rédaction de textes techniques variés. Le style et le vocabulaire de la rédaction technique. Choix et emplacement des éléments visuels dans les documents techniques. La documentation de référence spécialisée.

RED 2040 Rédaction pour Internet (AHE 1 s) **3 cr.**

Influences des particularités du support Internet sur la rédaction. Étapes de création d'un contenu Internet. Adaptation à Internet de contenus élaborés pour d'autres supports. Analyse critique de sites Internet. T.P. Les étudiants du Certificat en communication appliquée doivent avoir réussi tous les cours du bloc 70A avant de s'inscrire à ce cours.

RED 2101 Le texte de création (AHE 1 js) **3 cr.**

L'imagination, l'imaginaire, la créativité et la création. Initiation à l'écriture littéraire. Lecture, analyse et écriture de textes de création.

RED 2201 Écriture et médias (AHE 1 s) **3 cr.**

Initiation à l'écriture journalistique. Aisance et efficacité. Techniques et genres proposés aux médias écrits. Notions d'éthique. Analyse et rédaction de critiques littéraires et artistiques.

RED 2301 La vulgarisation (AHE 1 s) **3 cr.**

La vulgarisation scientifique : principes et techniques; outils linguistiques. Application au champ des sciences. Vulgarisation hors science : lecture, analyse et rédaction d'articles à partir de textes spécialisés. Travaux pratiques

RED 3000 Atelier de rédaction professionnelle (AHE 1 js) **3 cr.**

Atelier menant à la production d'un texte à caractère professionnel, destiné à l'impression ou au Web. Production supervisée d'un article, d'un rapport, d'un dossier de textes publicitaires ou de relations publiques évalué par un jury. Étudiants du Certificat en rédaction : avoir réussi 21 crédits du programme, dont les cours du bloc obligatoire. Étudiants du Certificat en journalisme : avoir réussi JOU 1100, JOU 1200 et l'un ou l'autre des cours suivants : LNG 1061G, LNG 1062G ou FRA 2953G.

RED 3001 Stage en révision linguistique (AHE 1 js) **3 cr.**

Acquisition, en milieu de travail, d'une expérience pratique en révision linguistique, composée d'activités d'observation, d'interventions ciblées et d'activités d'intégration. Le projet de stage doit être approuvé par la personne responsable. Préalable(s) : FRA 1300G Préalables de 21 crédits dans le programme, dont les cours du bloc obligatoire et le cours FRA 1300G

REI - Relations industrielles**REI 1010G** Intro. aux rel. industrielles (AHE 1 s) **3 cr.**

Champ d'études : relations du travail, gestion des ressources humaines et politiques publiques du travail. Constitution et évolution des relations industrielles sur le plan théorique. Les acteurs : rôles, objectifs, structures et activités.

REI 1020G Org. et dynamique de la firme (AHE 1 js) **3 cr.**

Étude des concepts issus de la sociologie de l'entreprise permettant d'analyser les formes organisationnelles et les dynamiques sociales observables dans les entreprises.

REI 1030G Gest./fonct. de l'organisation (AHE 1 js) **3 cr.**

Rôles et principales activités des gestionnaires. Fondements de l'organisation. Gestion stratégique. Diverses fonctions organisationnelles.

REI 1040G Comportement organisationnel (AHE 1 js) **3 cr.**

Analyse des comportements humains en milieu organisationnel en fonction de problématiques individuelles (différences individuelles, motivation, stress), groupales (communication, leadership, conflit, décision) et organisationnelles (changement).

REI 1140G Approche juridique en RI (AHE 1 s) **3 cr.**

Introduction au droit : les sources du droit, l'organisation judiciaire et les aspects constitutionnels des relations industrielles. Définition et nature du droit du travail. La méthode juridique.

REI 1240G Gestion des RH (AHE 1 js) **3 cr.**

Définition de la GRH. Rôle des DRH et des professionnels RH. Activités de base en GRH.

REI 1420G Emploi et salaire (AHE 1 s) **3 cr.**

Fonctionnement du marché du travail. Offre et demande de travail. Théories des salaires. Segmentation, imperfections de marchés. Enjeux économiques de l'éducation et de la formation. Discrimination et inégalités. Aspects économiques du syndicalisme.

REI 2211G Formation et développ. des RH (AHE 1 js) **3 cr.**

Pratiques relatives au développement de compétences des employés et des cadres (analyse des besoins, élaboration, mise en œuvre, évaluation), à la gestion de carrière (plans de carrière, développement de carrière) et à la gestion du savoir. Préalable(s) : REI 1240G.

REI 2215G Rémunération (AHE 1 js) **3 cr.**

Étude des divers modèles et approches en rémunération. Éléments pertinents à l'élaboration, l'implantation et la gestion de politiques et de pratiques efficaces et équitables en matière de rémunération. Préalable(s) : REI 1240G.

REI 2230G Stratégie RH et dotation (AHE 1 js) **3 cr.**

Gestion stratégique des ressources humaines. Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Recrutement et sélection du personnel. Accueil et intégration des nouveaux employés. Évaluation du processus de dotation. Préalable(s) : REI 1240G.

REI 2305G Aspects jur. du lien d'emploi (AHE 1 js) **3 cr.**

Règles juridiques applicables aux différentes étapes de la relation d'emploi : droit à l'égalité, droit à la vie privée, normes minimales du travail, protection et fin d'emploi, santé et sécurité du travail. Préalable(s) : REI 1140G.

REI 2320G Droits/rapports coll. du trav. (AHE 1 s) **3 cr.**

Les règles juridiques s'appliquant au régime général de la négociation collective au Québec. Droit d'association, accréditation, négociation de la convention collective, mode de règlements des conflits. Préalable(s) : REI 1140G.

REI 2330G Syndicalisme (AHE 1 s) **3 cr.**

Histoire et évolution du mouvement syndical en Amérique du Nord. Structures et fonctionnement du syndicalisme contemporain. Étude des problématiques auxquelles le mouvement syndical est confronté. Préalable(s) : REI 1010G.

REI 2475G Politiques gouv. en RI (AHE 1 s) **3 cr.**

Perspectives théoriques et historiques des politiques gouvernementales en relations industrielles. Rôle des acteurs socioéconomiques. Analyse des grandes politiques publiques contemporaines en relations industrielles au Québec et au Canada. Préalable(s) : REI 1010G.

REI 3220G Gestion fin. appliquée aux RI (AHE 1 js) **3 cr.**

Structures financières et légales. Comptabilité, préparation et contrôle des budgets, allocations des ressources financières en RI, états financiers, gestion financière.

REL - Études religieuses**REL 1330** Religions et espace public (A 1 js) **3 cr.**

Théories des rapports public, civil et privé. Expressions publiques du religieux. Modes de gestion de la diversité, droit et accommodements raisonnables. Modèles nationaux : religion officielle, collaboration et séparation, pluralisme, laïcité.

REL 2330 Cultures et spirit. des jeunes (A 1 js) **3 cr.**

Adolescence et jeunesse. Types socioculturels et spirituels, passages, aspirations, valeurs et croyances. Défis : identités, intégration, rapports intergénérationnels (transmission, tensions, échanges). Enjeux multidimensionnels d'intervention.

REP - Relations publiques**REP 1000** Introduction aux relations publiques (AHE 1 js) **3 cr.**

Modèles historiques et contemporains. Fonction de gestion. Situation dans l'organisation. Identification des parties prenantes. Opinion publique, enjeux de communication et question d'éthique. Secteurs d'activités et champs d'intervention. Les étudiants du Certificat en communication appliquée doivent avoir réussi tous les cours du bloc 70A avant de s'inscrire à ce cours.

REP 2100 Rédaction en relations publiques (AHE 1 js) **3 cr.**

Les écrits du relationniste selon les objectifs du mandat et les caractéristiques des publics. Conditions d'efficacité du texte. Techniques de présentation et éléments d'argumentation. Évaluation de l'impact des moyens rédactionnels et des messages.

REP 2104 Relations avec les publics internes (AHE 1 js) **3 cr.**

Culture organisationnelle et influence auprès des employés. Liens entre gestion des ressources humaines et communication interne. Mobilisation, sentiment d'appartenance, litiges et conflits syndicaux. Sélection d'instruments de communication interne.

REP 2150 Relations publiques Marketing (AHE 1 js) **3 cr.**

Soutien et valeur ajoutée des relations publiques au mix marketing. Positionnement d'entreprise et communication corporative. Lancement de produits et de services. Organisation d'événements spéciaux. Rôle-conseil en commandite.

REP 2200 Communication orale (AHE 1 js) **3 cr.**

Identification des différents modes d'expression orale. Développement d'habiletés à communiquer avec divers publics. Niveaux de langue. Description des techniques de présentation orale et d'animation. Définition et transmission des messages clés. Les étudiants du Certificat en communication appliquée doivent avoir réussi tous les cours du bloc 70A avant de s'inscrire à ce cours. Les étudiants du Certificat de publicité doivent avoir réussi le test de français de la Faculté de l'éducation permanente avec un résultat d'au moins 50%.

REP 2300 Relations avec les médias (AHE 1 js) **3 cr.**

Rôle du conseiller face aux médias. Médias traditionnels et interactifs. Les outils de relation avec les médias : préparation, documentation, rencontre et entrevue, conférence et point de presse, dossier, revue et analyse de presse. Études de cas.

REP 2400 Internet et relations publiques (AHE 1 js) **3 cr.**

Recherche et évaluation des sources d'information. Stratégies de communication Web. Socialisation des médias : blogs, réseaux, wikis, vidéos. Notions de crédibilité et de transparence. Veille Web. Techniques et tactiques émergentes. Les étudiants du Certificat en communication appliquée doivent obtenir l'autorisation du responsable de programme pour s'inscrire à ce cours. Préalable(s) : REP 1000 et REP 2100.

REP 2500 Relations avec les milieux (AHE 1 js) **3 cr.**
Responsabilité sociale de l'entreprise. Problématiques de communication spécifiques aux organismes à but non lucratif. Relation avec les groupes communautaires et d'intérêt : ONG, organismes culturels et environnementaux, groupes de pression. Préalable(s) : REP 1000 et REP 2100.

REP 3101 Recherche et évaluation des actions (AHE 1 js) **3 cr.**
Définition d'une problématique. Analyse d'une situation selon ses éléments spécifiques et mesurables. Méthodes de recherche. Monitoring de l'environnement d'une organisation aux fins d'un diagnostic. Processus d'évaluation. Concomitant(s) : REP 1000 et REP 2100.

REP 3102 Gestion stratégique des rel. publiques (AHE 1 js) **3 cr.**
Intégration des relations publiques à la mission, aux valeurs et à la gestion de l'organisation. Détermination des enjeux. Liens entre les objectifs d'affaires et les objectifs de communication. Planification dynamique des interventions. Préalable(s) : REP 3101.

REP 3103 Atelier : plans de communication (AHE 1 js) **3 cr.**
Rôle et processus fondamentaux du plan de communication. Principes et pratiques de la communication intégrée. Élaboration de plans de communication basés sur des cas fictifs ou réels. Présentation et évaluation des résultats. Concomitant(s) : REP 3102.

REP 3104 Gestion de crises et communication (AHE 1 js) **3 cr.**
Types de crises, stratégies et moyens pour les résoudre. Cellule de crise et plan de communication en situation d'urgence. Capacité d'analyse et de réflexion pour réagir rapidement et stratégiquement. Approches opérationnelle, préventive et curative. Concomitant(s) : REP 3102.

REP 3105 Relations gouvernementales (AHE 1 js) **3 cr.**
Rôles, responsabilités et fonctions gouvernementales. Principes de la communication politique et cadres de références. La gestion des enjeux et la mesure de l'opinion publique. Les grandes lois fondamentales. Le lobbying. Concomitant(s) : REP 3102.

REP 3106 Relations financières (AHE 1 js) **3 cr.**
Aspects financiers et juridiques. Rédaction de rapport annuel. Gestion d'assemblée annuelle. Relations avec les investisseurs. Les Bourses, les Commissions, les offres publiques d'achat. La crise financière. Concomitant(s) : REP 3102.

REP 3107 Stage en relations publiques (AHE 1 js) **3 cr.**
Acquisition d'une expérience pratique dans un service de relations publiques ou de communication d'une organisation. Supervision et encadrement de l'étudiant. L'étudiant doit soumettre, pour approbation, un projet de présentation de stage avant de s'inscrire, et par la suite, un journal de bord et un rapport à la fin du stage. Durée minimale de 135 heures. Préalable(s) : 21 cr. de sigle REP. Minimum de 21 crédits en relations publiques.

SIP - Sécurité intérieure et formation policière

SIP 2080 La sécurité privée (H 1 j) **3 cr.**
Massiliano Mulone

Le marché de la sécurité : offre et demande. Les besoins de sécurité privée : commerce, usine, campus, centres commerciaux, etc. La sécurité corporative et la sous-traitance.

SIP 3090 Le renseignement (A 1 j) **3 cr.**
L'histoire et les pratiques du renseignement dans le domaine de la sécurité privée et publique. La communauté canadienne du renseignement et le processus cyclique du traitement de l'information.

SME - Santé mentale

SME 1000 Compétences personnelle, professionnelle (AHE 1 j) **3 cr.**
Réflexion sur les référents personnels et professionnels liés à l'intervention. Attitudes et habiletés en relation d'aide. Processus d'actualisation de la personne.

SME 1020 Interdisciplinarité et intervention (AHE 1 js) **3 cr.**
Survivance du champ de la santé mentale : déterminants, facteurs associés, épidémiologie, courants épistémologiques. Approches et pratiques actuelles.

SME 1050 Dynamique et dévelop. de la personnalité (AHE 1 js) **3 cr.**
Analyse, selon diverses perspectives théoriques, du processus de développement de la personnalité sur les plans de l'affectivité, de la motivation et de la pensée morale. Dynamique intervenant entre les dimensions constitutives de la personnalité.

SME 2033 Santé mentale et travail (AHE 1 js) **3 cr.**
Évolution de la problématique. Concepts, modèles et approches. Problématiques. Enjeux.

SME 2044 Jeunes et santé mentale (AHE 1 js) **3 cr.**
Liens familiaux et enjeux identitaires. Insertion et exclusions sociales. Problématiques spécifiques et interventions.

SME 2055 Problématiques complexes (AHE 1 js) **3 cr.**
Activité pédagogique explorant des problématiques associées complexes en santé mentale. Étude critique de phénomènes pathogènes liés à l'intervention et aux traitements.

SME 2055T Deuil et suicide (AHE 1 js) **3 cr.**
Deuil normal et pathologique. Enjeux psychologiques et sociaux. Spécificités du deuil par suicide. Prévention, évaluation et intervention. Particularités de l'intervention avec les endeuillés par suicide.

SME 2055V Troubles des conduites alimentaires (AHE 1 js) **3 cr.**
Symptôme objectifs et subjectifs reliés à l'anorexie mentale, la boulimie et l'hyperphagie boulimique. Mythes et réalités. Étiologie des troubles de l'alimentation. Pistes d'intervention.

SME 3000 Atelier d'intégration (AHE 1 js) **3 cr.**
Cours visant l'intégration des connaissances acquises en cours de formation. Synthèse des acquis théoriques et des pratiques d'intervention. Préalable(s) : Avoir complété 21 crédits.

SME 3005 Approche systémique (AHE 1 j) **3 cr.**
Fondements théoriques. Concepts, modèles relationnels. Pratiques d'intervention systémiques.

SME 3010 Intervention en situation de crise (AHE 1 j) **3 cr.**
La crise : notions fondamentales, types et manifestations. Processus d'intervention et évaluation correspondante. Cadre de pratique. Positionnement de l'intervenant.

SME 3030 Atelier en santé mentale 1 (AHE 1 j) **3 cr.**
Activités pédagogiques consacrées à l'approfondissement de thèmes contextuels en santé mentale et à l'acquisition de stratégies d'intervention relatives aux thèmes abordés.

SME 3030V Explorations créatrices en santé mentale (AHE 1 js) **3 cr.**
Fondements théoriques de l'approche artistique en santé mentale. Exploration de diverses approches et matériaux artistiques. Indications, perspectives et défis de l'approche créatrice. Recherche.

SME 3030W La quête du mieux-être (AHE 1 js) **3 cr.**
Évolution du concept de bonheur, d'humour et de résilience ainsi que les stratégies d'évaluation utilisées. Point de vue des principaux auteurs et leurs approches. Regard sur la recherche scientifique et clinique.

SME 3030Z Maladies psychosomatiques (AHE 1 js) **3 cr.**
Rapport corps-esprit et maladies psychosomatiques. Initiation à l'approche psychosomatique de la santé et de la maladie. Bases théoriques des deux grandes écoles de pensée. Classifications des maladies et traitement.

SME 3035V Cadre juridique de l'intervention (AHE 1 js) **3 cr.**
Initiation au cadre juridique de l'intervention en santé mentale : consentement aux soins, régimes de protection, garde en établissement, contentieux, dossier médical et confidentialité, droits fondamentaux. Notions théoriques, cas pratiques.

SME 3035W Systémique/processus de guérison en Écho (AHE 1 js) **3 cr.**
Concepts et théories spécifiques au modèle Écho. À partir de situations cliniques, pratiques d'intervention permettant la dynamisation du processus de guérison.

SME 3035Y Pratiques de réadaptation psychosociale (AHE 1 js) **3 cr.**
Influences historiques et théoriques des pratiques de réadaptation psychosociale. Concepts et modèles de rétablissement des personnes aux prises avec des troubles mentaux : suivi dans le milieu, logement, intégration au travail, pairs aidants, etc. Présentation d'expériences québécoises.

SME 3035Z Les troubles de la personnalité (AHE 1 js) **3 cr.**
Évolution du concept, théories et classifications, comorbidité. Intervention. Dilemmes cliniques.

SME 3040 Discussion de cas cliniques (AHE 1 js) **3 cr.**
Discussion de cas cliniques et de stratégies d'intervention selon l'approche systémique. Activités de codéveloppement.

SME 3045 Intervention psychogériatrique (AHE 1 js) **3 cr.**
Psychopathologies et notions de pharmacologie. Intervention auprès de la personne âgée. Ressources et services spécifiques.

SOI - Sciences infirmières (soins infirmiers)

SOI 1401 Famille en santé (AHE 1 js) **3 cr.**
Concept de la famille. Structure et fonctionnement de la famille à travers les cycles de la vie. Méthode d'analyse de la dynamique familiale. Entrevue auprès de la famille. Modalités d'intervention familiale.

SOI 1402 Communauté en santé (AHE 1 js) **3 cr.**
Communauté : différentes conceptions de la communauté. Composantes et développement d'une communauté. Évaluation de la santé de la communauté. Bases conceptuelles en soins infirmiers communautaires.

SOI 1405 Gestion des soins et des services (AHE 1 js) **3 cr.**
Étude de théories et de concepts relatifs à la gestion des soins. Étude des fonctions de gestion dans un contexte de multidisciplinarité. Collaboration intradisciplinaire et interdisciplinaire.

SOI 1406 Sc. inf., santé et sécurité du travail (AHE 1 js) **3 cr.**
Problématique de la santé et sécurité du travail en vue de définir des soins infirmiers globaux et complets visant la promotion de la santé, la prévention des maladies, les traitements et la réadaptation.

SOI 1407 Problématiques contemporaines de santé (AHE 1 js) **3 cr.**
Analyse de problématiques contemporaines ayant des incidences sur la santé des individus, familles et communautés : analyse des problèmes sous des angles politiques, sociologiques et épistémologiques afin de définir une approche des soins infirmiers.

SOI 1408 Évaluation de la santé (AHE 1 js) **3 cr.**
Étude d'outils permettant d'évaluer la santé des individus dans une perspective familiale et communautaire. Analyse et évaluation de situations de santé auprès d'individus composant la famille et la communauté.

SOI 1413 Analyse de thèmes liés à l'intervention (AHE 1 js) **3 cr.**
Exploration d'un thème spécifique lié soit à l'analyse d'une problématique de soins, soit à l'intervention infirmière dans la communauté. Le thème varie selon l'intérêt et l'expérience des étudiants en milieu communautaire.

SOI 1414 Projet d'intervention dans la communauté (AHE 1 js) **3 cr.**
L'étudiant élabore, valide ou réalise un projet d'intervention relatif à un problème spécifique d'une clientèle précise. Ce projet est en lien direct avec les activités d'un organisme communautaire ou d'un service de première ligne. Préalable(s) : SOI 1401 et SOI 1402 et 21 crédits dans le programme.

SOI 1421 Communautés culturelles et soins (AHE 1 js) **3 cr.**
Analyse de diverses communautés culturelles en fonction des concepts environnement, soins, santé et personne. Initiation des étudiants à diverses approches visant à mieux comprendre les expériences de santé des communautés culturelles.

SOI 2202 Éthique en sciences infirmières (AHE 1 js) **3 cr.**
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo
Fondements de l'éthique. Principales théories. Fondements de l'agir humain, rapport droit/morale. Processus décisionnel. Dilemmes éthiques en pratique et en recherche et responsabilités de l'infirmière. Analyse de situations conflictuelles. Les étudiants admis dans un programme court sont exemptés des préalables.

SOI 3209 Soins infirmiers aux mourants (AHE 1 js) **3 cr.**
Réflexions sur la mort à partir de données anthropologiques, historiques, socio-économiques, éthiques et religieuses, biologiques et psychologiques. Besoins multidimensionnels du mourant et de sa famille.

SOI 3220 Intervention en situation de crise (AHE 1 js) **3 cr.**
Concepts de crise, types de crise, facteurs et processus de formation et de résolution d'une crise. Intervention spécifique de l'infirmière.

SOI 3305 Sc. inf. : adaptation, réadaptation (AHE 1 js) **3 cr.**
Perspectives nouvelles dans la compréhension des mécanismes d'action du « coping » pour les personnes vivant avec une déficience permanente et des incapacités persistantes, vers la prévention du phénomène de handicap. Les étudiants admis dans un programme court sont exemptés des préalables. Préalable(s) : SOI 1004 et SOI 1006.

SOL - Sociologie

SOL 1970 Sociologie du Québec (E 1 js) **3 cr.**
Organisation sociale et culture de la province de Québec.

SOL 1970G Sociologie du Québec (AHE 1 s) **3 cr.**
Survivance historique de la société québécoise et analyse du Québec contemporain. Démographie, structures économiques, organisation sociale, classes sociales et idéologies.

SST - Santé et sécurité du travail

SST 1001 Introduction à la SST (AHE 1 js) **1 cr.**
La SST en tant que champ d'intervention, de recherche et d'enseignement. La situation actuelle au Québec. Les enjeux que comporte sa gestion. Les lois qui régissent le domaine de la SST.

SST 1042 Droit de la SST (AHE 1 js) **2 cr.**
La problématique des règles de droit en matière de SST applicables au Québec. Aperçu historique. Description et analyse du régime général actuellement en vigueur. Jurisprudence et problèmes d'application. Concomitant(s) : SST 1001.

SST 1045 Loi et SST (AHE 1 js) **3 cr.**
Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Définitions, concepts et instruments juridiques de base. Jurisprudence et problèmes d'application. Évaluation du dossier d'indemnisation. Concomitant(s) : SST 1001.

SST 1050 Physiologie du travail et ergonomie (AHE 1 js) **3 cr.**
Définitions. Données fondamentales. Buts et usages. Approches, méthodes et mesures. Stratégies d'intervention. Étude des grandes catégories de problèmes d'ergonomie : charges de travail, postes, etc. Concomitant(s) : SST 1001.

SST 1087 Sécurité du travail (AHE 1 js) **3 cr.**
Les modèles de représentation et d'analyse multifactorielle. Les bases empiriques et théoriques de la sécurité technique. La pratique de la sécurité technique : cadenassage, gardes protecteurs, espaces clos, échafaudages, etc.

SST 2000 Hygiène du travail (AHE 1 js) **3 cr.**
Définition, but et méthode de l'hygiène du travail. Notions de toxicologie. Fondements scientifiques des normes. Démarche d'investigation propre à l'hygiène du travail. Application aux principaux agresseurs physiques et chimiques du travail. Concomitant(s) : SST 1001.

SST 2400 Stratégie de la formation en SST (AHE 1 js) **3 cr.**
Importance de la formation en SST. Insertion de la formation dans l'ensemble d'une stratégie de prévention. Définition de la pertinence, des objectifs et des contenus. Analyse de l'effet et des limites des stratégies de formation. Préalable(s) : SST 3052.

SST 2525 Psychodynamique du travail (AHE 1 js) **3 cr.**
La psychodynamique du travail en tant que discipline scientifique inhérente au champ de la SST; buts, méthodes, usages. Concomitant(s) : SST 1001.

SST 3000 Stage d'intégration en SST (AHE 1 js) **3 cr.**
Activité d'intégration pratique d'acquis théoriques réalisée sous la responsabilité d'un tuteur et d'un superviseur. Ce stage, d'une durée de 135 heures, est destiné aux étudiants du programme qui ont peu ou pas d'expérience en SST. Préalable(s) : les 21 crédits du bloc obligatoire et, le cas échéant, le cours dans lequel s'inscrit l'activité d'intégration.

SST 3052 Gestion intégrée de la SST (AHE 1 js) **3 cr.**

Les aspects stratégiques de la gestion de trois composantes de la SST : la prévention, la réparation, le financement. Concomitant(s) : SST 1001.

SST 3055 L'impératif financier (AHE 1 js) **3 cr.**

Coût des maladies professionnelles et des accidents du travail et décisions stratégiques en SST. Composantes de l'escalade des coûts pour une entreprise. Logique de la tarification. Stratégie de promotion de la SST par la réduction des coûts. Préalable(s) : SST 3052.

SST 3061 L'audit des pratiques de SST (AHE 1 js) **3 cr.**

Définition, caractéristiques et analyse critique des modèles d'audit applicables aux pratiques de SST. Les étapes de l'audit : cueillette de l'information, mesures, analyse, propositions d'actions. L'audit dans l'ensemble des pratiques de gestion. Préalable(s) : SST 3052.

SST 3065 Démarche de changement en SST (AHE 1 js) **3 cr.**

Perception de l'écart entre une situation existante et une situation désirée en SST. Source de l'initiative et réactions des partenaires. Nature et caractéristiques d'un contexte organisationnel ouvert au changement. Préalable(s) : SST 3052.

SST 3180 Les tribunaux administratifs en SST (AHE 1 js) **3 cr.**

S'inspirant de l'idée du tribunal-école. Ce cours traite des composantes théoriques et pratiques de la représentation devant les tribunaux administratifs spécialisés en SST. Préalable(s) : SST 1042 et SST 1045.

STT - Statistique**STT 1901** Statistique sciences sociales (AHE 1 js) **3 cr.**

Études statistiques. Types de variables. Échantillonnage. Résumés numériques et graphiques. Proportion. Tendance centrale et dispersion. Cote Z. Intervalle de confiance. Test pour moyennes et proportions. Régression linéaire. Test du khi carré.

SVS - Service social**SVS 1363** Problèmes sociaux (A 1 j) **3 cr.**

Étude des phénomènes collectifs désignés comme problèmes sociaux : chômage, pauvreté, marginalité, exclusion. Identification des facteurs structurels et contextuels. Stratégies des acteurs sociaux concernés.

SVS 2378 Intervention communautaire (AH 1 j) **3 cr.**

Présentation des théories à la base de l'action communautaire et processus d'intervention basée sur des expériences du Québec et dans d'autres pays. Développement des habiletés spécifiques à sa pratique.

SVS 2901 Santé mentale : aspects sociopolitiques (AH 1 s) **3 cr.**

Problématiques, écoles de pensée, acteurs principaux. Historique et cycles de réforme. La désinstitutionnalisation, ses conséquences. Organisation des services. Mouvement alternatif et réformes. Traitements, droits des patients et intervention.

SVS 3711 Familles : théories et pratiques (H 1 j) **3 cr.**

Analyse des différentes théories, modèles et approches portant sur le fonctionnement de la famille en tant que système et son rôle dans la société en tant que structure. Introduction à certaines pratiques d'intervention.

SVS 3744 Pratiques en protection de l'enfance (H 1 j) **3 cr.**

Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), loi sur le système de justice pénal pour les adolescents (LSJPA). Histoire et modalités d'application. Maltraitance : causes, conséquences et pratique d'intervention en contexte d'autorité.

SVS 3807 Jeunesse et action communautaire (H 1 j) **3 cr.**

Analyse de la condition des jeunes comme acteurs sociaux : étude des rapports des jeunes avec les autres catégories sociales, les institutions et les mouvements sociaux, l'État et ses mécanismes de gestion.

TRA - Traduction**TRA 1005G** Difficultés du français écrit (AHE 1 s) **3 cr.**

Révision et approfondissement des connaissances en français écrit; révision systématique de la grammaire française, enrichissement du vocabulaire, correction de la structure de phrase et amélioration du style; norme et usage.

TRA 1006G Increased English Comprehension (AHE 1 s) **3 cr.**

Familiarize students with English idiomatic expressions and thus increase comprehension of language and culture. Provide tools and models that help distinguish various levels of vocabulary and clarify language patterns.

TRA 1007G Stylistique et rédaction (AHE 1 s) **3 cr.**

Procédés stylistiques. Niveaux de langue. Types de discours. Planification et structuration de documents. Travaux pratiques de rédaction. Préalable(s) : TRA 1005G.

TRA 1015G Interférences linguistiques (AHE 1 s) **3 cr.**

Étude comparée de la démarche et des ressources expressives du français et de l'anglais. Examen des différents types d'interférences (conventions d'écriture, anglicismes...). Préalable(s) : TRA 1006G et TRA 1007G.

TRA 1025 Text Analysis (AH 1 j) **3 cr.**

Technique de lecture active. Analyse fonctionnelle des textes anglais. Structures argumentatives. La contraction de textes comme outil d'analyse. Problèmes particuliers de compréhension (slang, jargons, registres, ambiguïtés...).

TRA 1072G Documentation et terminologie 1 (AHE 1 s) **3 cr.**

Initiation à la recherche documentaire. Typologie et évaluation des documents. Initiation aux principes et méthodes de base de la terminologie. Initiation à la recherche terminologique.

TRA 1082G Méthodologie et traduction générale (AHE 1 s) **3 cr.**

Principes de base et processus de traduction. Analyse de textes. Critères d'évaluation. Initiation à la traduction professionnelle (de l'anglais au français) à partir de textes non spécialisés. Préalable(s) : TRA 1015G.

TRA 2022G Traduction littéraire (AHE 1 s) **3 cr.**

Analyse et traduction de textes littéraires. Connaissance de l'auteur, de l'oeuvre et de son contexte. Traduction, adaptation, récréation. Préalable(s) : TRA 1082G et TRA 1072G.

TRA 2032G Traduction commerciale et économique (AHE 1 s) **3 cr.**

Analyse et traduction de textes portant sur des sujets commerciaux et économiques tels que commerce intérieur et extérieur, finances et banques, Bourse, organisation des sociétés commerciales et comptabilité. Préalable(s) : TRA 1082G et TRA 1072G.

TRA 2042G Traduction scientifique et technique (AHE 1 s) **3 cr.**

Analyse et traduction de textes portant sur des sujets scientifiques et techniques tels qu'écologie, électricité, informatique et mécanique. Préalable(s) : TRA 1082G et TRA 1072G.

TRA 2052G Traduction juridique et administrative (AHE 1 s) **3 cr.**

Analyse et traduction de textes juridiques et administratifs tels que contrats, conventions collectives et baux. Préalable(s) : TRA 1082G et TRA 1072G.

TRA 2062G Traduction médico-pharmaceutique (AHE 1 s) **3 cr.**

Analyse et traduction de textes médicaux, paramédicaux et relatifs à la pharmacologie. Préalable(s) : TRA 1082G et TRA 1072G.

TRA 2072G Documentation et terminologie 2 (AHE 1 s) **3 cr.**

Approfondissement des méthodes de travail en documentation et terminologie et réalisation de divers types de travaux en terminologie. Préalable(s) : TRA 1072G.

TRA 2092G Les outils informatiques en traduction (AHE 1 js) **3 cr.**

Présentation des outils informatiques utilisés dans les industries de la langue. Évaluation des outils qui peuvent aider le traducteur à produire des textes de qualité et à améliorer sa productivité. Les étudiants inscrits à ce cours doivent avoir une bonne connaissance de la suite Microsoft Office et d'Internet. Préalable(s) : pour les étudiants du Certificat de traduction I : avoir réussi les cours du bloc obligatoire (21 crédits).

TRA 2100G General Translation (AHE 1 s) **3 cr.**

Introduction to translation from French to English. Reinforcement of English grammar and syntax rules. Development of writing skills. Mastering the translation of general French texts into accurate and concise English. Préalable(s) : TRA 1082G et TRA 1072G.

TRA 2110G Advanced Business and Technical Writing (AHE 1 s) **3 cr.**

Linguistic devices and figures of speech. Specialized vocabulary. Selecting and organizing material. Development of abstracting and writing skills. Writing assignments in a wide range of formats.

TRA 2305G Interprétation en milieu social (AHE 1 js) **3 cr.**

Rôle et fonctions de l'interprète en milieu social. Influence culturelle (non verbal, valeurs, croyances), distorsions (stéréotypes, préjugés) et stratégies. Notions et techniques de base d'interprétation. Éthique professionnelle.

TRA 3010G Révision et contrôle de la qualité (AHE 1 s) **3 cr.**

Principes et pratique de la révision, critères et méthode. Aspects psychologiques de la révision. Initiation au contrôle de la qualité. Révision à l'ordinateur. Code typographique et correction d'épreuves. Préalable(s) : 9 crédits parmi les cours suivants de sigle TRA : TRA2022G, 2032G, 2042G, 2052G, 2062G, 3020G, 3025G

TRA 3020G Traduction et adaptation publicitaire (AHE 1 s) **3 cr.**

Étude de textes comportant des difficultés particulières : contraintes d'espace, obstacles linguistiques, différences institutionnelles, non-équivalence iconographique. Préalable(s) : TRA 1082G.

TRA 3025G Trad. et adapt. cinématographique (AHE 1 s) **3 cr.**

Principes et techniques de la traduction de films et vidéos. Doublage et sous-titrage. Application à des documents de différents genres. Préalable(s) : TRA 1082G.

TRA 3200G Réalités professionnelles (AHE 1 s) **3 cr.**

Initiation à la vie professionnelle : organisation de la profession, modes d'exercice et conditions de travail, structure du marché, déontologie. Préalable(s) : pour les étudiants du Certificat de traduction I : avoir réussi les cours obligatoires et un cours du bloc B.

TRA 3225G Projets spéciaux en milieu de travail (AHE 1 s) **3 cr.**

Activités dirigées permettant à l'étudiant d'acquérir une expérience pratique dans un cadre professionnel.

TRA 3400G Initiation à la localisation (AHE 1 js) **3 cr.**

Définition du concept et lien avec la traduction. Principaux contextes d'application. Initiation à la gestion d'un projet de localisation et ressources. Survol des méthodes de travail et des principaux logiciels. Modes d'exercice. Marché du travail.

TRA 3850 Introduction à l'interprétation (AH 1 j) **3 cr.**

dont 2 cr. de travaux pratiques - labo
Initiation aux principaux modes d'interprétation. Préalable(s) : TRA 2550 pour les étudiants du Certificat de traduction II : TRA 1082G et 3 cours de traduction.

TXM - Toxicomanie**TXM 1111** Contextes d'utilisation des psychotropes (AHE 1 js) **3 cr.**

Dimensions culturelles et historiques du jeu et de l'usage des psychotropes. Analyse des contextes sociaux dans l'usage contemporain du jeu et des drogues. Lois et mesures légales régissant la consommation et l'abus du jeu et des drogues. Cours obligatoire du Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation (bloc 70 A). L'étudiant doit choisir entre ce cours, offert en salle, et le cours TXM 1111D offert à distance.

TXM 1111D Contextes d'utilisation des psychotropes (AHE 1) **3 cr.**

Dimensions culturelles et historiques de l'usage des psychotropes. Analyse des contextes sociaux dans l'usage contemporain des drogues. Lois et mesures légales régissant la consommation et l'abus des drogues. Enseignement à distance. Cours obligatoire du Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation (bloc 70 A). L'étudiant doit choisir entre ce cours (à distance) et le cours offert en salle (TXM 1111).

TXM 1221 Effets des substances psychotropes (AHE 1 js) **3 cr.**

Notions essentielles en physiologie. Analyses des effets des substances psychotropes. Conséquences à court et à long termes : tolérance, dépendance, sevrage. Classification des psychotropes. Cours obligatoire du Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation (bloc 70 A). L'étudiant doit choisir entre ce cours, offert en salle, et le cours TXM 1221D offert à distance.

TXM 1221D Effets des substances psychotropes (AHE 1) **3 cr.**

Version à distance du cours TXM 1221

TXM 1331 Prévention des toxicomanies : théorie (AHE 1 js) **3 cr.**

Concepts et définitions de base. Méthodologie générale d'une démarche en prévention. Stratégies préventives. Promotion de la santé et approche communautaire. Évaluation de l'action préventive. Cours obligatoire du Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation (bloc 70 A). L'étudiant doit choisir entre ce cours, offert en salle, et le cours TXM 1331D offert à distance.

TXM 1331D Prévention des toxicomanies : théorie (AHE 1) **3 cr.**

Version à distance du cours TXM 1331.

TXM 1441 Étiologie et modèles d'intervention (AHE 1 js) **3 cr.**

Explication de l'étiologie de la dépendance à l'aide des différents modèles théoriques. Analyse des facteurs ayant contribué au développement de la dépendance. Adaptation des outils d'intervention et des modèles associés.

TXM 2300 Jeunes, prévention et toxicomanies (AHE 1 js) **3 cr.**

Description des problématiques liées à la consommation et à l'abus de drogues chez les jeunes. Analyse des comportements problématiques, identification des facteurs de risque et choix de la stratégie de prévention en fonction des contextes.

TXM 2310 Pratiques novatrices en prévention (AHE 1 js) **3 cr.**

Historique des programmes de prévention. Meilleures pratiques en intervention préventive. Analyse critique des programmes en fonction des facteurs de réussite.

TXM 2470D Prévention sida et toxicomanies (AHE 1) **1 cr.**

Interrelation du sida ou de la séropositivité avec les conduites de consommation de drogues par injection. Prévalence du phénomène. Analyse de différentes stratégies d'intervention préventive. Enseignement à distance.

TXM 2480D Psychotropes en milieu de travail (AHE 1) **1 cr.**

Activité pédagogique explorant les questions relatives à la prévention de la surconsommation de psychotropes en milieu de travail. Illustration du conflit qui sépare les tenants et les opposants au dépistage de psychotropes. Enseignement à distance.

TXM 2551 Santé mentale et traitement en toxico (AHE 1 js) **3 cr.**

Problèmes de santé mentale liés à la toxicomanie. Analyse des interactions associées au phénomène de la comorbidité. Exploration des meilleures pratiques de traitement.

TXM 2570D Jeu pathologique (AHE 1) **1 cr.**

Activité pédagogique explorant les questions relatives au jeu pathologique et à la comorbidité associée à la toxicomanie. Présentation des implications cliniques et des approches de réadaptation. Enseignement à distance.

TXM 2580D Héroïne et interventions spécifiques (AHE 1) **1 cr.**

Activité pédagogique explorant les aspects particuliers de l'usage de l'héroïne et dégageant les principales applications cliniques, pharmacologiques associées à l'usage de ce narcotique. Enseignement à distance.

TXM 2583D La réduction des méfaits (AHE 1) **1 cr.**

Activité pédagogique explorant les questions relatives au modèle de réduction des méfaits et à l'intégration des approches dans le cadre de la réadaptation, de la promotion de la santé et de la sécurité publique. Enseignement à distance.

TXM 2600 Problématique liée à la toxicomanie B (AHE 1 js) **3 cr.**

Activité pédagogique explorant une question relative à la toxicomanie.

TXM 3400 Conception d'un programme de prévention (AHE 1 js) **3 cr.**

Élaboration d'un programme de prévention en promotion de la santé ou en réduction des méfaits adapté à des problématiques liées à la consommation de drogues. Utilisation d'une démarche systématique : de l'identification des besoins à l'évaluation. Préalable(s) : TXM 1331 ou TXM 1331D.

TXM 3410 Actualisation d'un prog. de prévention (AHE 1 js) **3 cr.**
Planification d'une campagne de prévention en toxicomanie. Mise en pratique des habiletés d'animation, de communication et d'organisation. Résolution des problèmes inhérents à la mise en oeuvre. Préalable(s) : TXM 1331 ou TXM 1331D.

TXM 3500 Approches motivationnelles (AHE 1 js) **3 cr.**
Utilisation des approches motivationnelles et des techniques d'intervention en prévention de la rechute. Concepts théoriques du modèle cognitivo-comportemental. Préalable(s) : TXM 2551.

TXM 3510 Intervention clinique en toxicomanie (AHE 1 js) **3 cr.**
Développement d'habiletés en intervention individuelle auprès de personnes dépendantes. Utilisation de techniques d'entrevue et de stratégies d'intervention. Identification des pièges d'intervention et des dilemmes éthiques en toxicomanie. Préalable(s) : TXM 2551.

TXM 3520 Animation de groupe en toxicomanie (AHE 1 js) **3 cr.**
Analyse de la dynamique de groupe avec les personnes dépendantes. Préparation d'une intervention de groupe. Utilisation de techniques d'animation de groupe de type psychoéducatif. Préalable(s) : TXM 2551.

TXM 3530 Évaluation en toxicomanie (AHE 1 js) **3 cr.**
Capacité à effectuer une entrevue d'accueil et d'évaluation. Utilisation d'outils de dépistage et d'évaluation en toxicomanie. Évaluation de situations de crise. Préalable(s) : TXM 2551.

TXM 3540 Intervention auprès des jeunes en toxico (AHE 1 js) **3 cr.**
Développement d'habiletés d'accompagnement auprès des jeunes toxicomanes et des familles. Expérimentation de stratégies d'intervention, utilisation d'outils cliniques et élaboration de plans d'intervention auprès des jeunes dépendants. Préalable(s) : TXM 2551 ou TXM 2300.

TXM 3600 Stage en milieu d'intervention (AHE 1 js) **6 cr.**
Transfert des apprentissages effectués dans le programme dans les milieux de pratique en prévention ou en réadaptation en toxicomanie. Préalable(s) : 18 cr. obl., et selon l'objectif visé par le stage : (TXM 3400 ou 3410 si Prévention) ou (TXM 3500 ou 3510 ou 3520 ou 3540 si Réadaptation)

TXM 3610 Stage international (AHE 1 js) **6 cr.**
Transfert des apprentissages dans les milieux d'intervention en réadaptation. Ces stages s'effectuent dans des structures d'accueil européennes. L'étudiant doit être récipiendaire d'une bourse de la Faculté. Préalable(s) : TXM 3500 ou TXM 3510 ou TXM 3520 ou TXM 3540 et 18 cr. obligatoires

VIO 2015 Résolution de conflits (AHE 1 js) **3 cr.**
Nature et typologie des conflits : situations, causes et effets. Communication dans une dynamique de conflit. Apprentissage de la négociation de comportements pacifiques. Processus de résolution de conflit.

VIO 2016 Intervention en contexte traumatique (AHE 1 js) **3 cr.**
Notions de traumatisme en médecine et en psychologie. Impacts des blessures physiques, psychologiques et symboliques dans le continuum de vie. Stress post-traumatique dans les collectivités. Plan d'intervention dans les organisations.

VIO 2017 Victimes et institutions jur. (AHE 1 js) **3 cr.**
Droits et devoirs, place et considération des victimes d'actes criminels dans les institutions juridico-pénales, administratives, correctionnelles et réparatrices. Plainte, témoignage, déclaration, accompagnement, indemnisation, réparation, etc.

VIO 2040 Problématique spécifique (AHE 1 js) **3 cr.**
Activité pédagogique permettant d'explorer une question relative au problème de la violence.

VIO 2040Z Violence et rapports interculturels (AHE 1 js) **3 cr.**
Dimensions culturelles et anthropologiques de la violence. Problématiques reliées à l'intervention en contexte interculturel.

VIO 2050V Homicides, survivants, vécu des proches (AHE 1 js) **3 cr.**
Enjeux de la victimisation des proches des victimes d'homicide et système judiciaire. Analyser les conséquences de l'homicide sur les proches des victimes aux plans personnel et social. Mesurer l'impact et les coûts sociaux de cette victimisation.

VIO 3000 Projets spéciaux sur la violence (AHE 1 js) **3 cr.**
Mise en pratique des connaissances acquises dans le programme par la réalisation d'un projet personnel sur la violence : recherche-action, activités de prévention, etc. Préalable(s) : 21 crédits dont les cours obligatoires.

VIO 3020 Profils vulnérables (AHE 1 js) **3 cr.**
Populations au profil particulièrement vulnérable à la victimisation. Aînés, personnes handicapées, toxicomanes, prostitués, etc. Problématiques, réseau d'aide, stratégies d'intervention spécifiques.

VIO - Victimologie

VIO 1000 L'intervenant en contexte de violence (AHE 1 js) **3 cr.**
Le rapport personnel de l'intervenant à la violence (valeurs, attitudes, limites personnelles). Dynamique d'une relation professionnelle avec une personne violente ou une victime. Mesures des risques, protection, gestion du stress. Réflexion éthique.

VIO 1005 Violence : approches disciplinaires (AHE 1 js) **3 cr.**
Définitions de la violence : agressivité, conflit, criminalité, abus de pouvoir. Formes de violence sociale et interpersonnelle. Principales théories explicatives. Vers une approche interdisciplinaire.

VIO 2009 Violence familiale et conjugale (AHE 1 js) **3 cr.**
Réalité contemporaine de la violence conjugale et familiale. Impacts sur les femmes, la vie familiale et le développement de l'enfant. Dépistage et intervention. Politiques et ressources.

VIO 2011 Violence/harcèlement au trav. (AHE 1 js) **3 cr.**
Violence et harcèlement psychologique au travail. Conséquences sur les victimes et les organisations. Disposition de la Loi sur les normes du travail et autres recours. Plainte, évaluation, diagnostic et stratégies d'intervention.

VIO 2012 Victimisation sexuelle (AHE 1 js) **3 cr.**
État du phénomène dans la société. Dimension sociale et culturelle de la victimisation sexuelle. Rôles des intervenants sociaux, policiers et judiciaires. Analyse des politiques et législations. Mission des groupes de défense des victimes.